

<b>ÉDITORIAL</b>	<i>Solidarités et partage de souverainetés</i>	<b>4</b>
	Par Claude Fischer, présidente de Confrontations Europe	

<b>ACTUALITÉ POLITIQUE</b>	<i>Un gouvernement économique sans faux-fuyants</i>	<b>5</b>
	Pour Philippe Herzog, « si les gouvernements ne se transcendent pas pour établir une véritable coopération et solidarité pour la stabilité et la croissance, l'UEM se désagrègera. Les nations doivent mutualiser leurs efforts et donc accepter de partager leur "souveraineté" ! »	

	<i>Gouvernance punitive ou gouvernance active ?</i>	<b>6</b>
	Le travail sur le projet de traité, loin de clarifier les choses en matière institutionnelle, témoigne au contraire de la confusion qui continue de régner à Bruxelles. Par Carole Ulmer	



	<i>Réactions</i>	<b>8</b>
	Charles Grant, Christian de Boissieu, Philippe Maystadt et Daniela Schwarzer commentent le sommet des 8 et 9 décembre	

	<i>Désagrégation de la zone euro : le sujet n'est plus tabou</i>	<b>10</b>
	Christian Saint-Étienne et Christian de Boissieu confrontent leurs analyses	

	<i>Crise des dettes publiques : comment éviter la récession ou la croissance molle ?</i>	<b>13</b>
	L'Europe est au pied du mur mais peut améliorer sa gouvernance pour mener à bien sa stabilisation, explique Alain Turc	

	<i>Pour un Pacte européen de solidarité énergétique</i>	<b>15</b>
	Telle est la proposition de Confrontations Europe, nourrie par son groupe de travail Énergie-Climat-Environnement	

<b>DOSSIER</b>	<i>Les banques européennes à la veille d'un big bang</i>	<b>20</b>
	Pris dans le pot au noir de la crise de la dette souveraine au cœur d'un contexte macro-économique très critique pour la zone euro, le secteur bancaire cristallise à nouveau l'attention des régulateurs, la défiance des marchés et l'inquiétude des acteurs économiques. À la différence de 2008, certains États ne peuvent plus renflouer leurs banques, le cas échéant, pris à la gorge par leurs déficits, acculés par les agences de notation. L'opinion publique ne l'accepterait d'ailleurs pas. L'« ambiguïté constructive » du too big to fail n'est plus de mise et les questions de régulation sont revenues au premier plan : depuis l'automne dernier, la pression monte pour que chaque État membre renforce les fonds propres de ses établissements en proportion des risques pris, au nom de la stabilité du système financier. Le principe est juste mais c'est l'ajustement qui pose problème, notamment au niveau des ratios de liquidité	



<b>SOCIÉTÉ ET CIVILISATION</b>	<i>Hommage à Vaclav Havel : un grand Européen</i>	<b>36</b>
	Pavel Fischer, qui a travaillé auprès de lui pendant huit ans et a été ambassadeur tchèque à Paris, revient sur la trajectoire de cet homme de culture entré en politique et sur l'héritage qu'il nous a légué	



<b>LA VIE DE L'ASSOCIATION</b>	<i>Le pari réussi des Entretiens Économiques Européens</i>	<b>38</b>
	En partenariat avec la fondation Astrid (Italie) et Bertelsmann Stiftung (Allemagne), ces EEE auront été une formidable occasion de mobiliser la société civile sur les enjeux d'une Eurozone solidaire et intégrée au terme d'une année intense de travail menée par Confrontations Europe. Les conférences de haut niveau ont abouti à lancer le début d'une bataille politique pour en promouvoir les objectifs à l'appui d'un manifeste disponible dans le cahier central	

	<i>Les EEE : images choisies</i>	<b>41</b>
	Quelques témoignages d'une ambiance concentrée et conviviale au Collège des Bernardins où se tenaient les EEE	

	<i>L'Europe, une chance pour les seniors</i>	<b>42</b>
	Plus d'un Européen sur trois aura plus de 65 ans en 2060. Claude Fischer pose la question de leur place dans nos sociétés	

	<i>Re-encastrier l'économie sociale dans l'économie, le politique et le social</i>	<b>43</b>
	Confrontations Europe s'intéresse aux apports spécifiques de l'économie sociale avec Nicole Alix	

	<i>Estoniens : les artistes en quête de spiritualité</i>	<b>44</b>
	Le Festival Estonien a été l'occasion pour l'Estonie de faire découvrir pendant deux mois au public de Paris et d'Ile-de-France la variété des œuvres et la qualité de ses artistes. C'est une occasion rare, la journaliste et réalisatrice Françoise Pons y était	



	<i>L'itinéraire de Claire Roumet</i>	<b>45</b>
	Secrétaire générale du Comité européen de coordination de l'habitat social, Claire Roumet témoigne que ce secteur n'était pas une compétence européenne mais qu'il a maintenant investi les directions générales Marché intérieur et Concurrence ainsi que la DG Regio et la sphère de l'énergie. De nombreuses brèches se sont ainsi ouvertes pour le logement social	

# Solidarités et partage de souverainetés

« L'Union européenne vit sa plus grande épreuve depuis sa fondation... La question reste ouverte de savoir dans quelle direction elle évoluera et si elle pourra répondre avec solidarité et responsabilité aux défis qui l'attendent. »

Cette interrogation de la Commission des évêques de la Communauté européenne, nous la partageons.

Et nous essayons de toutes nos forces de contribuer à y répondre.

La crise de l'Europe est économique et financière, mais peut-être plus encore culturelle : sa force politique est ébranlée. Les États n'arrivent plus à unir leurs sociétés qui ont peur et se méfient les unes des autres, tentées par les replis nationalistes.

Quel avenir pour l'Europe? Quel avenir européen pour nos nations? Confrontations Europe a ouvert le débat en France sur le modèle d'« économie sociale de marché » lors des Entretiens Économiques Européens des 23 et 24 novembre 2011 à Paris, un concept apparu dans l'après-guerre en Allemagne et qui nous interpelle d'autant plus que celle-ci a réussi à préserver sa prospérité et qu'elle est aujourd'hui leader en Europe. Un sentiment d'attraction se mêle à un sentiment de rejet car si nous envions son modèle de croissance, nous refusons qu'elle nous domine. Et pourtant, rien ne se fera sans elle, mais par contre, il serait dangereux – et illusoire – de projeter le modèle allemand sur les nations qui composent notre Union ! Les réactions de certains hommes d'État – soutenus par leur majorité – nous rappellent que les sociétés défendent leurs identités bec et ongles : Viktor Orban ne défend-il pas une vision mythique de la Hongrie ? Et le refus obstiné de David Cameron d'une Eurozone intégrée – défendant les intérêts financiers britanniques – ne traduit-il pas aussi sa nostalgie de la grandeur du Royaume-Uni ? Les nations, riches de leur histoire et de leur culture, devront se rapprocher et partager leurs souverainetés pour assumer de grands défis : inventer une démocratie plurinationale, refonder l'espérance et former société en Europe ; organiser la sortie de crise en mobilisant l'ensemble des citoyens et des acteurs, en les solidarisant pour faire face aux marchés et bâtir une Europe unie, forte et ouverte sur le monde. L'Eurozone est menacée d'éclatement, les agences dégradent les notes de ses pays : nous devons construire le gouvernement économique capable d'articuler stabilité et croissance. La conscience monte de l'urgence, mais cela n'a rien d'évident. D'abord, parce que tout le monde n'est pas d'accord, comme l'Allemagne, persuadée que c'est dans les politiques d'austérité que les nations retrouveront demain leur croissance. Et pourtant, difficile de demander à la Grèce encore plus d'austérité, quand même l'Italie demande un peu de répit ! Et parmi ceux qui sont d'accord avec l'objectif, le débat fait rage entre les partisans de la voie intergouvernementale et la voie communautaire. Débat stérile

si on ne clarifie pas les obstacles à lever pour dégager la voie, qui sera à la fois intergouvernementale et communautaire. La Commission européenne s'identifie au communautaire alors que la gouvernance de l'Union a toujours résidé dans la tension Commission/Conseil/Parlement et que l'Union économique reste à faire. Le président de la Commission a beau prétendre que le gouvernement économique, c'est elle, les Traités ne donnent à l'Union aucune compétence sur les budgets nationaux, seulement un pouvoir de sanction. Quant au Parlement, il a tendance à la suivre et à se vouloir lui-même législateur et exécutif. Comment promouvoir une politique budgétaire si les États eux-mêmes ne décident pas d'abandonner un peu de leur souveraineté pour gouverner ensemble ?

Alors que le budget européen est au point mort et que le marché intérieur risque de se désintégrer, il est surréaliste que nos institutions se mènent querelle de prérogatives, et que selon qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre, les dirigeants et les élus freinent des quatre fers l'option d'un Traité pour l'Eurozone, en multipliant les amendements pour dévitaliser le projet du 9 décembre, comme par exemple la ratification par quinze pays plutôt que neuf, la durée de validité du nouveau texte, alors que la question première est la qualité du mandat à obtenir. Le Conseil de fin janvier, et donc celui de mars, ne se préparent pas sous les meilleurs auspices, et la France – affaiblie et qui n'arrive pas à clarifier sa volonté de transfert de souveraineté – a un problème de crédibilité face à une Allemagne qui campe sur ses positions... Aucun État – fût-il allemand – n'arrivera à s'en sortir seul, et tous ceux qui prétendent présider à la destinée de leur pays et de l'Union européenne demain doivent dire comment ils entendent gouverner en partenaires et pour quoi faire. Le débat sur les finalités doit se développer : quels sont les leviers de la croissance que nous pourrions mobiliser avec une politique budgétaire, la rénovation du marché intérieur et l'investissement de long terme dans la formation des hommes et dans les secteurs industriels stratégiques ? Voilà les questions qu'il faut poser. Sinon, il est à craindre que les options institutionnelles soient d'autant plus faibles qu'elles ne prennent pas appui sur des projets de relance, légitimées par des sociétés plus sollicitées.

Confrontations Europe et ses partenaires, Astrid et Bertelsmann Stiftung, ont proposé un Manifeste pour une Eurozone solidaire et intégrée. Plus de 400 personnes ont joint leurs signatures pour appeler les chefs de gouvernement et des institutions communautaires à assumer leurs responsabilités. Car, comme le met en garde Martin Zaimov, un ami bulgare, le manque de solidarités peut faire exploser les fondements de la paix en Europe. Cela vaut bien de partager un peu de nos souverainetés ! ■

**Claude Fischer**

Présidente de Confrontations Europe



© DR

## Un gouvernement économique sans faux-fuyants

Pour Philippe Herzog, « Si les gouvernements ne se transcendent pas pour établir une véritable coopération et solidarité pour la stabilité et la croissance, l'UEM se désagrègera. Les nations doivent mutualiser leurs efforts et donc accepter de partager leur "souveraineté" ! »

### J'écris ces lignes au lendemain de la dégradation de la note de la France et de plusieurs autres pays européens

par Standard & Poors, et alors que la rédaction du projet de Traité pour la stabilité et la gouvernance au sein de l'Eurozone serait pratiquement achevée. En l'état des informations, ce texte serait clairement insatisfaisant : il durcit l'encadrement des politiques budgétaires nationales pour accélérer la réduction des déficits et des dettes publics ; il le dissocie des objectifs de croissance et de compétitivité, sur lesquels il est muet. Ce qui ne peut ni résoudre les problèmes, ni recréer la confiance. L'agence Standard & Poors elle-même critique les politiques économiques qui ne misent que sur l'austérité et souligne que les carences de compétitivité des pays dégradés sont des sources majeures de la crise de l'Eurozone. J'appelle nos lecteurs à lire notre « Manifeste pour une Eurozone solidaire et intégrée », et à le soutenir. Il sera remis au Conseil et à la Commission ; il veut contribuer à améliorer significativement la rédaction du projet de Traité qui sera soumis à ratification des nations concernées ; et au-delà à motiver l'action pour faire cesser les terribles divisions nationales et tergiversations des institutions. Pour compléter cette lecture, voici quelques réflexions<sup>(1)</sup> au sujet du « gouvernement économique » de l'Eurozone qu'il faut bâtir le plus tôt possible.

La vieille revendication française d'un gouvernement économique pour l'Eurozone repose sur le fait qu'une monnaie sans « souverain » politique n'est pas viable. Cette revendication doit être élaborée et faire l'objet d'une action politique claire dans tous les pays européens. C'est urgent : toute l'Eurozone est maintenant vue comme une zone à risque par le monde extérieur ; tant que sa consolidation n'ira pas à l'essentiel, tant que la zizanie politique persistera en son sein, le test des investisseurs s'accroîtra et surtout les facteurs internes de désintégration.

### Bâtir le « gouvernement économique » de l'Eurozone

Un gouvernement démocratique est un organe de direction politique au service de deux objectifs : agréger des intérêts différents et finaliser des choix collectifs. Selon cette définition classique, la construction européenne est tout à fait singulière. Dans l'Eurozone il y a plusieurs souverains – les États nations – qui ne s'accordent pas ni n'ont su coopérer. Si les gouvernements ne se transcendent pas pour établir une véritable coopération et solidarité pour la stabilité et la croissance, l'UEM se désagrègera. Les nations doivent mutualiser leurs efforts et donc accepter de partager leur « souveraineté » ! Quand Wolfgang Schäuble dit qu'il s'agit de construire une intégration politique qui génère pour renforcer l'in-



tégration économique, il vise juste. En somme, le « souverain » sera une force de coopération plurinationale.

La perspective est donc bien une fédération mais elle appelle un changement culturel. En effet la référence dont on dispose est celle du fédéralisme historique : les États-Unis d'Europe. Cette référence est historiquement datée. Elle a nourri l'aventure constitutionnelle prématurée qui a échoué en 2005. **L'étape actuelle de l'unité politique est celle d'un rapprochement des nations, de leurs modèles écono-**

**miques et de leurs cultures. D'où l'intérêt d'un pacte pour une solidarité de stabilité et de croissance.**

Il s'agit de soumettre les uns aux autres nos choix budgétaires et économiques nationaux et de mutualiser des projets et des ressources pour rehausser une croissance soutenable de chacun. Force est de constater que c'est impossible à 27, certains pays voulant rester indépendants. L'Eurozone doit donc former elle-même sa coopération interne, et l'ouvrir aux non-membres qui le souhaitent. Comme une roue dentée dans un engrenage, ceci ne peut que contribuer à une dynamique de progrès bénéfique à toute l'Union. Mais bien sûr cela ne va pas sans tensions et conflits d'intérêts.

Il faut cesser de prétendre qu'il faut simplement poursuivre la « méthode communautaire ». La vérité est que le système institutionnel en vigueur depuis les Traités de Rome et de Maastricht n'offre pas un socle assez solide pour une action politique susceptible de sauver l'Eurozone, ni d'ailleurs de rehausser le potentiel de croissance de toute l'Europe et la rendre capable de défendre un modèle social de qualité dans la mondialisation. Ceci a été abondamment prouvé. L'incapacité d'anticiper la crise et ses développements, l'échec de la Stratégie de Lisbonne et la pâleur de EU 2020, sont là pour le rappeler<sup>(2)</sup>. De plus la viabilité d'une Union monétaire, on le sait depuis les travaux historiques de Robert Mundell, actualisés par Michel Aglietta<sup>(3)</sup>, passe par une « Union de transferts » (un fédéralisme budgétaire et fiscal) ET des politiques industrielles et de mobilité des travailleurs susceptibles de renverser les forces de polarisation-désindustrialisation qui minent l'Eurozone.

### 2012 : une première étape

Il est bien qu'une réforme partielle des traités soit à l'ordre du jour pour clarifier une dynamique de convergence, mais il serait grave ►►►

(1) Je les ai présentées récemment à la conférence très importante organisée par la Caisse des Dépôts le 4 janvier sur le thème « Finances publiques, l'épreuve de la vérité pour la zone euro ».

(2) Cf. l'excellent livre de Jean Pisani-Ferry, *Le réveil des démons* (Fayard, 2011).

(3) dans cet autre excellent livre, *Zone euro, éclatement ou fédération* (Michalon, 2012).

►► de manquer la marche. Discipline budgétaire et bancaire, mais aussi marché du travail, réglementation financière, fiscalité et politique industrielle sont autant de sujets à développer en coopération. Nous estimons aussi nécessaire l'expérimentation d'eurobonds. Le contrôle des finances publiques nationales aura lieu a priori ; et non plus comme auparavant vaguement a posteriori. Ce qui soulève un énorme enjeu démocratique et culturel : le rôle des élus des parlements nationaux devra impérativement être promu, aux côtés des élus européens et des services de la Commission.

Et pour que la convergence fonctionne, il faut une « gouvernance » digne de ce nom, capable de produire enfin une réflexion collective à même d'élaborer une perspective intertemporelle. Ainsi, une vue agrégée des budgets nationaux et du budget européen nous aiderait à dégager un multiplicateur keynésien d'intérêt mutuel. Et l'impulsion des politiques de croissance au niveau communautaire restera un vœu pieux si les membres de l'Eurozone ne convergent pas eux-mêmes dans la volonté de rénover le grand marché et promouvoir des politiques industrielles axées sur des investisse-

ments de long terme, avec des ressources mutualisées sur des projets structurels d'intérêt commun.

Pour ces raisons une bonne gouvernance nécessite la création d'un Ministère de l'économie et des finances. On peut commencer par la consolidation de l'Eurogroupe, avec un Trésor constitué de représentants des Trésors nationaux et de cadres des services de la Commission.

**La campagne des élections présidentielles est une opportunité à saisir pour clarifier la politique européenne de la France.**

Demain, dans notre vie quotidienne, il faudra pouvoir penser européen dans nos choix budgétaires, dans nos projets de réindustrialisation et de formation, dans chaque région, chaque secteur, chaque entreprise. Si on ne le fait pas, on verra fleurir une version introvertie du « produire français », donc inefficace, et s'aggraver les tentations protectionnistes. Au contraire, les choix intérieurs trouveront une assise d'autant plus solide que nous serons capables de changements culturels et d'action à même de nous engager à fond dans le combat pour sauver l'Eurozone et redynamiser l'Europe. ■

**Philippe Herzog**

Président fondateur de Confrontations Europe

## Gouvernance punitive ou gouvernance active ?

*Alors que les pourparlers sur le texte du futur traité intergouvernemental, baptisé « pacte budgétaire » connaissent leurs dernières heures, la fracture entre ce travail bruxellois et les « vrais problèmes de l'Union » ne cesse de croître. L'espoir d'une refondation de l'Union économique et monétaire, né du Conseil du 9 décembre, a laissé place à un sentiment d'urgence renforcé orienté pour une relance de la croissance et le traitement des divergences internes de compétitivité.*

**Depuis l'accord du 9 décembre**, Bruxelles est au travail pour concocter le traité censé renforcer la gouvernance économique de l'Union. L'idée que la construction de l'Union économique et monétaire telle qu'elle a été bâtie est en échec et que son renforcement est nécessaire, a enfin fait son chemin dans les esprits. Force est de constater aujourd'hui que l'espoir suscité risque fortement d'être déçu. En effet, le manque cruel de diagnostic partagé entre les parties prenantes et les pressions nombreuses ont eu raison de la démarche qui se trouve aujourd'hui réduite à la portion congrue d'une « gouvernance punitive » selon les mots de Christian Saint-Étienne.



© DHC

### Croissance : la grande absente

Donner corps au pilier « économique » de l'Union économique et monétaire, tel était l'enjeu d'un nouveau traité et selon nous<sup>(1)</sup>, trois axes constituaient cette démarche : établir une politique budgétaire commune basée sur un deal politique entre discipline et mutualisation des dettes souveraines ; œuvrer au renforcement de la compétitivité et du potentiel de croissance de chaque pays et promouvoir un investissement social. À l'heure actuelle, seule une partie du premier pilier est en débat et la grande absente du projet de traité reste la croissance. Alors que le texte encourage les États membres à prendre « les actions et mesures nécessaires dans les domaines essentiels au bon fonctionnement de la zone

euro, comme mentionné dans le Pacte euro + », aucune précision n'est apportée. De même, la mention introduite pour encourager les États qui le souhaitent à aller « plus loin dans l'approfondissement du marché intérieur », a été retirée, à la grande satisfaction des Britanniques... et de la Commission. Or c'est un grave problème : ceux qui veulent aller plus loin seront bloqués par une minorité qui refuse toute coopération sur les politiques économiques et les réformes structurelles ! Ou alors ils devront construire des coopérations renforcées dont les négociations seront encore longues et chaotiques. Comment engager des travaux efficaces de coordination sur le marché du travail et la mobilité (on évoque l'idée d'un système d'apprentissage transfrontière par exemple), la fiscalité (taxe carbone, taxe sur les transactions financières) ou encore sur le marché de l'énergie (financement d'infrastructures européennes) sans s'appuyer sur un socle de marché rénové ?

La question clé de 2012 est pourtant bien celle du soutien à l'activité. Standard & Poor's vise juste en épinglant un « *diagnostic incomplet* » des causes de la crise par les dirigeants européens et argumentant que « les problèmes actuels trouvent leurs origines dans les déséquilibres externes et les écarts de compétitivité internes ». « Il est nécessaire d'équilibrer les normes avec des mesures en faveur de la croissance et de compétitivité en renforçant l'intégration économique » affirme Mario Monti. Si les citoyens de son pays ne

voyaient pas dans un avenir proche des signaux positifs en termes de croissance et d'emploi en échange des « grands sacrifices » qu'ils ont consentis pour rassurer les marchés et l'Europe, ce dernier craint d'assister en Italie à l'émergence de mouvements populistes anti-européens !

Ce chantier, actuellement gravement négligé, est pourtant celui sur lequel nos dirigeants sont véritablement attendus. Plus que jamais, il est urgent de promouvoir des formes plus actives de solidarité afin de « contrecarrer les tendances spontanées à la polarisation des activités industrielles en Europe » explique Michel Aglietta. Or, à en juger par la réaction d'Angela Merkel à la dégradation de notation de nombreux pays européens, qui demande « une application plus rapide » du Traité, le diagnostic n'est guère partagé et le dialogue de sourd atteint un point critique.

### La « Gouvernance punitive » en débat

Règle du « markt-to market », adoption dans l'année suivant l'entrée en vigueur du traité d'une règle d'or intégrée dans les textes nationaux avec un mécanisme de correction automatique en cas de déviation et déficit n'excédant pas les 0.5% de PIB sont les éléments structurants du projet. Exit – malheureusement – toute forme de mutualisation de la dette (eurobonds) ; la vision allemande de la stabilité l'emporte. Toutefois, dans la version la plus avancée du texte, un assouplissement des exigences les plus dures a été obtenu. La procédure pour déficit excessif se trouve temporairement limitée en cas « d'événements inhabituels ou de récession économique sévère » et, lorsque la dette d'un état se trouve en deçà de 60% du PIB et que les risques sur la soutenabilité à long terme sont minimales, un « déficit maximum de 1% peut être toléré ». Une certaine flexibilité donc, mais pas encore une stratégie intertemporelle ancrée dans le contexte récessif actuel.

La véritable question est en effet de savoir quels paramètres seront utilisés pour évaluer la trajectoire de réduction de la dette publique pour chaque pays et comment construire un véritable mécanisme concourant à cet objectif à moyen terme. L'endettement privé sera-t-il pris en compte, comme c'est indispensable et comme le souhaite notamment l'Italie ? Les investissements d'avenir pourront-ils par exemple sortir du calcul arithmétique ? Une telle trajectoire sera-t-elle bâtie afin d'être bien contra-cyclique ? Alors que l'objectif initial de soutenabilité à moyen terme de la dette combiné à un système de correction contra-cyclique était légitime et intéressant, on constate que dans les faits, on est bien loin du compte.

### Haute voltige juridique et institutionnelle

Le travail sur le projet de traité, loin de clarifier les choses en matière institutionnelle, témoigne au contraire de la confusion qui continue de régner à Bruxelles. Standard & Poors pointe du doigt à juste titre les « défaillances du système de leadership collectif européen » tout comme le fait de son côté Valéry Giscard d'Estaing en épingleant « l'inadaptation des institutions ». Alors que ce traité aurait dû engager les États membres dans un dialogue pour construire un véritable pilier économique à l'Union, on constate que c'est encore « Bruxelles » qui tient la plume. Pourtant, le système actuel a montré ses limites tant sur la prévention et la gestion de crise que sur la construction de la croissance en Europe. La Commission se bat pour conserver son rôle punitif de contrôle (elle voulait être le mandataire des États membres auprès de la Cour, une idée visiblement écartée). Elle prétend être le « gouvernement économique », mais elle oblitère l'aspect proactif d'une telle instance, dans la construction de la croissance via des réformes structurelles (marché du travail par exemple) et des politiques communes (politique industrielle, biens publics européens, financement de l'économie etc.). Libéraliser certains services (taxis, pharmacie, distribution...) comme la Commission devrait le proposer cette semaine, ne suffit pas à redonner espoir aux citoyens. Un embryon de Trésor européen est nécessaire. Pour cela, une délégation de souveraineté est indispensable, et la France gagnerait à éclaircir sa position plus qu'ambiguë sur ce point si elle souhaite embarquer l'Allemagne vers une plus grande coopération pour la croissance.

Enfin, l'idée importante de conférence<sup>(2)</sup> entre les commissions parlementaires nationales et européenne de l'économie et des finances ressort amoindrie des négociations. Un tel dialogue ex-ante (c'est-à-dire en février/mars, avant l'établissement des budgets nationaux) entre parlementaires nationaux et européens est pourtant une étape indispensable pour permettre un début de coopération concrète sur les choix budgétaires et sur d'éventuelles mutualisations possibles. Sans oublier qu'une telle démarche conférerait la légitimité tant réclamée au processus en cours de construction. ■

**Carole Ulmer**

*Directrice des relations institutionnelles,  
Confrontations Europe*

(1) Cf. Le Manifeste de Confrontations Europe, Bertelsmann Stiftung et de la Fondation Astrid dans le cahier intérieur de *La Revue*.

(2) Cf. Lamassoure Alain, « Les parlements nationaux, nouvel acteur européen » *Interface* n° 72, [www.confrontations.org/fr/nos-publications/interface/450-n72-janvier-2012/1356-interface-n72-janvier-2012](http://www.confrontations.org/fr/nos-publications/interface/450-n72-janvier-2012/1356-interface-n72-janvier-2012)

## La BCE, seul rempart solide

La Banque centrale européenne est la banque en charge de la gestion de la monnaie unique, l'euro. La BCE a été mise en place le 1<sup>er</sup> juin 1998. Elle a pris la suite de « l'Institut monétaire européen » – conformément aux dispositions du Traité de Maastricht adopté au Conseil européen de décembre 1991. Sa mission principale consiste à maintenir la stabilité des prix – en vertu de l'article 105 du Traité de Maastricht – au sein de la zone euro, à un niveau proche actuellement de 2 % et à préserver ainsi « le pouvoir d'achat » de l'euro.

La BCE a fait l'objet de nombreuses critiques tout au long de l'année 2011 sur :

- ses missions considérées, par nombre d'observateurs, comme trop limitées car centrées sur le seul objectif de limitation de l'inflation alors que dans tous les pays souverains, la Banque centrale est prêteur en dernier ressort de l'État et du marché de la dette publique ;
- ses interventions jugées trop timides dans la crise : les décisions de réduction des taux d'intérêt sont souvent considérées comme tardives et insuffisantes tout comme les interventions dites « non conventionnelles » (de rachat sur le marché secondaire – celui de la revente – des obligations d'État des pays menacés).

La BCE n'est pourtant pas restée inactive : elle a racheté temporairement plus de 200 milliards de ces bons et elle dispose de moyens pour agir beaucoup plus fortement en cas de nécessité. Elle a par ailleurs assoupli sa doctrine en ne tenant plus compte de la notation des dettes publiques pour les accepter en « collatéral » c'est-à-dire en garantie des emprunts accordés aux banques commerciales. Ces mesures dites « non conventionnelles » sont sujettes à controverses ainsi les rigoristes allemands : Axel Weber (patron de la Bundesbank) et Jürgen Stark (économiste en chef de la BCE) ont, à la suite de ces mesures, démissionné du Conseil de la BCE pour marquer leur désaccord tandis que d'autres économistes appellent en cette période de crise de la dette à des interventions illimitées de la BCE sur toutes les dettes publiques de la zone afin de donner un signal fort et de « désarmer » les marchés.

Dans la mesure où la BCE apparaît être le seul rempart solide dans cette crise, les débats vont se poursuivre autour de ses missions et de ses moyens d'intervention. Ces débats ne sont pas que de politique monétaire, ils mettent en jeu le système d'organisation économique au plan européen et ce de manière crue puisque la BCE, indépendante, constitue le maillon le plus « fédéralisé » du système.

**Jean-Pierre Moussy**

## Réactions

Le sommet de décembre a traité les grandes lignes d'une gouvernance de la zone euro avec un projet de Traité renforçant la surveillance budgétaire et l'intégration entre les États membres. Face au refus de Londres de s'engager sur un projet de modification des Traités de l'Union, Paris et Berlin ont convaincu les autres pays de les rejoindre. Charles Grant, Christian de Boissieu, Philippe Maystadt et Daniela Schwarzer commentent.

### « La Grande-Bretagne au bord de l'Europe »

**L'issue du sommet de Bruxelles des 8 et 9 décembre est un désastre pour le Royaume-Uni** et menace l'intégrité du marché unique.

La France et l'Allemagne ont convaincu les autres pays de la zone euro que des modifications des traités étaient nécessaires pour entériner des politiques budgétaires plus strictes et une coordination économique plus étroite. Les nouvelles procédures ne s'appliqueraient qu'aux pays utilisant l'euro. La plupart des États membres souhaitent promulguer ces réformes par le biais d'amendements aux traités européens existants. Ainsi, les pays de la zone euro, et ceux qui n'en font pas partie, seraient soumis à un ensemble unique de règles et institutions. David Cameron s'est opposé à l'adoption d'un traité pour l'ensemble des 27 pays de l'UE, car il n'a pu obtenir d'accord sur un protocole de protection de la City de Londres. Ce protocole préconisait un vote à l'unanimité au lieu d'un vote à la majorité concernant la prise de certaines décisions importantes pour la City, y compris l'extension des pouvoirs des autorités réglementaires de l'UE et la mise en place de règles empêchant les gouvernements nationaux d'imposer aux banques des exigences de fonds propres plus strictes.

Cameron a eu raison de chercher à protéger les intérêts de l'industrie britannique des services financiers, qui est extrêmement importante. La plupart des réglementations financières sont votées à la majorité qualifiée, et de nouvelles règles européennes risqueraient de nuire à cet atout national capital. Pourtant, la Grande-Bretagne n'a à ce jour jamais été battue aux voix dans le vote d'une réglementation financière européenne d'importance majeure. Si David Cameron avait été prêt à transiger sur ses demandes, il aurait pu parvenir à un accord.

Mais le pseudo-veto de la Grande-Bretagne risque de lui porter préjudice. Pour commencer, le gouvernement n'a pu obtenir aucune protection quelle qu'elle soit pour la City. Les pays qui participent aux nouveaux arrangements (entre 23 et 26 États membres sont susceptibles de les adopter) se rencontreront régulièrement et discuteront de la politique économique. Ils aborderont forcément des questions relevant du marché unique, telles que la réglementation financière. En théorie, les décisions relatives au marché unique seront toujours prises par l'en-

semble des 27 pays de l'UE. En pratique, les pays de ce nouveau club risquent de former un caucus et de déterminer à l'avance les résultats des votes concernant les règles du marché unique, que celles-ci concernent la City ou non.

Avec ces nouveaux arrangements, la Commission et la Cour européenne de justice joueront vraisemblablement un rôle moins important qu'avant, car la France et l'Allemagne, les pays dominants du nouveau pacte budgétaire, sont hostiles à la Commission et favorables à une Europe plus « intergouvernementale ». Si ces institutions sont affaiblies, elles ne seront plus en mesure de défendre correctement le marché unique et d'assurer un traitement équitable de l'ensemble des États membres.

Que se passerait-il si les pays de la zone euro voulaient harmoniser les réglementations bancaires, ce qu'ils risquent de faire pour garantir la pérennité de l'euro ? La Grande-Bretagne n'accueillerait pas favorablement l'idée d'un système centralisé, mais elle pourrait être facilement battue aux voix. Les règles en matière de réglementation bancaire, comme d'autres aspects du marché unique, feront toujours l'objet d'un vote à la majorité qualifiée des 27. Mais si la Grande-Bretagne souhaite gagner des voix, il lui faut des alliés.

Je ne me rappelle pas que la Grande-Bretagne ait jamais été aussi isolée dans l'Union européenne. Des pays qui auraient pu s'entendre avec le Royaume-Uni, comme le Danemark, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède, se sont lassés du gouvernement de Cameron. Ils ont toujours voulu que la Grande-Bretagne ait de l'influence en Europe pour contrebalancer la France et l'Allemagne. Ils auraient préféré, et de loin, que les 27 pays se serrent les coudes. L'auto-exclusion de la Grande-Bretagne les a déçus. De nombreux États membres de plus petite envergure sont mécontents : lorsque les institutions européennes s'affaiblissent, ils sont davantage exposés aux pressions de la France et de l'Allemagne.

Il est concevable qu'un gouvernement britannique différent envisage de revenir sur cette décision désastreuse de s'exclure. Mais il est plus vraisemblable que la Grande-Bretagne s'isole encore davantage, potentiellement, en quittant l'Union européenne. ■

**Charles Grant**

Directeur du Center for European Reform (CER)

### « D'abord gérer la crise, puis changer les textes »

**Vu la gravité de la crise à laquelle est confrontée la zone euro**, il est clair qu'il faut gérer les turbulences et ensuite changer les textes. Le recours à une procédure accélérée va aider, mais il ne remet pas en cause la séquence précédente. L'une des nouveautés du sommet des 8-9 décembre aura été de faire sauter la contrainte de l'unanimité. Les autorités européennes sont sorties du cercle vicieux de l'unanimité à 27 en se contentant de la majorité « super-qualifiée » pour les 17. C'est la coopération renforcée prévue par le traité de Lisbonne, image-type de l'Europe à géométrie variable non pas créée mais confirmée par l'accord de Bruxelles de décembre, sollicitée pour contourner l'unanimité et tout spécialement le veto britannique. La base juridique est là. Même s'ils paraîtront inopportuns, d'éventuels recours devant la Cour de justice de l'Union européenne ou devant des juridictions nationales (comme la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe) ne sauraient être exclus.

Une dernière remarque sur le calendrier. Les négociations sur « l'Accord International sur une union économique renforcée » ont débuté fin décembre.

Elles doivent se terminer en principe en mars. Mais s'ajoutera le délai de ratification. Tout cela pourrait quand même nous mener vers la mi-2012, voire la fin de l'année.

La crise bancaire de 2008 et celle des dettes souveraines dans la zone euro ont conduit, de façon pragmatique et sans texte clair, à donner plus de pouvoirs propres à la zone euro. Cela était inévitable. Il va falloir en gérer les conséquences politiques. Car le nouvel agencement des relations entre la zone euro (et même au-delà avec l'« euro plus ») et le marché unique crée des défis nouveaux. C'est toute la question des rapports entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale, mais en pratique le défi à relever va au-delà du cas britannique. ■

**Christian de Boissieu<sup>(1)</sup>**

Professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)  
et président du Conseil d'Analyse Économique

(1) Voir aussi pages 11 et 12

## « Tout ça pour ça... »

**Ce sera le genre de commentaire** que l'on ne manquera pas d'entendre si la lourde et difficile procédure de ratification d'un nouveau Traité n'aboutit qu'à ce qui a été annoncé par le Conseil européen des 8-9 décembre 2011. Selon des experts de la Commission, 95 % des mesures annoncées sont soit déjà en place suite à l'adoption de nouvelles règles par le Conseil et le Parlement (« six pack ») soit déjà dans le « pipeline » législatif existant. Quant aux 5 % restants, je ne suis pas convaincu qu'il faille passer par une modification du Traité pour obtenir que chaque État membre inscrive une « règle d'or » budgétaire dans sa Constitution.

Si l'on prend la décision de consacrer le temps, l'énergie et le capital politique qui seront requis pour toute ratification d'un nouveau Traité, mieux vaut que ce soit pour des changements qui corrigent vraiment la faiblesse majeure de l'actuelle Union économique et monétaire, autrement dit qui créent un véritable « gouvernement économique » de la zone euro.

À cet effet, le nouveau Traité devrait comporter au moins quatre éléments :

- l'abandon de la règle paralysante de l'unanimité. Le « gouvernement économique » de la zone euro – vraisemblablement le Conseil des chefs d'État et de gouvernement – doit pouvoir décider à la majorité qualifiée, voire super-qualifiée (par exemple, trois-quarts des États membres représentant au moins 80 % de la population) ;
- l'attribution de nouvelles compétences au « gouvernement économique », non seulement dans les matières budgétaires mais aussi dans d'autres

domaines de la politique économique. Le « gouvernement économique » doit pouvoir prendre des décisions en ce qui concerne la coordination des grands programmes de recherche, l'accueil de travailleurs hautement qualifiés non européens, l'approvisionnement en énergie et en matières premières, la supervision des principales institutions financières, l'harmonisation de la base taxable à l'impôt des sociétés, etc.

- l'organisation d'une solidarité financière. La démonstration a été faite qu'une Union monétaire ne peut pas fonctionner sans un certain degré de solidarité financière entre ses membres. Dans une structure véritablement fédérale, cette solidarité joue automatiquement, en particulier à travers le budget fédéral. À défaut, elle doit être organisée selon des règles établies de commun accord et respectées par tous ;
- la légitimité démocratique. Il faut impérativement associer, d'une manière ou d'une autre, les parlements aux décisions du « gouvernement économique ».

L'esquisse de ce que pourrait être le contenu d'un nouveau Traité sera jugée trop ambitieuse par les « réalistes ». Mais n'est-il pas plus « réaliste » de ne prendre le risque politique d'une procédure de ratification d'un nouveau Traité que pour un contenu qui en vaille réellement la peine ? ■

**Philippe Maystadt**

*Ancien président de la Banque européenne d'investissement (BEI)*

## « Il est dangereux de se focaliser uniquement sur l'austérité budgétaire »

**Le Pacte budgétaire**, comme on l'appelle, est né d'une double préoccupation qui existe notamment en Allemagne et dans d'autres États membres. Premièrement, même le Pacte de stabilité et de croissance qui vient d'être réformé ne garantit pas que les États membres se conforment aux règles européennes en matière de réduction de la dette et du déficit. Deuxièmement, les acteurs du marché attendent un signal fort de la part de l'UE indiquant que cette dernière parvient à faire face à la crise de la dette souveraine et que les gouvernements s'impliquent sérieusement en fournissant des efforts de consolidation à long terme. Les décideurs voient donc le Pacte budgétaire comme un instrument de renforcement de la confiance dans une période de remise en cause de la capacité de la zone euro à faire face à ses problèmes internes en matière de dette, de système bancaire, d'économie et de politique.

Une telle approche soulève plusieurs difficultés : la première, c'est qu'en termes de reprise économique et de durabilité de l'unité de la zone euro, il est dangereux de se focaliser uniquement sur l'austérité budgétaire. Au vu des prévisions économiques négatives annoncées pour la plupart des États membres de la zone euro et des conséquences récessionnistes de certains programmes d'austérité, une règle budgétaire déflationniste imposée à l'ensemble des États membres de la zone euro pourrait en fait accroître la probabilité d'une désagrégation de l'union monétaire. Les acteurs du marché semblent au moins aussi concernés par les perspectives de croissance et la capacité d'action politique des dirigeants de la zone euro que par l'austérité et les règles financières. On peut donc douter que le Pacte permette de rétablir la confiance.

En outre, le Pacte détourne l'attention de problèmes plus importants et à l'origine de la crise de la dette. Dans la plupart des États membres, les déficits élevés et les niveaux d'endettement insoutenables sont les symptômes

d'écart importants de compétitivité entre les États membres, source de déséquilibres flagrants. La législation européenne traitant des déséquilibres macro-économiques, adoptée dans le cadre du « six-pack » (qui a également réformé le Pacte de stabilité et de croissance), ne suffira sans doute pas pour lutter contre les causes fondamentales de la crise que connaissent actuellement certains des États membres de la zone euro.

Ce dont la zone euro a besoin de façon plus urgente qu'un Pacte budgétaire, c'est d'un débat de fond sur les réponses politiques susceptibles d'atténuer la crise ainsi que d'offrir une perspective d'intégration politique à long terme pour la zone euro. Les réponses à la crise dévastatrice que nous connaissons devront être plus tranchées qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent si la zone euro souhaite se maintenir en l'état actuel. On pourrait envisager des eurobonds ou une solution approchante, peut-être sous un autre nom, et une stratégie de croissance scrupuleuse exploitant au mieux le budget de l'UE. D'autre part, la réforme de la gouvernance à long terme ne devrait pas se limiter à l'élaboration de règles et de systèmes de sanctions toujours plus techniques. Les mécanismes actuels fondés sur des règles outrepasseront les limites de la légitimité démocratique dès que des parlementaires nationaux élus démocratiquement seront dans l'obligation de remanier considérablement des politiques antérieures « parce que Bruxelles en aura décidé ainsi ». Enfin, les réformes en cours jusqu'à présent ne dotent en aucun cas la zone euro des compétences qu'elle a perdues au niveau européen, notamment en matière d'élaboration de politiques macro-économiques, lors de l'intégration des monnaies nationales. Ces tendances concourent à éroder la légitimité dans les États nations et au niveau européen. ■

**Daniela Schwarzer**

*Chef de la division recherche sur l'intégration européenne, Stiftung Wissenschaft und Politik, Berlin*

DÉSAGRÉGATION DE LA ZONE EURO

## Le sujet n'est plus tabou

Tout au long de 2011, le débat est monté sur l'explosion de la zone euro, un scénario inconcevable il y a encore quelques mois et qui le reste pour *Confrontations Europe*. Nous avons demandé à deux économistes aux analyses opposées d'exposer leur conception. L'un, Christian Saint-Étienne, professeur titulaire de la Chaire d'Économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, propose d'isoler les pays du Nord de l'Europe et ceux du Sud, qui quitteraient la zone euro. L'autre, Christian de Boissieu, professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) et président du Conseil d'Analyse Économique, insiste sur les actions à entreprendre pour qu'une telle éventualité ne se produise pas.



### Christian Saint-Étienne : « La monnaie unique va-t-elle résister ? »

**Les nouvelles ne sont pas bonnes.** De restructuration de la dette grecque en recapitalisation des banques, d'attaques contre la dette italienne en avertissement donné par l'agence de notation Moody's concernant le triple A de la France, de ralentissement de l'économie en difficultés à tenir les objectifs de réduction du déficit, tout est « compliqué ». Comment en est-on arrivé là ?

Non seulement la monnaie unique a été mal conçue, mais les pays du sud de la zone euro ont cru pouvoir s'affranchir de la discipline budgétaire en rejoignant la zone quand il fallait redoubler d'effort.

Pour bien comprendre les problèmes de la zone euro, il faut réfléchir à la situation des cinquante états constituant les États-Unis d'Amérique. Il y a parmi eux des Allemagne, des France, des Italie et des Grèce. Comment ont-ils pu tenir ensemble à travers tout le XX<sup>e</sup> siècle strié par tant de guerres et au cours de la décennie passée, du 11 septembre 2001 frappant New York au 15 septembre 2008 frappant Wall Street ? Parce qu'ils sont intégrés dans un État fédéral avec un budget fédéral représentant un cinquième du PIB américain, tout en partageant les mêmes valeurs et les mêmes intérêts stratégiques.

Les Européens ont confondu la monnaie avec le papier qui sert à l'imprimer. Les pays de la zone euro devaient avoir la même monnaie sans avoir de fédéralisation de la zone, sans partager les mêmes valeurs et les mêmes intérêts, et tout en se livrant à une concurrence fiscale et sociale frontale. Le sommet a été atteint quand la France et l'Allemagne ont apporté 85 milliards d'euros à l'Irlande qui revendiquait le droit de leur faire une concurrence fiscale directe avec un taux d'impôt sur les sociétés de 12,5 %, presque trois fois plus faible que le taux français. Il est crucial de comprendre que si la concurrence sur les marchés de biens et services est hautement souhaitable pour pousser les agents économiques à bien utiliser les ressources à leur disposition,



© IRE

la concurrence par les normes fiscales et sociales est contraire aux fondements de la démocratie libérale et de l'économie de marché : la concurrence, pour être efficace, suppose que tous les acteurs, comme c'est le cas au sein des États-Unis d'Amérique, opèrent avec les mêmes règles fiscales et sociales. Aux États-Unis, les principaux systèmes sociaux et fiscaux sont fédéraux et la totalité du pays est soumis aux mêmes règles pour le commerce ou la finance.

**Si cette erreur de conception de l'euro ne suffisait pas**, il convient de noter qu'au moment même où les pays membres mettaient en œuvre l'euro en 1999, ils adoptaient des politiques opposées. L'Allemagne, suivie des Pays-Bas et de l'Autriche, a choisi un modèle industriel et exportateur pour retrouver sa compétitivité et engrange depuis plusieurs années des excédents de balance courante qui sont la contrepartie des excédents d'épargne interne et du haut niveau de profit de ses entreprises. La France, et dans une moindre mesure l'Espagne et l'Italie, a choisi un modèle de consommation tirée par une dépense publique à crédit. Ce modèle s'est traduit par une forte désindustrialisation et des déficits croissants de balance courante. Chacun de ses modèles a ses avantages et ses limites, mais ils ne peuvent fonctionner ensemble au sein de la même zone monétaire, surtout si cette dernière n'a pas de budget permettant de redistribuer des ressources d'un pays à l'autre. La crise de l'euro a restauré la « contrainte extérieure » venant du déficit de balance courante et les pays du sud sont « nus ».

Dans ces conditions, soit les pays du Sud adoptent le même modèle que l'Allemagne, ce qui poserait d'autres problèmes de coordination économique mondiale, car consommerait l'excédent global de la zone euro, soit les deux sous-zones constitutives de l'euro vont devoir se séparer à l'occasion d'une prochaine attaque sur la dette publique des pays du Sud.



Il existe une autre solution. On peut isoler au sein de la zone euro neuf pays qui partagent non seulement la même monnaie, mais aussi les mêmes intérêts stratégiques et les mêmes valeurs : les cinq pays autour de l'Allemagne (Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Belgique et Luxembourg) et les quatre pays du sud de l'Europe (France, Italie, Espagne et Portugal). Ces pays ont appartenu à la même sphère politique à plusieurs moments de leur histoire. Ils ont ensemble un excédent de leur balance courante et un déficit public en voie de réduction rapide. Ils représentent 92 % du PIB de la zone euro. Ils pourraient quitter ensemble la zone euro tout en prenant trois séries d'engagements :

- instaurer des minima fiscaux et sociaux entre eux, par exemple s'engager à ne pas baisser le taux de l'impôt sur les sociétés et le taux de fiscalité de l'épargne au-dessous de 20% ;
- s'interdire des déficits structurels des États membres de cette fédération monétaire supérieurs à 1 % du PIB aussi longtemps que la croissance est égale ou supérieure à la croissance potentielle avec un bureau fédéral en charge de faire respecter ces engagements en se substituant aux États nationaux défaillants ;
- mettre en place un budget spécifique à cette zone atteignant rapidement 3 % du PIB de la zone pour financer des infrastructures, de la R&D et la mise en place d'un tissu d'universités fédérales. C'est ce budget fédéral qui pourrait être financé par des eurobonds. Alors qu'un pays faible ne peut pas quitter la zone euro car sa nouvelle monnaie se dévaluerait tandis que sa dette resterait en euros, l'euro fédéral s'apprécierait par rapport à l'euro actuel qui resterait la monnaie des huit pays non inclus dans l'euro fédéral. L'euro actuel verrait sa valeur baisser significativement ce qui favoriserait la solution des difficultés des huit pays membres de la zone euro non fédérale.

Mais surtout, la nouvelle fédération monétaire et budgétaire deviendrait immédiatement la deuxième puissance économique du monde, la première puissance commerciale et industrielle du monde et un géant politique capable de peser face à la Chine et aux États-Unis.

L'Europe peut donc sortir par le haut de la crise actuelle : où sont les héritiers de Robert Schuman et Konrad Adenauer qui, dans des conditions autrement plus dramatiques après deux guerres monstrueuses, eurent la force de proposer le partage du charbon et de l'acier ? Peut-on leur faire écho en partageant à la fois des valeurs communes et une monnaie au sein d'une fédération politiquement cohérente ? ■

**Christian Saint-Étienne**

*Paris, le 3 janvier 2012*



© DR

## Christian de Boissieu : « *Quelle refondation pour la zone euro ?* »

**Le sommet de Bruxelles de décembre** n'aura impressionné les marchés que pendant deux jours. Très vite les insuffisances de l'accord plutôt que ses nouveautés ont été privilégiées.

Cet accord a réduit la probabilité d'implosion de la zone euro, sans la ramener à zéro. Il n'a pas, loin de là, écarté le scénario de la contagion de la spéculation vers des « poids lourds » de la zone euro comme l'Italie ou l'Espagne. Des compléments devront être apportés assez vite en 2012, portant sur des points sur lesquels en particulier l'Allemagne s'est montrée jusqu'à présent intraitable mais à propos desquels elle devra - c'est mon hypothèse - faire des concessions s'il y va de la survie de la zone euro. J'évoque les principaux points.

**La BCE.** En décembre, elle a réaffirmé sa volonté d'assurer pleinement sa fonction de Prêteur de dernier ressort (PDR) vis-à-vis des banques de la zone. Cela s'est tout de suite traduit par un refinancement des banques à guichet ouvert, à 3 ans et à 1 %. Les banques se sont précipitées à ces conditions-là, puisqu'elles ont emprunté 489 milliards d'euros à la BCE, pour, comme on pouvait s'y attendre, s'empresser d'en replacer aussitôt une grande partie auprès de la banque centrale (liquidités rémunérées à 0,25 %). Espérons, mais c'est loin d'être gagné, que ce circuit va rapidement s'ouvrir, avec les banques recyclant les liquidités acquises vers le marché interbancaire et le financement de l'économie réelle. Une autre opération de ce type est prévue pour fin février. On pourrait quand même réduire l'ampleur de ce circuit fermé en ramenant la rémunération des liquidités par la BCE à 0 %, voire en envisageant dans certaines circonstances un taux d'intérêt négatif. Quoi qu'il en soit, si la BCE s'affiche comme PDR vis-à-vis des banques sans limites, elle refuse toujours d'être PDR de plein exercice vis-à-vis des États.

Cette distinction banques/États est un peu artificielle quand on sait l'importance des dettes souveraines dans les bilans des banques. Les Allemands craignent une BCE qui s'alignerait sur la Fed, la Banque d'Angleterre..., c'est-à-dire qui exercerait pleinement son rôle de PDR, en avançant des arguments juridiques (les clauses du traité de Maastricht et la peur d'un veto de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe) et économiques (la crainte d'un retour de l'inflation). Ma prédiction est que, face au risque d'implosion de la zone euro, le pragmatisme l'emportera, que ces arguments céderont s'il est vital d'avoir dans la zone un PDR de plein exercice. Je n'insiste pas sur la hiérarchie des risques en 2012-2013 : l'Europe est confrontée à la réalité du ►►

►►► chômage beaucoup plus qu'à un très hypothétique risque d'inflation, risque improbable justement vu le niveau du chômage.

**Le FESF.** Je le dis d'emblée : cela a été une mauvaise idée de fixer a priori la force de frappe du FESF. D'abord 440 milliards d'euros, puis ensuite 1 000 milliards, encore en partie virtuels. Car les marchés ont tendance à tester la réalité des limites qui leur sont indiquées. Le sommet du 9 décembre a délivré un message ambigu : d'un côté, le FESF va être géré par la BCE, ce qui entrouvre la porte vers des passerelles entre les deux institutions ; de l'autre, il est bien précisé que le FESF ne pourra pas se refinancer auprès de la BCE. Ma prédiction est que cet autre tabou tombera, s'il y va du bon fonctionnement de la zone euro.

**Le FMI.** S'il y a un large accord pour renforcer les ressources du Fonds et le rôle des pays émergents, il subsiste un certain nombre d'incertitudes sur son implication exacte dans le sauvetage de la zone euro. Dans les plans de soutien déjà mis en œuvre, la clef de répartition des financements donne le leadership aux Européens. Le dispositif approuvé en décembre à Bruxelles dans lequel l'Europe prête au Fonds pour qu'il re-prête, avec sa conditionnalité, à certains pays de la zone euro en difficulté – outre le fait qu'il semble un peu alambiqué – ne doit surtout pas être utilisé comme argument pour ne pas élargir le rôle de la BCE ou les ressources du FESF.

**Les eurobonds.** Officiellement, le sujet n'est pas d'actualité lors des sommets européens. Sur ce terrain-là, l'Allemagne a obtenu ce qu'elle voulait. À mon avis, il s'agit d'une victoire de court terme. Non pas parce que la Commission a proposé en novembre, c'est-à-dire bien tardivement, des « *stability bonds* » (la variante sémantique ne trompe personne !), mais parce que la crise va imposer une mutualisation partielle des dettes souveraines dans la zone euro. L'incertitude porte donc sur le calendrier et les formes de cette mutualisation partielle, qui suppose un renforcement significatif de l'intégration budgétaire dans la zone.

### Une nouvelle gouvernance de la zone euro : pour quoi faire ?

Le changement le plus significatif dans la gouvernance européenne est le passage de l'unanimité des 27 à la majorité qualifiée, voire « super-qualifiée », dans la zone euro. Pour le reste, les nouvelles règles de la discipline budgétaire sont posées, mais elles vont devoir être précisées et concrétisées assez vite. J'en prends deux exemples. Du côté de la prévention, la référence à la « règle d'or » va rapprocher les pays membres. Encore faudra-t-il s'entendre sur l'ambition qui lui est attachée. On peut ainsi relever que le projet d'Accord évoque un objectif de 0,5 % pour le déficit public structurel (c'est-à-dire corrigé

de l'impact des variations conjoncturelles), alors que la constitution allemande a choisi comme valeur de référence pour 2016 un déficit structurel de 0,35 %. L'écart semble mince, mais il suggère deux interprétations distinctes de la convergence budgétaire, avec en toile de fond l'arbitrage de la Cour de Justice de l'Union européenne :

- la convergence sur le principe d'une règle d'or, mais avec quelques variantes dans la définition concrète de celle-ci ;
  - la convergence totale sur le contenu même de la règle d'or.
- Le choix entre ces deux options ne me paraît pas définitif, même si le projet d'Accord penche nettement vers la seconde. Outre la surveillance ex ante, les sanctions ex post sont encore en débat. Le dispositif du pacte de stabilité et de croissance, fondé sur des sanctions purement pécuniaires, n'a pas plus de raison d'être crédible pour l'avenir que dans le passé. Il faut privilégier les sanctions politiques (la perte du droit de vote dans les instances européennes pendant les périodes de « déviance ») et des sanctions financières qui seraient efficaces (comme la perte de l'accès aux fonds structurels pendant les mêmes périodes).

### Améliorer la gouvernance économique et politique de la zone euro peut être un objectif en soi,

mais ce serait aussi le moyen de mieux concilier la nécessaire réduction des déficits et des dettes publiques, et des initiatives en faveur de la croissance et de l'emploi. La question centrale soulevée par la crise en cours concerne la gestion de l'hétérogénéité intra-zone. Où l'on retrouve certains arguments de la théorie des zones monétaires optimales, non pas pour délégitimer les ambitions de l'euro, mais pour traiter du meilleur fonctionnement de la zone euro dans la durée. Parmi ces arguments, figurent en bonne place des paramètres difficiles à faire bouger rapidement, comme la mobilité des personnes et les transferts publics centralisés (qui renvoient au « fédéralisme budgétaire et fiscal »). Cette crise pourrait conduire à lever certains tabous politiques ou économiques comme la part du budget communautaire dans le PIB de l'Union (ou de la zone euro), mais, pour des tas de raisons, cela prendra du temps. D'ici là, l'Europe a tout intérêt à mieux utiliser les marges de manœuvre qui lui restent (il en existe !) et à les mettre au service d'une politique de croissance et d'emploi. Une politique de croissance compatible avec l'objectif général de lutte contre le changement climatique, et qui devra s'appuyer sur les piliers bien identifiés que sont la politique de R&D et d'innovation, une mobilisation plus active de l'épargne privée vers le financement de l'économie réelle (par exemple, le financement des PME) et une amplification des interventions de la BEI. ■

**Christian de Boissieu**

Paris, le 3 janvier 2012

Voir aussi *Zone euro, éclatement ou fédération*, de Michel Aglietta, à partir d'entretiens avec Richard Robert, éditions Michalon, janvier 2012

CRISE DES DETTES PUBLIQUES

## Comment éviter la récession ou la croissance molle ?

L'excès d'endettement du secteur privé<sup>(1)</sup> dans les pays développés est à l'origine de la crise mondiale. La dépréciation d'actifs a provoqué à partir de 2008 une réaction en chaîne<sup>(2)</sup> : faillites bancaires, contraction des engagements, recul de l'activité. Les espoirs d'une reprise rapide ont été déçus. À moyen terme, l'issue de la crise risque d'être une longue période de croissance molle, entretenue par les retards de croissance potentielle pris depuis 2008, et par l'insuffisance de l'investissement.

**Le gonflement des dettes publiques** est la conséquence de cette situation. Le soutien public à l'activité et aux secteurs en difficulté, qui a évité une récession générale, a eu pour corollaire le transfert aux États du choc macroéconomique de l'endettement privé. La dégradation des comptes publics limite aujourd'hui les marges de manœuvre pour une croissance durable et affecte la confiance dans les États.

Si la zone euro connaissait au départ une situation globalement moins dégradée, les répercussions déstabilisantes de la crise générale y ont été accrues par la construction inachevée de l'union monétaire, ainsi que par des divergences politiques sur les questions budgétaires et la solidarité entre États membres. La difficulté à résoudre la crise des dettes souveraines en Europe, si elle perdurait, mettrait en péril l'euro et la construction européenne, et pourrait devenir un problème mondial.

### L'amélioration de la gouvernance européenne, une nécessité absolue, des avancées en cours

La fragilité de l'Union économique et monétaire tient à sa construction incomplète. Comme l'ont souligné Michel Aglietta et Nil Bayik lors du colloque organisé par l'Institut CDC pour la recherche autour du rapport Finance publiques : l'épreuve de vérité pour la zone euro, « la pérennité de la zone euro est menacée par la contradiction entre ses trois interdits : pas de fédéralisme budgétaire, pas de solidarité budgétaire entre États, pas de défaut souverain ». Du fait de ces problèmes institutionnels et de divergences politiques, les dirigeants des États européens et la Commission européenne n'ont pas su réagir rapidement et efficacement au choc initial de la crise grecque et à ses répercussions dans la zone euro.

En ce qui concerne la gouvernance, les dernières avancées portent surtout sur la discipline budgétaire. Le Pacte de Stabilité et de Croissance renforcé, paquet législatif appelé « six pack », proposé par la Commission européenne, adopté à l'automne dernier par les 27 États membres et le Parlement européen, vise à « garantir la discipline budgétaire, favoriser la stabilité de l'économie européenne et prévenir une nouvelle crise dans l'Union ». Il prévoit des sanctions financières à l'encontre des États ne prenant pas de mesures de réduction de leur déficit, et des procédures pour déficit excessif contre ceux n'agissant pas pour réduire une dette<sup>(3)</sup> supérieure à 60 % du PIB. Le « projet d'accord international pour une Union économique renforcée », dont les grandes lignes ont été adoptées par 26 chefs d'État sur 27 lors du sommet du 9 décembre, qui doit être discuté et validé par les États d'ici à mars, a une dominante budgétaire. Il renforce les dispositions en imposant à chaque État de transcrire dans ses textes constitutionnels (« règle d'or ») la limitation de son déficit budgétaire structurel à 0,5 % du PIB avec une marge de flexibilité<sup>(4)</sup>.

Un autre volet du projet pose en termes plus généraux le principe de « travail en commun pour soutenir la croissance et la compétitivité, et en améliorant le fonctionnement de l'Union économique et monétaire ».



### L'Europe au pied du mur

L'ajustement budgétaire est indispensable, mais il doit être organisé de manière à avoir à un effet réduit sur l'activité, et à ne pas casser les leviers du retour aux grands équilibres et à une croissance soutenue. Les analyses économétriques sur séries longues montrent en effet que la résorption durable des dettes des États dépend certes de la réduction des déficits et de la baisse des taux d'intérêt mais aussi, pour une part importante, du taux de croissance à long terme.

Pour réussir cet ajustement, la compression globale doit aller de pair avec le redéploiement des dépenses traditionnelles vers celles qui permettent de renforcer la croissance potentielle et préparer l'avenir, comme l'investissement humain et matériel en formation, recherche, développement, innovation ; les infrastructures ; les technologies émergentes ; les énergies renouvelables et les actions contre le réchauffement climatique.

Un tel redéploiement est toujours une opération très difficile. Le risque est que les préoccupations de court terme l'emportent, et que les « dépenses d'avenir » soient traitées comme des dépenses ordinaires, ou reportées à plus tard. Ce risque est d'autant plus grand que les normes européennes de déficit et de dette fixées en décembre sont très contraignantes. Il faudrait donc que le solde structurel maximal de 0,5 % du PIB prévu par la « règle d'or » soit établi hors investissements pour la croissance à long terme, et que la marge de flexibilité permise aux États laisse une certaine possibilité d'action conjoncturelle contra-cyclique à court terme.

D'autre part, l'effort de rationalisation et d'ajustement budgétaires ne se fera pas seulement au niveau national. Puisque la dispersion des interventions a un coût, on doit pouvoir gagner en efficacité, en développant les synergies entre budgets nationaux et européens<sup>(5)</sup>, et surtout en avançant dans la mutualisation européenne d'actions d'intérêt commun, en particulier pour les infrastructures et les investissements d'avenir. Il faut pour cela que le budget européen, qui est d'abord un budget d'investis- ►►►

(1) Dette brute totale des ménages, entreprises et secteur financier en 2009, en % du PIB : 280 % aux États-Unis, 330 % au Japon, 465 % au Royaume Uni, 230 % dans la zone euro.

(2) La Banque des règlements internationaux a fait en juin 2011 une analyse analogue de l'origine de la crise dans le secteur privé : « dans certains pays, les déficiences du secteur financier ont affaibli l'État ; dans d'autres, c'est la faiblesse du secteur privé qui a contaminé les banques ; dans tous, la fragilisation qui en a résulté menace l'intégration économique et financière ».

(3) Après prise en compte de tous les facteurs pertinents et de l'influence de la conjoncture, tout État membre dont le taux d'endettement dépasse 60 % du PIB fera l'objet d'une PDE (même si son déficit est inférieur à 3 %) s'il ne réduit pas d'un vingtième par an l'écart entre son taux d'endettement et la valeur de référence de 60 %.

(4) Marge de flexibilité pour tenir compte d'impacts conjoncturels et, éventuellement, d'événements n'étant pas de la responsabilité de l'État concerné, à condition que cela ne compromette pas la soutenabilité à moyen terme de la dette.

(5) Les études effectuées à la demande de la commission des budgets du Parlement européen montrent le développement insuffisant de ces synergies, et l'intérêt à les développer.

►► sement, ait les moyens nécessaires dans le cadre d'une stratégie actualisée et d'une volonté politique commune des États membres.

Le levier budgétaire est important, ses conditions d'utilisation doivent être affinées, mais ce n'est pas le seul instrument dans le contexte d'une crise générale provoquée par une déstabilisation financière.

### Renforcer la stabilité financière

**Au niveau des dettes souveraines.** La pression des marchés financiers augmente les taux demandés aux États les plus exposés et accroît la charge de la dette, dans un processus cumulatif d'accroissement du déficit budgétaire, de freinage de la croissance et de défiance des investisseurs. Le Fonds européen de stabilité financière devait permettre de procurer des financements à moindre coût aux États sous pression, en émettant avec la garantie des États membres des obligations sur les marchés internationaux. Il n'est pas monté en puissance assez vite.

La mise en service courant 2012 du Mécanisme européen de solidarité, avec une dotation de 80 milliards d'euros et des garanties des États, est un signal politique et devrait accroître les possibilités d'intervention.

Reste ouverte la question de la mutualisation d'une partie des dettes souveraines, et celle de l'émission d'euro-obligations pour son financement. Le Parlement européen y est attaché, et le rappellera dans les discussions sur le projet d'accord international pour une Union économique renforcée. On doit espérer que l'inscription de la discipline des traités dans le marbre constitutionnel permettra une nouvelle approche de la solidarité entre États et de la mutualisation des dettes ou d'une partie de leur financement, en particulier sur la question des euro-obligations.

L'engagement constitutionnel des États pourrait également faire évoluer la question du rôle de la Banque centrale, dans la mesure où son intervention ne pourrait plus être interprétée comme risquant d'être un palliatif du laxisme budgétaire.

**Au niveau du secteur financier.** La stabilisation financière des banques et du secteur financier est indispensable pour surmonter la crise des dettes souveraines et faciliter le retour à une croissance soutenue.

La crise est venue du secteur financier, et les mesures pour assainir ce dernier sont aujourd'hui moins avancées dans la zone euro qu'aux États Unis. La fragilité des banques européennes a, dans certains pays (comme l'Irlande et l'Espagne) accru les difficultés des États et le déficit budgétaire. Le manque de visibilité sur la solidité de certaines banques entretient une méfiance persistante qui compromet le fonctionnement du marché interbancaire, malgré d'importantes injections de liquidités par la Banque centrale européenne. C'est une menace pour le financement des États, des collectivités locales et des entreprises. Cela compromet les investissements et la croissance.

Il est urgent d'agir pour faire évoluer les dispositifs européens de supervision et de régulation financière, pour mieux détecter les risques systémiques liés notamment à la détention d'actifs toxiques, et pour inciter aux restructurations nécessaires.

### Renforcer les leviers de la croissance à long terme dans le cadre d'une stratégie européenne de croissance, de cohésion et de compétitivité

La Stratégie de Lisbonne lancée en 2000 a échoué. Ses objectifs étaient trop généraux, les États n'ont pas tenu leurs engagements sur les moyens. Plusieurs pays européens ont opéré des coupes dans les crédits pour l'investissement, l'innovation et l'éducation. Les dettes publiques ne pourront être résorbées si les moyens d'une croissance durable sont restreints.

#### LE « SIX PACK »

Ce terme renvoie aux six actes législatifs destinés à rendre la gouvernance économique plus rigoureuse dans l'UE : quatre de ces textes traitent de questions budgétaires – y compris la réforme du « pacte de stabilité et de croissance de l'UE » – deux autres portent sur : l'identification et la correction effective des déséquilibres macroéconomiques au sein de l'UE et de la zone euro. Ces textes ont été approuvés par le Parlement européen le 28 septembre puis par le Conseil Européen le 8 novembre 2011. Ils portent sur :

- un règlement (modifiant le règlement CE n° 1466/97) relatif à la surveillance des politiques budgétaires et économiques des États membres ;
- un règlement (modifiant le règlement CE n° 1467/97) relatif à la procédure concernant les déficits excessifs ;
- un règlement sur la mise en œuvre de la surveillance budgétaire dans la zone euro ;
- un règlement sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques ;
- un règlement établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macro-économiques excessifs dans la zone euro ;
- une directive concernant les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres.

Jean-Pierre Moussy

Il faut à l'Europe une nouvelle stratégie pour sortir de la crise en améliorant son potentiel de croissance et sa place dans la compétition mondiale, tout en renforçant sa cohésion.

Parmi les axes majeurs, on citera :

- l'accroissement de la compétitivité par rapport au reste du monde. Cet accroissement doit être recherché non pas pour certains pays, mais pour l'ensemble de l'Europe, et s'appuyer sur un effort général pour le socle industriel, qui ne peut être remplacé par des activités de services. Comme l'observe Michel Aglietta, ceci implique de réagir à la « polarisation industrielle » qui, faute de politique industrielle européenne, a profité à plusieurs pays du Nord et entraîné dans ce domaine le recul des autres pays de l'Union ;
- l'adaptation de l'économie aux défis du xxi<sup>e</sup> siècle, comme la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Très présente sur les normes, l'Europe gagnerait en activité et en compétitivité si elle développait ses productions dans un domaine où la demande et la concurrence mondiales croissent rapidement ;
- un nouveau modèle de transformation de l'épargne à court terme en engagements à long terme, facilitant le financement des investissements à long terme ;
- l'approfondissement du marché unique, dont n'ont pas encore été tirés tous les avantages ;
- les réformes de structure permettant de soutenir la croissance et la compétitivité, d'augmenter l'activité et l'emploi, et d'assurer la cohésion territoriale et sociale.

L'Europe peut sortir renforcée de la crise et sortir du piège de la dette publique, en améliorant sa gouvernance pour mener à bien l'assainissement budgétaire, la stabilisation financière, et une stratégie de retour à une croissance forte. Ces actions doivent être menées de front. On irait à l'échec en se focalisant sur l'assainissement budgétaire à court terme, et en repoussant à meilleure fortune les actions pour une croissance forte de long terme.

Le rétablissement de la confiance et de la solidarité entre États membres est essentiel : sans elle, l'observation méfiante des avantages et des charges conduirait vite à « une communauté aux aguets », alors qu'il s'agit de renforcer la « communauté de progrès et de projet » d'une Europe unie dans sa diversité. ■

Alain Turc

Chargé de mission, Confrontations Europe

# Pour un Pacte européen de solidarité énergétique

C'est la proposition de *Confrontations Europe* : toutes les sources énergétiques doivent avoir droit de cité mais seront soumises à des critères d'acceptabilité et leurs parts dans un mix européen au-delà de 2020 devront contribuer à un optimum économique commun susceptible de modérer la hausse des prix tout en réduisant massivement les émissions de CO<sub>2</sub>. À un mix énergétique donné doit correspondre un modèle de marché efficace. La voici développée.



## Après vingt années de politique énergétique

axée sur l'ouverture des marchés nationaux (la « libéralisation »), l'Union tente d'accélérer l'achèvement du marché intérieur par la réalisation des infrastructures de réseaux nécessaires pour l'interconnexion. L'objectif affiché pour l'électricité est d'obtenir en 2014 un prix du marché unifié. En même temps, la décision allemande de sortir du nucléaire et de promouvoir une stratégie polarisée sur les renouvelables et le gaz impactera tous les pays voisins. Il faut bien



mesurer les contradictions que soulèvent ces choix d'accélération et de polarisation de la stratégie énergétique européenne. Si l'intégration par les marchés crée une solidarité de fait, elle est aussi un facteur de dé-intégration. En effet les politiques de choix des sources d'énergie restent nationales : elles sont et seront beaucoup plus encore concurrentes sur le marché intérieur, ce qui ne peut manquer de provoquer des conflits. Ainsi la convergence des prix sur le marché de l'électricité va accentuer la tendance à la hausse, alors que les coûts de production selon les pays sont dissemblables, et ceci, plus les transferts indésirés associés à la géographie des infrastructures, aura des conséquences dont l'acceptation sociale n'est nullement évidente.

Ces orientations sont mises en place dans un contexte de crise où l'avenir de la zone euro et de la construction européenne est remis en question. Il est impératif de réfléchir à une véritable solidarité énergétique. En effet l'histoire, la géographie, et les choix nationaux des sources sont extrêmement différents (voir encadré 1), et le rapport de puissance et de ressources est très inégal entre les pays. Une solidarité doit être fondée sur la complémentarité dans les choix des sources diversifiées, le partage des coûts dans l'intérêt mutuel, et la capacité de mieux affronter ensemble la compétition internationale, d'autant plus que notre dépendance s'accroît encore. ►►►

### Encadré 1. Les différences du mix électrique entre les pays membres de l'Union

Le tableau donne les mix électriques de 25 États membres, Malte et Chypre étant 100 % pétrole. Il distingue les « énergies classiques », hydraulique (sans le pompage), nucléaire et thermique, et les « Énergies nouvelles renouvelables » (ENR), éolien, solaire et géothermie d'une part et biomasse d'autre part. Sont sans carbone toutes les ENR et parmi les classiques, l'hydraulique et le nucléaire ; le thermique est 100 % CO<sub>2</sub> avec du charbon (colonne *ad hoc*), du gaz ou du pétrole.

	Énergies classiques (%)					Énergies nouvelles renouvelables (ENR) (%)		
	Hydro	Nucléaire	Sans CO <sub>2</sub>	Thermique	Charbon	Éol-sol-géo	Biomasse	ENR
2007								
Suède	44,5	45	89,5	2,5	0,5	1	7	8
France	10,5	77	87,5	10	4,5	1	1	2
Lituanie	3	70	73	22	0	1	0,5	1,5
Slovaquie	16	54,5	70,5	27	17	0	2	2
Slovénie	22	38	60	39	17	0	1	1
Lettonie	57,5	0	57,5	40,5	0	1	1	2
Autriche	57	0	57	30	10	3	6	9
Belgique	0,5	54,5	55	40	7,5	0,5	3,5	4
Finlande	17,5	29	46,5	41	26,5	0,5	12,5	13
Bulgarie	6,5	33,5	40	58,5	52	0	0	0
Roumanie	26	12,5	38,5	61,5	40,5	0	0	0
Hongrie	0,5	37	37,5	58	18,5	0,5	4	4,5
UE 27	9	27,5	36,5	55	29,5	3	3	6
Tchéquie	2,5	30	32,5	66	61	0	1,5	1,5
Espagne	9	18	27	61	24	9	1	10
Allemagne	3,5	22	25,5	62	47	6,5	5	11,5
Portugal	21,5	0	21,5	64	26	9	4,5	13,5
Royaume-Uni	1,5	16	17,5	78	34,5	1,5	2,5	4
Italie	10,5	0	10,5	82,5	14	3	2	5
Grèce	4	0	4	91,5	54,5	3	0,5	3,5
Pays-Bas	0	4	4	87	24	3,5	5,5	9
Irlande	2,5	0	2,5	89	27,5	7	0,5	7,5
Pologne	1,5	0	1,5	96	91,5	0,5	1,5	2
Estonie	0	0	0	98,5	93,5	0	0	0
Danemark	0	0	0	71,5	50,5	18,5	10	28,5

Structure du mix électrique des 25 en 2007 (Gross Electricity Generation de l'édition 2010 de « EU Energy and transport in figures » de la DG Energy)

En ce qui concerne le « classique », huit pays, Suède, France, Lituanie<sup>(1)</sup>, Slovaquie<sup>(1)</sup>, Slovénie, Lettonie, Autriche et Belgique ont un mix sans CO<sub>2</sub> supérieur à 50 % (en beige) dont deux sans nucléaire. À l'opposé, quinze pays ont une part thermique, émettrice de CO<sub>2</sub> dépassant les 50 % et huit dépassent même les 70 % (en gris) : Royaume-Uni, Italie, Grèce, Pays-Bas, Irlande, Pologne, Estonie et Danemark. Dans les ENR, seuls quatre États membres dépassent les 10 % ; Finlande, Allemagne et Portugal et un seul, le Danemark dépasse les 20 %. À l'exception de la Finlande, cette performance dans les ENR n'amène aucun de ces pays au-dessus de 50 % sans CO<sub>2</sub>. Même le Danemark ne peut combler de cette façon son manque total de ressources sans carbone classiques. Un parc électrique se compose de centrales de base (hydraulique, nucléaire) tournant toute l'année et de centrales appelées lors des pointes de demande (thermique). Dans les ENR la biomasse est qualifiée pour la pointe, la géothermie pour la base, mais éolien et solaire sont intermittents et doivent être couplés avec du pompage hydraulique ou de la pointe. L'interconnexion programmée des marchés nationaux va aboutir de fait à un mix européen somme de ces mix nationaux avant d'évoluer avec l'investissement. Ce mix européen aujourd'hui un tiers sans carbone et base et deux tiers carbone et pointe devra être inversé, deux tiers, un tiers, tout en intégrant la nouvelle intermittence... un immense défi !

(1) Mais des centrales nucléaires ont été arrêtées après 2007

## Repenser le sens d'une Communauté énergétique et redéfinir les objectifs chiffrés

Au départ, les institutions européennes disaient que la libéralisation et le marché unique avaient pour but la baisse des prix. Au contraire, les prix grimpent. Tout y concourt, prix du pétrole, du gaz, du CO<sub>2</sub>, et il faut payer les investissements massifs nécessaires pour remplacer les équipements obsolètes et construire le nouveau système décarboné. La hausse des prix est donc inévitable et elle ne peut que provoquer des réactions des populations. La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est devenue l'objectif premier. Encore faut-il que l'on puisse maîtriser les coûts et assurer l'accès de tous à l'électricité à des prix abordables. Des investissements de long terme considérables sont partout nécessaires. Il est donc urgent de partager une vision de la politique énergétique allant bien au-delà de 2020, jusqu'à 2050. Il faudra pouvoir réduire le coût de la mutation en mettant en synergie les choix nationaux. Or l'énergie est une composante majeure des différences de compétitivité entre les membres de l'Union. Ainsi le choc pétrolier de 2008 a coûté près de 2 % du PIB de l'Union avec des écarts de 1 à 10 entre les États membres, aggravant les déficits pour la plupart et gonflant les excédents pour une poignée. Le nouveau système énergétique européen aura aussi un effet structurant pour l'industrie, élément essentiel de tout retour à la croissance. La reprise de l'investissement créera un nouveau marché pour les équipements et les innovations, mais si l'on n'y prend pas garde, sa charge pèsera lourdement sur les industries énergivores et sur les ménages. Et les nouveaux réseaux européens réduiront ou au contraire augmenteront les divergences économiques et la polarisation industrielle actuelle.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être rendue compatible avec les objectifs de compétitivité et de sécurité d'approvisionnement. L'accès universel des populations à des prix abordables en dépend. La hausse et la convergence des prix à l'échelle européenne doit être mesurée, le service universel et les tarifs sociaux sont à renforcer. Et les efforts internes européens n'ont de sens que s'ils contribuent et incitent à un effort mondial. Ainsi dans la dernière période, la baisse des émissions en Europe n'est qu'apparente, les importations ayant provoqué l'augmentation des émissions liées aux productions dans les pays fournisseurs. Les investissements et les tensions pour l'accès aux gisements vont s'aggraver dans le monde avant que notre énergie soit décarbonée, d'autant plus que la demande augmente. Le marché ne doit donc pas seulement être intérieur, il lui faut un extérieur cohérent, et la division des Européens doit faire place à l'Union dans les négociations internationales.

Pour 2020, l'Union s'est dotée d'objectifs chiffrés : le triple 20 (réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub>, 20 % de part des renouvelables dans le total des sources, et augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique). La pression est déjà forte pour prolonger ces objectifs et imposer dans l'avenir un triple 30 ou triple 40. Il ne faut pas y céder, mais ouvrir le débat sur de nouveaux objectifs pour 2030-2050. La Roadmap de la Commission doit susciter un débat critique (voir encadré page 18). L'objectif incontestable devrait être la réduction par 4 des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2050. L'efficacité énergétique est un objectif qui contribue à la réalisation des autres – baisse du CO<sub>2</sub>, compétitivité, sécurité d'approvisionnement –, mais on ne doit pas ignorer son coût, elle nécessite des investissements considérables dans tous les domaines de la vie et de la production, comme les transports et l'habitat.



Fixer un objectif chiffré pour une seule source est le choix le plus discutable. Les renouvelables ne sont pas un but en soi mais un moyen parmi d'autres pour réduire les émissions. L'objectif 2020 a stimulé l'innovation et le démarrage pour ces sources qui ont été fortement aidées et placées hors du marché unique pour pouvoir décoller. Ces soutiens ne devront pas être prolongés une fois la maturité atteinte, et on doit bien en mesurer les coûts. Ainsi l'étude du cabinet Ecorys pour la Commission montre que les seuls coûts de l'intermittence exploreraient si la part des sources renouvelables pour l'électricité atteignait 40 % dans le mix énergétique. D'autres technologies propres comme la Capture Stockage du Carbone (CSC) devront d'ailleurs entrer en phase de démarrage.

## Le choix du mix énergétique est la question politique majeure

Beaucoup veulent imposer à l'Union un mix massivement polarisé sur renouvelables-gaz d'ici 2030-2050. L'Allemagne a fait ce choix pour elle-même, éliminant notamment le nucléaire, mais elle veut aussi que l'Union fasse de même ; et elle obtient un certain succès à la Commission et au Parlement européen. Or, pour l'électricité qui sera un vecteur essentiel de la réduction des émissions d'ici 2050, la hausse des prix pourra atteindre 100 % si ce mix renouvelables-gaz est imposé à tous, alors que maintenir le nucléaire et développer le charbon propre peut la limiter à 50 %.

De plus, on prête fort peu attention au fait que les objectifs énergétiques de l'Union mal conçus peuvent aggraver les divergences de compétitivité entre les États membres. Certains États membres devraient non seulement renoncer à leurs propres atouts mais en plus payer pour cet abandon. Au contraire, un mix européen soucieux du développement de chaque pays membre et de la cohésion de l'Union, tirant parti de la diversité et permettant la mise en valeur des atouts de chacun serait non seulement plus solidaire mais aussi plus compétitif. Renouvelables, nucléaire, gaz et charbon rendus propres grâce

à la capture et au stockage du carbone ont tous leur place dans une économie décarbonée et l'Europe n'a pas les moyens de se priver d'une de ses sources si elle veut répondre aux besoins. La sécurité d'approvisionnement est plus grande quand tous les œufs ne sont pas dans le même panier. Par ailleurs, la diversité conduit à un développement industriel plus équilibré, tous les équipements sont précieux et non pas seulement ceux pour la niche des renouvelables ; et l'industrie manufacturière compte, pas seulement celle qui produit des biens d'équipements.

La quinzaine d'États membres qui ne renoncent pas au nucléaire, et les 4 ou 5 qui veulent exploiter leurs réserves en charbon n'ont aucune raison d'accepter un mix préférentiel renouvelables-gaz. Certes, un tel choix ne peut être accepté au niveau européen que par un vote à l'unanimité, mais une situation de blocage n'est pas une solution viable. Il faut négocier une reconnaissance mutuelle des droits de chaque source (voir encadré 2 sur leurs forces et leurs faiblesses) y compris du nucléaire et du charbon propre — sous certains critères : faire de la sûreté nucléaire un bien public européen ; faire payer aux renouvelables une part des coûts de l'intermittence et des réseaux ; unifier la politique gazière extérieure et rendre le gaz et charbon « propres »... La vie commune des sources doit être organisée sur le marché intérieur et c'est un combat à mener. Pour l'instant les États membres qui ne sont pas convaincus par la politique renouvelables-gaz sont mis sur la défensive. Ils s'accrochent, qui à son nucléaire, qui à son charbon au nom de l'indépendance nationale, alors qu'ils viennent de signer tous pour un marché électrique intérieur dès 2014 (!) et que les partisans du mix renouvelables-gaz jouent en équipe soudée et font progresser chaque jour leurs idées au niveau pertinent, qui est européen. Ceux qui veulent un mix énergétique diversifié et optimisé à partir des choix nationaux doivent se rapprocher, nouer des coopérations et exiger que l'Union n'ignore plus cet impératif. Et dans le couple franco-allemand qui s'est saisi à bras-le-corps du sauvetage de l'euro, la France doit aussi mettre ce problème sur la table.

Il faut souligner aussi que le choix des sources de production et notamment la montée des intermittents tels que les éoliens offshore a des conséquences majeures sur les besoins en investissement d'infrastructures et les coûts afférant pour raccord aux réseaux de distribution. Il faut prendre garde à une polarisation au centre de l'espace continental au détriment de pays et régions périphériques.

L'ambition d'une Communauté énergétique est la nôtre, encore faut-il y parvenir en tenant bien compte des pièges de la complexité et des enjeux de solidarité. C'est pourquoi nous proposons un « Pacte européen de solidarité énergétique ».

**Encadré 2. Points forts et faibles des différentes sources d'énergie**

Le tableau donne points forts et faibles des différentes sources par rapport aux trois objectifs de réduction des émissions, de compétitivité et de sécurité d'approvisionnement et pour son insertion dans le système électrique.

<b>Émissions</b>	Renouvelables et nucléaire n'émettent pas de CO <sub>2</sub> au contraire des énergies fossiles, pétrole, gaz et charbon. Le passage du charbon au gaz permet déjà de les diviser par deux mais la réduction des émissions pour toutes les centrales thermiques fossiles passe par la Capture et le Stockage géologique du Carbone(CSC), une technologie encore au stade de prototype qui ne sera pas disponible à grande échelle avant 2030. Le pétrole principalement utilisé pour les transports peut être remplacé partiellement par des biocarburants ou par l'électrification du transport.
<b>Compétitivité<sup>(1)</sup></b>	Dans les Renouvelables seule l'hydraulique est compétitive, les nouvelles Renouvelables éolien, solaire, biomasse ont besoin d'un soutien temporaire de lancement jusqu'à 2020. Les fossiles deviennent moins compétitifs en payant le CO <sub>2</sub> , le passage à la CSC nécessitera un soutien de lancement de 2020 à 2030. Le nucléaire devra intégrer des normes de sûreté plus élevées et le coût du démantèlement et des déchets, il restera compétitif si le taux d'exploitation des centrales reste élevé.
<b>Sécurité</b>	Les Renouvelables sont totalement indépendantes des importations, le nucléaire en dépend faiblement pour l'uranium et peut encore réduire sa dépendance avec les futures générations de centrales. Les plus dépendantes sont les énergies fossiles, elles le restent avec la CSC mais à des degrés divers. Elle est maximum pour le pétrole, forte pour le gaz, moyenne pour le charbon (nulle pour le lignite).
<b>Système</b>	Toutes, y compris la majorité des Renouvelables (hydraulique, biomasse), s'intègrent dans le système électrique classique basé sur des centrales de base et des centrales de pointe, sauf l'éolien et le solaire. Éolien et solaire ne sont ni base, car le taux d'utilisation ne dépasse guère 5 000 h par an, ni pointe car elles ne démarrent pas sur commande, mais « intermittents ». L'intermittence ne peut être couplée avec des centrales de base mais uniquement avec des centrales de pointe à démarrage rapide (hydraulique de haute chute, gaz plutôt que charbon). Au-delà d'un certain pourcentage d'intermittence dans le réseau les centrales de base (hydraulique au fil de l'eau, nucléaire et lignite) deviennent sous exploitées.

(1) On peut avoir une idée des prix avec « les coûts de références de la production électrique » de la DGEC. Cette étude intègre la baisse des coûts à l'horizon 2020 en particulier pour l'éolien et le solaire par contre elle n'intègre pas les nouveaux coûts de sûreté pour le nucléaire On a avec un taux d'actualisation de 8% et les prix de combustible de 2007 :

- en base (8 760 h/an) le nucléaire (type EPR) est à 36 €/Mwh, en fait ce serait plutôt entre 42 et 50 €/Mwh en tenant compte des améliorations à apporter selon le rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire tirant les leçons de la catastrophe de Fukushima ; selon le prix du carbone (20-30 €/t CO<sub>2</sub>) une fourchette de 51-55 pour le gaz (CCG) et 47-55 pour le charbon (CFPT). La centrale à biomasse est à 108 €/Mwh.
- en pointe ou pour les intermittents à la durée maximale annuelle possible, c'est-à-dire en gros 3 000 h, on a 72-75 €/Mwh pour le gaz, 89-97 €/Mwh pour le charbon et, sans intégrer les coûts annexes de réseau et de secours pour pallier à l'intermittence, 52 pour l'éolien terrestre, 98 pour l'éolien en mer, le meilleur solaire photovoltaïque (10 MWe au sol avec tracker) est à 171 €/Mwh.

**Le Pacte Européen de Solidarité Énergétique**

Toutes les sources énergétiques doivent avoir droit de cité mais seront soumises à des critères d'acceptabilité et leurs parts dans un mix européen au-delà de 2020 devront contribuer à un optimum économique commun susceptible de modérer la hausse des prix tout en réduisant massivement les émissions de CO<sub>2</sub>.

La concurrence intra-source et même inter-sources ne disparaît pas, mais elle sera accompagnée d'une recherche de complémentarité négociée et même planifiée. Les soutiens communautaires devront aller à des projets d'intérêt européen pour chaque source, ►►►

►►► réseau, et programmes de recherche-développement et nouvelles technologies. Il faut viser des économies d'échelle mais en même temps réduire la polarisation dont bénéficient des pays dominants, en soutenant la diversification. Les pays en difficulté et devant se réindustrialiser bénéficieront particulièrement de ces soutiens pour leurs investissements de proximité, promus dans le cadre de la politique de cohésion et faisant appel à des coopérations au sein des grandes Régions organisées actuellement dans la géographie énergétique européenne.



Le droit de chacun à sa source peut conduire à une perte par rapport à un optimum relatif, c'est pourquoi il doit s'accompagner de coopérations renforcées visant à réduire les coûts en les partageant. Les Stress tests nucléaires vont conduire à une approche commune de la sûreté qui doit être l'occasion de partager ses coûts<sup>(1)</sup>. L'exploration pour les stockages géologiques, leur exploitation, les réseaux de transport peuvent aussi être partagés entre ceux qui investissent dans le charbon ou le gaz propres. Ces coopérations renforcées doivent ouvrir droit à un soutien communautaire à certaines conditions, négociées elles aussi. L'accord des États membres sur un mix diversifié et efficient implique un ajustement et une modification sensibles du modèle actuel de marché intérieur. La reconnaissance de toutes les sources resterait formelle en effet si les règles de marché ne permettaient pas les bons choix d'investissement et une certaine optimisation du parc européen.

### La nécessité de réformer les modèles de marché et de financement

Répetons-le, la Commission – suivie sans rechigner par le Conseil et le Parlement – a eu tort de conduire un débat dans lequel on a dissocié au lieu d'articuler les questions suivantes : le choix des sources, le modèle de marché, les priorités d'infrastructures. À un mix énergétique donné doit correspondre un modèle de marché efficace. Le modèle de marché électrique actuel basé sur le prix « spot » volatil et court-termiste ne permet l'investissement que dans les centrales à gaz. Le modèle fossile, « marginaliste », où les prix sont donnés par les coûts variables du combustible, ne devrait pas être accepté quand on vise une

(1) Cf. la conférence de Confrontations Europe du 27 juin 2011, *Après Fukushima, les enjeux économiques d'une sûreté européenne partagée*. Actes sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

### Une feuille de route à discuter pour définir la stratégie européenne 2020-2050

La Feuille de Route pour l'énergie en 2050<sup>(1)</sup> qui se présente sous la forme d'un exercice prospectif avec différents scénarios, ouvre le débat pour la politique post-2020. Il s'agit d'aller ensemble vers une énergie décarbonée (-80 % de CO<sub>2</sub>/1990) d'ici 2050 sans nuire à la sécurité d'approvisionnement et à la compétitivité commune tout en permettant à chaque État membre de faire sa propre combinaison entre Renouvelables, nucléaire et « fossile propre », dans une interdépendance renforcée par le marché unique programmé pour 2014-2020.

Quels que soient les scénarios trois invariants s'imposent. L'énergie décarbonée, c'est d'abord l'électrification croissante (part doublée en 2050) d'où l'idée d'un objectif sectoriel d'émissions pour l'électricité (-90 % CO<sub>2</sub>). Quel que soit le mix, les prix vont monter mais à des degrés différents, selon le choix de sources et d'investissement, il faudra protéger plus les consommateurs vulnérables.

Les scénarios étudiés jettent les bases du débat primordial sur le choix du mix électrique : « Haute Efficacité énergétique » (économie -41 % en 2050/2005 au lieu de -32 %) ; « Diversifié » basé sur un marché sans discrimination entre les sources ; « Renouvelables quasi 100 % », plus deux autres jouant sur le

délai (2030 ou plus tard) d'introduction massive de la Capture Stockage du Carbone (CSC). La Feuille de Route ne choisit pas officiellement de scénario mais révèle quand même des penchants profonds.

« Les Renouvelables se déplaceront au centre du mix énergétique européen. » Jamais de part inférieure à 40 % en 2030 même sans mesure supplémentaire ? Ils impliquent un changement total du système électrique pour pallier à l'intermittence des éoliennes et du photovoltaïque. Un objectif obligatoire est fortement suggéré pour 2030 mais dans un nouveau deal : poursuite du soutien européen avec objectif obligatoire en 2030 contre intégration dans le marché, ou au moins harmonisation des systèmes de soutien nationaux.

La période post-2020 sera marquée par l'émergence d'une nouvelle technologie de « capture-stockage du carbone » (CSC) permettant le « fossile décarboné », mais son déploiement massif n'aura pas lieu avant 2030 voire 2040. La Feuille de Route suggère alors un rôle d'« énergie de transition » pour les centrales à gaz dans l'attente de ce déploiement massif. Le modèle de marché actuel favorise déjà les centrales à gaz, il pourrait être encore conforté par une dé-indexation de son prix sur celui du pétrole, voire l'exploitation massive du gaz de schistes. Après cela on peut

toujours évoquer le « rôle important » que continuerait à jouer le charbon, mais c'est un requiem !

Le nucléaire reçoit « un coup de chapeau », il apporte « une contribution » mais sa part régresse dans tous les scénarios. L'effet Fukushima est intégré qui a conduit à des abandons tandis que d'autres États membres poursuivent. Le besoin d'une réforme du marché pour l'investissement nucléaire est perçu (type plancher anglais pour les quotas CO<sub>2</sub> ou contrats à long terme), ce sera un des enjeux du grand marchandage européen.

Outre l'absence totale de calcul des coûts et des transferts, un autre point faible est dans la prise en compte de la dimension mondiale. L'échec d'un accord climatique est bien évoqué mais les contre-mesures restent faibles. Surtout on semble ignorer que l'énergie décarbonée ne supprimera pas la concurrence mondiale. Les scénarios devraient prendre en compte non seulement les choix européens mais aussi ceux de ses concurrents mondiaux. Une Union toute renouvelables avec une Chine à 60 % CSC et nucléaire, ce n'est pas le même scénario qu'avec une Chine 60 % renouvelables !

(1) COM(2011) 885/2 du 15/12/2011



production décarbonée où les coûts fixes sont archi-prédominants. Devant l'incapacité du modèle de marché à promouvoir la source qu'il soutient, chaque État membre y va de son « *arrangement de marché* », qui pour le nucléaire, qui pour les Renouvelables, qui pour le « *fossile décarboné* », alors que le marché européen demandera d'intégrer tous ses arrangements dans un même moule. Le besoin de réforme du marché est patent à long terme, encore faut-il l'entreprendre à court terme.

**C'est dans l'électricité que le problème à résoudre est le plus complexe.** D'une part il faut rendre compatible le modèle renouvelables intermittents (éolien, solaire et gaz) avec celui, « classique », combinant centrales de base et de pointe, d'autre part il faut revoir la formation des prix afin d'obtenir un signal prix moins volatil permettant l'investissement long terme.

Les renouvelables intermittents ont reçu une priorité dans le système électrique ; ceci conduit à une production en pointillé. Seules des centrales de pointe « rapides » (au gaz) peuvent suppléer aux arrêts imprévisibles. Pour une part faible d'intermittence ce nouveau système peut se superposer à une production de base, mais si cette part devient trop forte les centrales de base nucléaire et au lignite, pourtant apporteurs de courant continu à bas prix, seront sous utilisées, déficitaires et en faillite. Soit il faut décider que les contrats du marché deviennent « continuité comprise », les intermittents assurant eux-mêmes le secours ; soit, en cas de refus, le compromis devrait limiter la part d'intermittence ou sa priorité absolue d'accès au réseau. Un bon signal prix pour l'investissement de long terme doit passer par l'autorisation des contrats à long terme et la création d'un marché secondaire permettant l'échange de ces contrats.

La dimension financière du modèle de marché est aussi une grande préoccupation. Le financement corporate des investissements par les grandes entreprises, garanti par des tarifs en hausse, le rehaussement de crédit par des *project bonds* garantis par le budget européen, n'offrent pas un modèle de financement efficace en ce sens qu'ils ne pallient pas aux défauts du marché ; les produits dérivés ne remplacent pas des contrats long terme. L'intervention publique ne peut consister à payer pour ces défauts et à entériner des exigences de rentabilité privée élevée. La coopération publique peut réduire les risques en créant une nouvelle force de frappe financière, à commencer par celle des Gestionnaires de Réseau. Il faut réhabiliter le calcul public au niveau européen et faire une place à une industrie des fonds européens d'investissement à long terme.

### **Pas de marché intérieur sans une politique extérieure**

La politique extérieure fait partie de la négociation du Pacte de solidarité énergétique, surtout pour le gaz. L'Allemagne veut un partage des coûts pour les renouvelables mais pas un pouvoir partagé pour l'importation de gaz russe. Les gros importateurs du Sud défendent un modèle de marché basé sur des contrats d'importations à long terme indexés sur le pétrole, tandis que les trois gros producteurs européens de gaz défendent un modèle spot. L'Union ne doit pas céder à ceux-ci, elle doit soutenir le modèle long terme et le pouvoir de négociation avec les tiers doit être partagé.



Le volet extérieur actuel du système européen des quotas d'émission suit une logique de compensation. Les industries exposées à la concurrence internationale ne doivent pas payer plus que leurs concurrents mondiaux non soumis aux quotas. C'était acceptable dans le contexte où l'on espérait un ralliement mondial rapide à la réduction des émissions, cela ne l'est plus aujourd'hui alors que cette espérance est renvoyée à plus tard. La compensation pour les Européens est indolore pour leurs concurrents, et ne les incite pas à se rallier à la lutte climatique. Ils y seraient plus incités si exporter vers l'Europe était un coût pour eux. La taxe carbone du Paquet fiscal européen sur l'énergie est à tous égards une nécessité impérieuse.

Nous sommes conscients de la difficulté du problème que nous soulevons et nous ne faisons que lancer de premières suggestions pour une proposition nouvelle ambitieuse mais lucide. Que le dialogue commence<sup>(2)</sup> ! ■ **André Ferron et Philippe Herzog,**

*en étroite coopération avec Michel Cruciani, Hervé Fischer et Claude Fischer*

**Cette proposition est au cœur de la réflexion et de l'action du groupe Énergie qui se réunit le 9 février pour décider des orientations de son programme de travail 2012 et du cycle de quatre déjeuners débats prévus à Bruxelles**

(2) J'ai présenté notre proposition au Forum de l'Énergie à l'Université Paris-Dauphine, co-organisé par GDF-SUEZ, Associés en Finance, et le CGEMP, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.



## Les banques européennes à la veille d'un big bang

**Pris dans le pot au noir de la crise de la dette souveraine** au cœur d'un contexte macro-économique très critique pour la zone euro, le secteur bancaire cristallise à nouveau l'attention des régulateurs, la défiance des marchés et l'inquiétude des acteurs économiques. À la différence de 2008, certains États ne peuvent plus renflouer leurs banques, le cas échéant, pris à la gorge par leurs déficits, acculés par les agences de notation. L'opinion publique ne l'accepterait d'ailleurs pas. L'« ambiguïté constructive » du *too big to fail* n'est plus de mise et les questions de régulation sont revenues au premier plan : depuis l'automne dernier, la pression monte pour que chaque État membre renforce les fonds propres de ses établissements en proportion des risques pris, au nom de la stabilité du système financier. Ces derniers n'en disconviennent pas car le principe est juste dans son fondement mais c'est l'ajustement qui pose problème, notamment au niveau des ratios de liquidité. 2012 sera l'année de rendez-vous législatifs importants avec les diverses réformes réglementaires actuellement en cours, transposition de Bâle III dans la proposition de directive CRD 4, régulation des marchés financiers (Mifid II-Mifir et EMIR), révision de la réglementation relative aux agences de notation. Il s'agit de réformes considérables, dont l'effet cumulatif peut aller à contre-courant de l'intermédiation bancaire, le poumon du financement de l'économie en Europe. En effet, pour éviter que leur capitalisation se dégrade, les banques réduisent bilan, activités mais aussi emplois, voire se retranchent sur leurs bases domestiques. Certaines, comme en France, avaient déjà anticipé le mouvement de recentrage sur l'activité de détail et de réorganisation de l'activité de financement et d'investissement. Mais est-il normal d'entendre nos banquiers nous dire qu'ils ne sont plus là pour prêter ? s'inquiètent les trésoriers d'entreprise. Quelle hiérarchie faire prévaloir ? Depuis 2009, le commissaire Barnier a multiplié les initiatives pour que s'élaborent au niveau communautaire des mécanismes de régulation financière appuyés sur un corps de doctrine et des actions concrètes. Beaucoup a été fait. Avec le démantèlement de Dexia, les cessions auxquelles doit faire face Lloyds Banking Group en échange de l'aide de l'État britannique, les difficultés de Commerzbank, la restructuration du secteur financier et sa reconfiguration font irruption dans le débat et seront aussi à l'ordre du jour de 2012.

La Banque centrale européenne, quel que soit le dilemme entre économistes et décideurs politiques sur son rôle, a mené une politique très proactive et apporté un vrai confort à l'industrie bancaire en lui accordant en ce début d'année des prêts à trois ans. Une fois écarté le danger de la crise de liquidité, reste un violent poison, celui de la « *full fair value* » introduite dans les comptes des établissements bancaires et au nom de laquelle ils ont été obligés d'évaluer leurs obligations d'État au prix du marché en novembre dernier, entraînant décote sur décote, alimentant ainsi la pression. L'antidote reste à trouver. ■

Dossier réalisé par Marie-France Baud

## CRISE BANCAIRE

# Les banques, responsables ou bouc-émissaires ?

Quatre ans après la chute de Lehman Brothers, l'industrie bancaire européenne n'est toujours pas stabilisée après avoir été renflouée. Depuis la crise des *subprimes*, se sont succédé dans la zone euro la crise immobilière et la crise de la dette souveraine. Les banques ne sont pas maîtresses de la dévalorisation des dettes publiques dans leur bilan, mais elles redoutent les règles de Bâle III qui les obligerait à provisionner de façon excessive leurs risques. Après des années de démesure, la crise favorise le changement de paradigme qui les contraint à faire évoluer leur business model.

« **Nous ne reviendrons jamais à la situation d'avant-crise** » déclarait Baudoin Prot, nouveau président de BNP Paribas au moment de sa prise de fonctions le 1<sup>er</sup> décembre dernier. En effet. L'industrie financière est confrontée à des bouleversements sans précédent et 2011 aura été *Annus horribilis* : trois ans après la chute de Lehman Brothers, s'est ouverte une deuxième phase de la crise. Le secteur a de nouveau plongé dans la tourmente avec la crise de la dette souveraine de la zone euro et ses répercussions sur l'exposition des banques. Les cours boursiers des banques européennes, et notamment françaises, très concernées mais parmi celles qui avaient le moins provisionné<sup>(1)</sup>, ont brutalement dévissé au cours de l'été. Les marchés ont manifesté leur défiance quant à leur solvabilité et leur capacité à renforcer leurs fonds propres rapidement dans un contexte de dégradation économique et de durcissement des normes prudentielles (Bâle III).

Si les institutions financières ont su, dans l'ensemble, gérer et surmonter la crise de 2008, le plus souvent avec l'aide des États, tel n'aura pas été le cas en 2011 et ne pouvait d'ailleurs l'être, compte tenu de l'interaction perverse entre crise souveraine et crise bancaire, pour reprendre les mots de Jean Pisani-Ferry, directeur de Bruegel : parfois c'est la faillite des banques qui a mis les États à genoux, comme en Irlande, parfois, c'est la faillite de l'État qui menace les banques, comme avec la Grèce. Ont resurgi les menaces sur la solvabilité de certaines institutions quand les États, étranglés par leurs déficits, ne sont plus en mesure de soutenir leurs banques, le cas échéant.

Et 2012 ne s'annonce guère sous les meilleurs auspices. À l'impuissance de l'Europe à neutraliser rapidement la crise de la dette grecque, aux attermolements décisionnels au gré des sommets, s'ajoute l'incertitude sur la qualité du nettoyage des bilans bancaires, chargés des titres de dette de leur propre souverain mais aussi d'actifs toxiques. La question de la soutenabilité du système bancaire est loin d'être résolue, comme le soulignait le rapport trimestriel de la BCE, publié à la mi-décembre, qui mettait en garde contre le risque de défaut d'une ou plusieurs banques de la zone euro. Quasi nulle il y a cinq ans, la probabilité de défaut simultané de deux banques

s'établissait à 15 % au moment des subprimes, elle culmine à 25 %, tant s'est intensifiée la transmission des tensions entre souverains et banques.

**ENJEUX DE RÉGULATION**

Afin de réduire le risque que font porter les banques à l'ensemble du système financier, les régulateurs ont apporté une première réponse en leur demandant d'être mieux et plus capitalisées. Il s'agit d'être en mesure de faire face à d'importantes pertes sans que les États aient à voler à leur secours comme en 2008. Ont été édictées de nouvelles normes prudentielles contraignantes, dites Bâle III<sup>(1)</sup>, qui fixent des ratios de solvabilité consistant à assurer que le capital que la banque met face à ses engagements est suffisant. Depuis l'été, les exigences ont été renforcées en matière de quantité et de qualité de fonds propres et le calendrier accéléré.

Sont aussi prévus des ratios dits de liquidité dans la directive CRD4 qui mesurent la résistance des banques en cas de retraits massifs. Le ratio à court terme (LCR) qui vise à s'assurer qu'une banque peut faire face à un choc de liquidité à un mois, est très critiqué par les banques européennes car il comprend un quota jugé trop significatif de dettes souveraines dans le calcul des réserves de liquidité. Les Anglo-Saxons s'opposent à sa modification, les Français souhaitent qu'au moins les actifs éligibles à la Banque centrale européenne, créances privées, OPCVM, actions cotées, entrent dans le calcul. Dans l'immédiat, le Comité de Bâle a décidé de ne pas modifier la définition de ces ratios mais s'engage à procéder à des analyses au cours de cette année.

Aujourd'hui, le risque est omniprésent, y compris au niveau des titres souverains dont la fluctuation dans les comptes des banques oblige à un changement structurel : le corset réglementaire devient contre-productif en les obligeant à réduire drastiquement leur bilan, ce qui suscite la restriction du crédit, la chute des prix des actifs, la compression des coûts et la réduction des emplois pour restaurer leur solvabilité. La tension est forte entre les objectifs de résilience accrue et la préservation de la fonction d'intermédiation. L'industrie - qui fait partie du secteur régulé - demande une pause dans la pression réglementaire afin de desserrer l'étau. Ce d'autant que le « *shadow banking* », ce trou noir des pratiques financières, n'a toujours pas été mis sous tutelle.

M.-F. B.

(1) Pour une étude exhaustive des impacts de Bâle III, se reporter à *Conjoncture* de mai-juin 2011 du département de recherche économique de BNP Paribas, disponible sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org), groupe de travail Banque & Finance, où vous trouverez de nombreuses notes de recherche et études.

Après les violentes attaques boursières de l'été, la déconfiture de Dexia à l'automne et son démantèlement ont sonné l'urgence de la recapitalisation. L'exercice des stress-tests de juillet - que Dexia avait d'ailleurs passé ►►►

**De Charybde en Scylla**

Après les violentes attaques boursières de l'été, la déconfiture de Dexia à l'automne et son démantèlement ont sonné l'urgence de la recapitalisation. L'exercice des stress-tests de juillet - que Dexia avait d'ailleurs passé ►►►

(1) Certaines banques allemandes et britanniques ont provisionné une décote de 50 % de la dette souveraine grecque dans leurs portefeuilles quand les banques françaises ont appliqué la décote de 21 % fixée dans le plan de sauvetage de la Grèce de mi-juillet.

►►► sans encombre – a été reconduit par l’Autorité bancaire européenne sur 71 établissements (pris parmi les 90 soumis aux tests de juillet) afin de répondre aux inquiétudes sur les expositions aux dettes souveraines. Avec pour objectif de démontrer la capacité des banques à absorber des chocs différents tout en respectant, d’ici à juin 2012, un objectif de ratio de fonds propres durs (« *core tier one* ») monté à 9 % contre 5 %<sup>(2)</sup> dans une tentative d’enrayer la contagion des dettes souveraines à l’ensemble du secteur bancaire. Les dettes souveraines européennes portées par les banques ont été valorisées, dans la mesure du possible, en valeur de marché, pour tenir compte aussi bien de la décote des pays fragilisés (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) que les plus values latentes liées aux pays les plus solides de la zone euro. Cette valorisation « *devient dangereusement procyclique, appliquée sans filtres prudentiels dans les calculs de capital réglementaire* » observe l’économiste Nicolas Véron (Bruegel). Outre un risque de rationnement du crédit, elle introduit un effet trompeur et des distorsions entre les banques portant des obligations publiques qui s’apprécient parce que constituant des placements refuges, tel le Bund allemand, et les banques négativement impactées par le poids des obligations dégradées dans leur bilan. Autre source de complication, la crise bancaire est aussi une crise de l’immobilier. Cet exercice de transparence aura néanmoins permis de relativiser les estimations qui circulaient sur le montant global des besoins en fonds propres : le FMI

suggérait 200 milliards et Goldman Sachs près de 300 milliards. Le chiffre est tombé à 106 milliards, avec de fortes disparités selon les pays (voir encadré), qui soulignent la fracture entre le Nord et le Sud : les trois quarts des besoins sont concentrés sur les banques grecques, espagnoles, italiennes et portugaises (voir encadré). Les banques doivent trouver des capitaux nouveaux soit en puisant dans leurs réserves, soit en lissant leurs politiques de dividendes (certaines l’ont déjà fait) soit en s’adressant aux investisseurs sur le marché financier. Si elles n’y parviennent pas, les fonds publics seront mis à contribution.

La pression pour renforcer leurs fonds propres signe, pour nombre de banques, l’obligation d’alléger leur bilan en réduisant leurs activités de crédit et de marché (banque de financement et d’investissement, BFI) et ce d’autant qu’en alourdissant le coût des fonds propres des activités de BFI dès janvier 2012, les nouvelles normes prudentielles du Comité de Bâle conduisent les établissements bancaires à ajuster leurs portefeuilles d’activités.

(2) Le sommet européen des 23 et 26 octobre a adopté un ensemble de mesures pour restaurer la confiance dans le secteur bancaire. D’ici à juin 2012, les banques devront atteindre un ratio de fonds propres durs (capital, réserve et résultats non distribués) de 9 %. La norme est anticipée par rapport à l’échéancier de Bâle III, initialement fixé à 2019, pour un ratio de 7 %, mais elle est ouverte aux titres hybrides.

## Les banques à l’é

### Allemagne

Le système bancaire allemand se distingue de celui des autres États de l’Union par sa structure à trois piliers, née au fil de l’histoire. Les banques commerciales constituent le premier pilier, avec plus du tiers du total de l’actif des banques, suivi par le deuxième pilier des établissements de droit public (Sparkassen et Landesbanken) devant les banques coopératives (Genossenschaftsbanken). Elles ont été différemment affectées. Alors que les Sparkassen et les coopératives de crédit n’ont été qu’indirectement impactées, à l’exception pour ces dernières de la DZ Bank, les grandes banques commerciales et les Landesbanken connaissent d’importantes mutations qui ont fait réactiver par Berlin le Soffin, le fonds public créé en 2008 pour venir en aide aux banques avec 80 milliards d’aides en capital et 400 milliards de garanties sur des actifs. Ses réserves ne sont pas épuisées alors que 25 dossiers ont été étudiés. Parmi les Landesbanken, les principaux établissements aidés ont été la LBBW (LandesBank du Bade Wurtemberg), la Nord LB, HypoRealEstate et WestLB. Au total, cinq des Landesbanken ont reçu 18,9 milliards d’euros d’injection en capital depuis

la crise de 2008 et plus de 50 milliards en garanties. Sur les cinq banques commerciales que comptait l’Allemagne, il ne reste plus que deux établissements privés autonomes, Deutsche Bank AG, UniCreditbank AG et un sous-contrôle de l’État, Commerzbank AG. Cette dernière inquiète : selon les estimations révisées de l’EBA, elle aurait besoin de 5 milliards de fonds propres à elle seule pour atteindre un ratio de 9 % en fonds propres prudentiels, soit près du double du besoin en capital estimé lors des stress tests d’octobre, - 2, 9 milliards sur 5,2 milliards pour l’ensemble du secteur, montant lui aussi révisé à la hausse. Commerzbank veut croire qu’elle pourra se passer d’une nouvelle aide de l’État et a annoncé une procédure en plusieurs étapes dont les observateurs doutent de la faisabilité.

### Espagne

L’année 2012 a commencé sous de mauvais augures pour le secteur. Déjà très pénalisées<sup>(1)</sup> par l’exercice de recapitalisation avec 26 milliards d’euros de besoins identifiés chez Santander, BBVA, Caixa-Bank, Bankia et Banco Popular pour atteindre le ratio de 9 % de fonds propres durs, les banques espagnoles

devraient parallèlement passer pour 50 milliards de provisions supplémentaires pour purger les actifs toxiques immobiliers, estimés à 176 milliards. Le nouveau gouvernement espagnol conservateur de Mariano Rajoy a en effet rejeté l’idée d’une « *bad bank* » regroupant les actifs toxiques du secteur. Si Santander et BBVA estiment être en mesure de gérer, tel ne sera pas le cas pour les établissements moins solides. Et ceci pourrait déclencher une nouvelle vague de concentration après la consolidation des caisses d’épargne, passées de 45 à 14 en deux ans et dans lesquelles le Fonds de restructuration bancaire (FROB) a injecté près de 10 milliards d’euros, sous forme de prêts remboursables en cinq ou sept ans, et 7,5 milliards en capital.

Un nouveau chapitre de la restructuration bancaire s’est ouvert à l’automne avec le rachat de Banco Pastor par Banco Popular. Selon le quotidien *Les Échos*,

(1) Alors que leur exposition à la Grèce est quasi nulle, les banques espagnoles ont en effet souffert de la composition de leur portefeuille de dette souveraine européenne, presque uniquement formée de titres espagnols sur lesquels elles n’ont enregistré que des décotes.

Les exigences de recapitalisation interviennent dans un contexte très difficile de marché qui oblige les banques à des plans de recentrage. Les grands établissements préfèrent réduire la taille de leurs actifs, soutenant qu'un appel à la recapitalisation exacerberait la crise d'autant plus que le calendrier n'est pas favorable à un rebond des marchés, l'année 2011 ayant été très mauvaise et les investisseurs restant très attentistes. Se sont multipliés arrêts d'activités, cessions d'actifs, suppression drastique d'effectifs : au total, pour l'année 2011, les banques européennes ont annoncé la suppression de près de 100 000 emplois.

Pour autant, loin de se dissiper, les tensions se sont au contraire accrues, en dépit des messages de confiance multipliés par les banques sur leur capacité à atteindre leur objectif de 9 %. Elle a conduit, à la mi-septembre, à une action concertée entre la BCE et les grandes banques centrales dont la Réserve fédérale américaine (la FED) pour fournir des liquidités en dollars aux banques européennes qui subissaient la défiance des fonds monétaires américains. Pour apaiser les tensions qui s'exacerbaient sur le marché interbancaire et prévenir les risques de restriction brutale des conditions de crédit dans la zone euro, la BCE a baissé par deux fois son taux, en novembre et décembre, à 1 % ; elle a annoncé une série de nouvelles mesures de soutien à la liquidité, y compris de nouveaux appels d'offres cette fois à 36 mois et un assouplissement considérable des règles d'éligibilité des collatéraux – actifs que les établissements financiers apportent en garantie.

523 banques sont venues à son guichet. Elles ont obtenu 589 milliards d'euros dont elles ont redéposé au jour le jour jusqu'à 463 milliards, en dépit de la faible rémunération (0,25 %), signe de leur inquiétude. Cet activisme de la BCE va-t-il percuter l'économie ? Quel usage feront les banques de cette manne ? Vont-elles acheter des emprunts d'États ? En ce début d'année, le marché interbancaire restait figé car les banques ne se faisaient plus confiance entre elles pour se prêter l'argent dont elles ont besoin au jour le jour pour boucler leurs opérations. Elles ont préféré placer leurs excédents de liquidités à la BCE en attendant de faire face à leurs échéances de dettes sur les marchés (230 milliards d'euros au premier trimestre). En outre, la question des bilans bancaires mettra du temps à être réglé : combien d'actifs toxiques, héritage de la crise de 2008, reste-t-il dans les portefeuilles : Société Générale, Crédit Agricole, BPCE (via Natixis) et surtout Commerzbank et Deutsche Bank détiennent plusieurs milliards d'euros dont la cession a déjà commencé.

### Une crise transformationnelle

Où va la banque dans une crise dont elle est à l'épicentre par son statut d'intermédiaire mais dont elle ne s'estime pas acteur mais victime, dans un contexte qui porte trop d'incertitudes économiques et donc d'aversion au risque ? Elle sera à l'avenir plus petite pour s'adapter aux règles prudentielles, moins profitable (moins d'activités de marché), distribuera moins de crédits pour un coût plus ►►

## preuve de la crise

d'autres opérations bancaires devraient concerner Unnim et Banco de Valencia (moins de 30 milliards d'actifs) puis les Novagalicia Banco et Banco de Catalunya (75 milliards d'euros d'actifs chacune). Bankia et Banca Civica, deux établissements issus de fusions de caisses d'épargne, pourraient également être concernées. Le nouvel exécutif espagnol a été très clair : il veut plus de fusions et des entités suffisamment solides.

### France

La Société de financement de l'économie française (SFEF), créée en 2008, était l'un des deux piliers du dispositif de soutien des banques mis en place lors de la première phase de la crise, l'autre étant la Société de prise de participation de l'État (SPPE), créée pour sauver Dexia. Sa mission était de renforcer les fonds propres des banques qui en faisaient la demande. Elle a acquis l'équivalent de près de 20 milliards d'euros sous forme de prise de participations et de prêts subordonnés. Pour sa part, la SFEF, détenue à 66 % par les banques et 24 % par l'État, a levé 77 milliards d'euros sur les marchés à des taux avantageux afin de reprêter cet argent aux banques,

moyennant une commission pour l'État (1,3 milliard d'euros). Ce dispositif a été mis en sommeil mais il peut être réactivé si besoin est, « pour soutenir les banques, pas les banquiers » a prévenu Nicole Bricq (PS), rapporteure générale du budget au Sénat.

Les banques françaises soumises à l'exercice des stress test d'octobre, BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole et Société Générale, ont finalement moins besoin de capitaux que prévu, 7,3 milliards d'euros au lieu de 8,8 milliards dans la première estimation. Selon toute vraisemblance, des aides publiques ne devraient pas être nécessaires.

### Royaume-Uni

Les banques britanniques auront été particulièrement affectées. Les difficultés rencontrées par plusieurs établissements ont conduit à des interventions massives de la Banque d'Angleterre et du gouvernement anglais qui a mis sur pied un dispositif de garanties pour restaurer la solvabilité des banques. Selon *Conjoncture*, février 2011, du département de recherche économique de BNP Paribas, les recapitalisations publiques et privées au titre de la crise de 2008 situent le Royaume Uni (1,9 %) derrière les

États-Unis (3,7 %) mais très nettement devant l'Allemagne (0,9 %) ou la France (0,5 %).

Les grandes banques britanniques ont été affectées à des degrés divers, mais, à l'exception de HSBC, Standard Chartered ou Barclays, qui n'ont pas ou très peu sollicité d'aides gouvernementales, la quasi-totalité a bénéficié de mesures de recapitalisation publique. L'État a dû porter sa participation dans RBS à 83 % et dans Lloyds Banking Group (LBG) à 41 %. RBS pourrait avoir à nouveau besoin de recapitalisation. La banque a déjà réduit son bilan de 40 milliards d'actifs depuis les stress tests de l'été dernier, mais elle reste exposée à l'Irlande à travers les prêts de sa filiale Ulster Bank.

À l'exception de Barclays, exposée aux dettes souveraines du Sud de l'Europe mais bien capitalisée, les banques anglaises sont moins concernées et ont donc franchi relativement indemnes les nouveaux stress tests d'octobre. Avant même de se préparer au futur cloisonnement des activités de détail imposé par la commission Vickers, elles vont devoir affronter les risques liés au crédit hypothécaire et à une correction immobilière ainsi que le durcissement des règles prudentielles. **M.-F. B.**

important pour ses clients, diagnostiquait David Llewellyn, professeur à l'Université de Loughborough, lors d'un séminaire organisé par le CEPS. C'est une réponse à la régulation qui était une réponse à la crise.

Dans une large mesure, les business models entre établissements peuvent se différencier par l'étendue des activités et les stratégies dans lesquelles ils sont engagés. Au fil des années, avec les innovations financières, ces activités se sont extraordinairement diversifiées, complexifiées, mais aussi homogénéisées jusqu'à conduire à cette crise systémique par leur recherche mimétique de hauts rendements à la mesure des risques pris. C'est le modèle de la *shareholder value* (SHV) qui a dominé, avec la recherche du profit maximal. Dans certains pays européens, le système bancaire a résisté à cette vague d'homogénéisation, tout en s'ajustant aux nouvelles conditions du marché pour survivre à la compétition féroce. Ainsi, les banques se réclamant de la *stakeholder value* (STV), banques de détail, caisses d'épargne et banques coopératives – la banque « alternative » –, qui fournissent les services bancaires traditionnels et financent la croissance économique, semblent avoir mieux résisté.

Certes à des degrés divers, quand ces établissements ne se sont pas lancés dans des activités de banque d'investissement ou englués dans des prêts en francs suisses aux pays d'Europe centrale et orientale. Mais ils ont lutté pour rétablir l'équilibre entre créer de la valeur pour leur survie dans un marché extrêmement concurrentiel et apporter une valeur durable à la société, observe Rym Ayadi, *senior Research fellow* au CEPS<sup>(3)</sup>. Cette dernière fait valoir que la crise a aussi pour conséquence un effet de réduction de la diversité car les milieux académiques et les décideurs politiques encouragent un retour vers une approche plus traditionnelle de la banque et de la finance en gommant les aspects positifs de la diversité qui a pourtant permis d'atténuer les chocs. La convergence vers un modèle unique serait dangereuse. En tout cas, il semble bien que l'heure de la transition ait sonné : ce n'est pas seulement une conséquence de la crise mais aussi une demande de l'opinion publique dont le courroux ne s'est guère apaisé à l'égard des banquiers et qui cherche à s'exprimer au travers de contre-pouvoirs tel Finance Watch.

### La fin du modèle de banque universelle ?

Les banquiers européens, et plus particulièrement français, ont affiché leur confiance dans le modèle de banque universelle, qui a d'ailleurs été protecteur pendant les années 2008 et 2009. Or, pour Jacky Fayolle, directeur du centre Études et prospective du Groupe Alpha, en 2011, « l'effondrement des cours bancaires, disproportionné au regard d'une stricte répercussion comptable des décotes envisageables de dettes publiques, l'est peut-être moins s'il reflète le doute sur la viabilité anticipée du modèle de banque universelle ». En cause, l'effet de

levier – des fonds propres limités rapportés à la taille du bilan, des dépôts en deçà des besoins de refinancement suscités par l'activité de crédit. Ce modèle se double en France d'une taille des bilans agrégés bien plus élevée en proportion du PIB national par rapport à des pays comparables. L'idée fait donc son chemin de séparer la banque d'investissement des activités de détail, comme le propose le rapport de la commission chargée de tirer les leçons de la crise financière au Royaume-Uni (voir encadré), la commission Vickers. Afin d'éviter que les contribuables ne subventionnent implicitement les activités de banque d'investissement – la banque « casino » – ou les renflouent en cas de faillite latente, la commission Vickers veut que les banques de détail, protégées par la puissance publique parce que leurs clients sont des PME ou des particuliers, soient cloisonnées du reste de l'activité bancaire. Il ne s'agit pas d'une séparation complète entre les deux activités mais la banque de détail devra être une filiale à part, dont les activités ne se mélangent pas à la partie « casino », et qui devra en outre être capitalisée à part, avec un ratio *tier one* d'au moins 10 %. Au-delà des aspects techniques, cette réforme étonne car elle ne correspond pas vraiment aux causes de la crise : Northern Rock était une banque de détail qui n'avait pas d'activité « casino ».

**Ces mesures, que soutient Christine Lagarde**, directrice générale du FMI, fâchent la City comme les banquiers européens. Ces derniers prônent plutôt un renforcement de la régulation des marchés financiers et des activités pour compte propre, à la manière des Volcker Rules américaines. Il n'en reste pas moins qu'à l'instigation des régulateurs internationaux et de la Commission européenne, les banques systémiques (« *too big to fail* ») doivent prévoir un testament de leur vivant (« *living wills* ») destiné à faciliter le cas échéant une faillite ordonnée. Mais de là à s'organiser en silo autonome, il y a un pas que la Commission n'est d'ailleurs pas prête à emboîter sans investigation de fond : le commissaire Barnier met sur pied un groupe de dix à quinze experts chargés de lui rendre d'ici à la mi-2012 un rapport. Le sujet n'est plus tabou, il entre désormais dans le débat public.

Au delà, c'est une mutation en profondeur de financement de l'économie qui est engagée. En France, le modèle de transformation n'est plus tenable qui consiste à porter dans les bilans des banques les créances sur leurs clients qu'elles financent en empruntant sur les marchés. Le contexte l'obligeant à réduire sa dépendance aux marchés financiers, l'industrie se prépare à une plus grande désintermédiation. ■

**Marie-France Baud**

(3) Rym Ayadi, David T. Llewellyn, Reinhard H. Schmidt, Emrah Arbak et Willem Pieter De Groen (2010), « *Investigating Diversity in the Banking Sector in Europe* ».

## RÉSOLUTION DE CRISE BANCAIRE

*Elisa Ferreira : « La création d'un fonds européen financé par les banques serait essentielle »*

Les discussions politiques ont mis en avant l'importance de contenir les risques d'apparition de crise pour le secteur bancaire avec des mécanismes ex ante. La Commission y travaille mais sa proposition pourrait manquer d'ambition, s'inquiète l'eurodéputée portugaise (PSE), qui a rédigé un rapport d'initiative sur ce sujet voici plus d'un an.

**La crise étant devenue systémique, faudrait-il durcir vos propositions et lesquelles pour un mécanisme efficace ?**

**Elisa Ferreira :** Il ne faut pas durcir les positions que je proposais et que le Parlement a prises. Elles doivent maintenant être utilisées dans une proposition législative de la Commission qui tarde : la Commission l'avait initialement promise pour le printemps 2011, puis à l'été, puis à la fin de l'année. Le contenu informel qui circule ne correspond pas tout à fait avec le travail du Parlement, notamment dans deux dimensions très importantes. En particulier, au niveau d'un fonds commun auquel devraient contribuer les banques, qui serait utilisé dans les interventions qui précèdent la vente ou la faillite d'une partie d'une banque en péril. L'existence d'un tel fonds européen financé par les institutions bancaires est essentielle pour les citoyens et les contribuables. Autre élément, une législation européenne, sorte de 28<sup>e</sup> régime, selon laquelle les banques systémiques devraient être soumises à une règle européenne. Car nous avons des systèmes juridiques si différents que la solution consiste presque toujours, dès lors qu'une banque en péril est transfrontalière, à la démanteler en deux ou trois banques nationales.

**La proposition attendue de la Commission pourrait-elle être interprétée par les banques comme une contrainte prudentielle de trop ?**

**E. F. :** S'agissant des banques, le plus difficile serait de ne pas connaître les règles qui sont applicables. Le fait que la Commission n'ait pas encore



sorti sa proposition législative est peut-être dû au fait qu'il lui manque la marge de manœuvre politique pour avoir le courage de le faire. En même temps, d'autres initiatives existent qui renforcent le cercle vicieux entre banque et États. Notamment, l'évolution du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et du mécanisme européen de solidarité (MES) à venir. Ces deux mécanismes peuvent être utilisés pour sauver les États mais aussi les banques. Dans les pays sous programme comme l'Irlande, la Grèce, le Portugal, c'est l'État qui prend du fonds pour soutenir les banques au niveau national. Au lieu de couper la relation entre la faillite des États et la faillite des banques, on continue à l'entretenir. La faillite d'un État est envisagée, celle d'une banque n'est pas sérieusement prise en compte. Cela crée une spirale presque fatale entre dettes des pays et celles des banques qui sont renforcées.

**Que pensez-vous des propositions de la commission Vickers de séparer banque de détail et banque d'investissement ?**

**E. F. :** Je crois que ce scénario mérite d'être travaillé mais, à court terme, ce serait un changement majeur pour la structure de la banque traditionnelle européenne. À mon avis, il faudrait surtout faire un parallèle plus strict entre la dimension risque de la banque et les mécanismes d'assurance, de renforcement des fonds propres, de contribution à un fonds commun. Vickers peut s'envisager à long terme mais à court terme, le changement serait si grand pour la banque européenne que l'on ne peut l'envisager à la légère. ■

Propos recueillis par M.-F. B.

## Un système bancaire intégré doit occuper une place centrale dans tout plan crédible de résolution de la crise

Le Parlement européen est convaincu de la nécessité d'un mécanisme permanent de résolution des crises bancaires, comme le montrait le rapport d'Elisa Ferreira de juin 2010. Pour Nicolas Véron, économiste (Bruegel) et chercheur invité au Peterson Institute for International Economics (Washington)<sup>(1)</sup>, ce mécanisme passe par un cadre politique bancaire véritablement fédéral pour la zone euro.



**Le dysfonctionnement du système bancaire est au cœur de la crise de la zone euro.** Deux problèmes majeurs sont à l'œuvre. Premièrement, la confiance n'a pu être regagnée depuis la débâcle de Lehman en 2008, car les décideurs politiques se sont refusés à identifier les points faibles du système bancaire européen malgré les résultats en demi-teinte des tests de résistance annuels depuis 2009. Dexia, qui a passé le test de juillet 2011 haut la main (ratio de fonds propres de 10,4 % dans l'hypothèse d'un scénario

défavorable) avant de s'effondrer en octobre dernier, presque trois ans jour pour jour après son premier sauvetage, représente le dernier symbole de cette complaisance.

Deuxièmement, les faiblesses des banques et la dynamique du crédit souverain ont interagi dans une boucle de rétroaction pays par pays aux effets pervers. Cela implique les garanties explicites et implicites excessives accordées aux banques par les gouvernements, comme en Irlande et en Espagne, ►►

►►► et les biais nationaux inexplicablement élevés dans les portefeuilles d'obligations souveraines européennes des banques, comme en Grèce (94 %), en Espagne (90 %), au Portugal (79 %) ou en Italie (78 %). Le résultat, c'est que les problèmes bancaires et la fiscalité nationale s'alimentent mutuellement, ce qui est incompatible avec une Union monétaire durable.

Sur cette base, il est difficile de dire quels ont été les progrès réalisés, si toutefois il y en a eu, avec le plan annoncé par les dirigeants de l'UE à Bruxelles en octobre dernier. Le plan de restructuration du capital ne passe pas le test Dexia : apparemment, la banque franco-belge « bien capitalisée » n'aurait pas eu pour consigne de lever de nouveaux fonds propres.

Comme il repose sur des évaluations du capital non fiables, ce plan a pris le risque de révéler le coût économique réel du désendettement et des difficultés des actionnaires, sans inspirer confiance quant à la correction adéquate des faiblesses.

En attendant, puisque ce sont principalement les gouvernements nationaux qui doivent donner des garanties et renflouer les institutions financières, la connexion entre fiscalité et banque va encore se renforcer. L'endettement de certains pays situés en périphérie de la zone euro risque ainsi de s'aggraver, et la confiance du marché dans les banques intérieures de se détériorer davantage. En outre, cela créera un sentiment d'injustice, car les banques bien gérées des pays les plus faibles devront diminuer leur taille, tandis que les banques mal gérées des pays les plus forts pourront allègrement gonfler leur bilan international.

**Les décideurs politiques de l'Europe doivent accepter de tirer des enseignements de ces trois dernières années.** Une application honnête du principe de subsidiarité devrait les inciter non pas à insister sur la prise de mesures au niveau national, mais à créer un cadre politique bancaire véritablement fédéral pour la zone euro.

Ils devraient immédiatement placer tous les systèmes nationaux d'assurance dépôts de la zone euro sous la garantie explicite du Fonds européen de stabilité financière (FESF), pour éviter les paniques bancaires dans les pays en proie à des troubles. Ensuite, ils devraient

demander à l'Autorité bancaire européenne (ABE) de mener une nouvelle évaluation de la situation du capital des banques les plus importantes. L'ABE devrait sans hésitation passer outre les superviseurs nationaux qui ont échoué à produire des résultats fiables lors des précédents tests de résistance. Elle pourrait s'appuyer partiellement sur l'aide du secteur privé, comme la banque centrale d'Irlande l'a fait cette année en demandant à BlackRock un audit des actifs de ses banques.

**Les dirigeants devraient alors mettre sur pied une équipe européenne de haut vol**, à titre temporaire, pour négocier la restructuration de ces banques qui, d'après les résultats de cette nouvelle évaluation, ne peuvent corriger elles-mêmes la situation de leur capital. Une option consiste à créer et habilitier une *Resolution Trust Corporation* à l'échelle de la zone euro, qui reprendrait les banques en faillite au nom des États membres concernés, revendrait leurs opérations viables à des investisseurs appropriés qualifiés, et gérerait temporairement le reste des actifs.

Sur le long terme, l'ABE devrait exercer une surveillance totale sur les grandes banques et jouer le rôle d'autorité de résolution, au moins dans la zone euro, et travailler avec les superviseurs nationaux de la même manière que la Commission européenne et les autorités nationales collaborent à la mise en application de la politique en matière de concurrence.

D'un point de vue politique, il se peut que le fédéralisme bancaire soit bien plus difficile à mettre en œuvre que le fédéralisme fiscal, contre lequel les résistances nationales ont commencé à s'éroder. Mais des mesures telles que celles suggérées plus haut sont une composante indispensable de tout plan de résolution de la crise qui se veut crédible.

La zone euro ne peut prospérer sans un système bancaire intégré, et ce dernier ne peut exister sans un cadre politique bancaire intégré. Mieux vaut s'y atteler dès maintenant. ■

Nicolas Véron

(1) Cet article a été publié pour la première fois dans *Emerging Markets* du 3 novembre 2011 : [www.emergingmarkets.org](http://www.emergingmarkets.org)

## FINANCEMENT DES ENTREPRISES

# De nouveaux acteurs vont émerger

François Baroin, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, poursuit l'action engagée depuis deux ans par son ministère en faveur de l'accès au marché financier des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PME-ETI). Il a confié à Gérard Rameix, médiateur du crédit, et à Thierry Giami, président de l'Observatoire du financement des entreprises par le marché et conseiller à la direction générale de la Caisse des Dépôts, une mission sur ce sujet. Sans anticiper sur les suites du rapport remis au ministre en décembre dernier, Thierry Giami en présente le contexte.

### Sur quel périmètre d'entreprises avez-vous travaillé ?

**Thierry Giami :** Nous avons travaillé sur l'accès des PME-ETI au marché financier. Dans les statistiques européennes, le monde des entreprises est divisé en deux catégories en fonction de trois seuils (250 salariés, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et 43 millions d'euros de bilan) : les PME au nombre de 23 000 000 et les grandes entreprises. L'accès des entreprises

européennes au marché financier concerne une minorité de PME et une partie plus importante des « grandes entreprises ». Les besoins sont communs, comme l'existence d'un marché financier actif ; la réglementation, notamment sur la transparence et la gouvernance ; le coût des capitaux obtenus sur le marché financier ; la notation, la visibilité et la notoriété qui s'attachent aux entreprises cotées ; l'intérêt des investisseurs pour ces entreprises



compte tenu de leur taille relative qui détermine l'importance des capitaux, laquelle influence la liquidité des titres. Les PME-ETI cotées et celles qui pourraient l'être, représentent un des potentiels les plus puissants pour le développement et la compétitivité de nos territoires.

#### Dans quel contexte avez-vous projeté votre réflexion ?

**T. G. :** Le contexte de l'urgence compte tenu des dégâts causés à nos économies par la crise financière, économique, sociale et par l'endettement public. Dans cette situation, notre ressource est celle de nos entreprises qui doivent devenir plus compétitives et plus innovantes. L'investissement immatériel et matériel apparaît comme un des objectifs clés. Son financement est assuré par le crédit qui reste le moyen de financement dominant des PME-ETI et par les capitaux qui sont procurés par le capital investissement et le marché financier.

Or le financement des entreprises est confronté à deux évolutions contradictoires : les conséquences de Bâle 3 et l'application de la directive Solvabilité 2.

En souscrivant à l'objectif principal de Bâle 3 qui est de limiter les risques systémiques portés par les banques, on ne peut que regretter les menaces sur le volume et le prix du crédit aux entreprises. Les entreprises vont donc devoir composer avec un crédit relativement moins généreux. Elles pourraient modifier la structure de leur bilan en renforçant les capitaux que le marché financier peut leur procurer. Il faut donc le rendre accessible et efficace pour les PME-ETI. Parallèlement, l'application de Solvabilité 2 entraîne la « rareté » des capitaux pour les entreprises dans les pays de l'Union où l'assurance-vie concentre une partie importante de l'épargne. Cette législation réduit les facultés d'adaptation des entreprises. Il est à mon sens nécessaire de la revoir ou, au moins, d'en suspendre les effets en matière de financement des entreprises.

Le financement des entreprises va évoluer compte tenu de l'impact de la crise sur des entreprises de belle qualité, mais endettées, qui n'ont pas pu gérer une contraction brutale de leur chiffre d'affaires en amortissant les crédits. La crise des dettes souveraines va sans doute entraîner un mouvement général de modération de l'endettement des agents économiques. Le ratio de fonds propres sur dette des PME-ETI va être davantage scruté et pris en considération pour évaluer la solidité de ces entreprises d'où, probablement, une correction de l'équilibre des bilans par un renforcement des capitaux et, corrélativement, une réduction des dettes.

Ces deux grandes évolutions sont contradictoires parce qu'elles limitent l'accès au crédit et qu'elles réduisent le volume des capitaux disponibles. Intuitivement, je crois qu'une entreprise, forte de capitaux abondants et d'une dette limitée, a plus de facilités pour croître, investir, prendre des risques et supporter les aléas de la conjoncture économique. Son « capital de compétitivité » en est plus élevé.

Le temps du « tout crédit » pour les PME-ETI est donc révolu. Les moyens de financement en capitaux sont appelés à prendre une part plus importante. Le capital investissement s'est considérablement développé compte tenu de son adaptation aux besoins des entreprises. Le marché financier qui a connu une croissance exponentielle au cours des précédentes décennies peine à trouver sa légitimité auprès des PME-ETI. C'est pourquoi nous cherchons les moyens de le relancer, non seulement pour fournir des capitaux, mais aussi des instruments de dette comme les emprunts obligataires.



#### Quelles voies s'ouvrent au niveau de l'Union pour le financement des PME-ETI ?

**T. G. :** Nous devons hiérarchiser pour dégager un groupe de PME-ETI en fonction des critères suivant : exposition à la concurrence internationale, compétitivité, exportation, innovation et savoir-faire ainsi que relations sociales. Ce groupe doit être l'objet prioritaire des actes de politique économique.

La gouvernance de la relance et de la compétitivité des PME-ETI doit associer tous les partenaires économiques,

sociaux et territoriaux. Toutes les énergies sont nécessaires pour recouvrer notre compétitivité et retrouver la croissance.

S'agissant du financement, l'Union doit s'assurer que les banques continuent à prêter aux entreprises par une politique monétaire adaptée et que les capitaux convergent vers les PME-ETI en encourageant l'autofinancement, en étendant le capital investissement et en relançant le marché financier.

L'autofinancement nécessite la généralisation d'une fiscalité incitative au réinvestissement des bénéficiaires. Le capital investissement doit envisager l'étape de l'émergence de leaders qui pourraient prendre davantage de risque et gérer les portefeuilles de participation avec des objectifs de politique industrielle. Pour trouver des capitaux, il doit davantage assurer la liquidité des participations. Celle-ci peut être trouvée sur le marché financier. Ce dernier doit revenir à son métier d'origine qui est le financement de l'économie, notamment des PME-ETI.

#### Quelles sont vos préconisations ?

**T. G. :** Pour les PME-ETI qui ont des perspectives de développement, l'Union aurait intérêt à mettre sous tension dynamique le capital investissement et le marché financier, notamment par l'injection de capitaux investis rapidement dans les entreprises, sans être dilués dans des cascades de fonds. L'appel d'offres auprès des fonds directement investisseurs dans les entreprises est sans doute la méthode la plus simple et la plus efficace.

La relance du marché financier nécessite qu'on oblige la plupart des bourses à s'intéresser davantage aux PME-ETI. À l'exception du marché spécialisé dénommé l'AIM et développé par le London Stock Exchange Group ainsi que des bourses régionales en Allemagne comme celle de Stuttgart, les marchés n'ont en général ni su développer un modèle adapté aux PME-ETI, ni réussi dans ce segment de marché. Pour être plus complet, on doit ajouter que le modèle économique de ces bourses est peu compatible avec celui qu'offrent les PME-ETI et que les investisseurs eux-mêmes se tiennent le plus souvent à distance de ces valeurs.

C'est pourquoi il faut réinventer la bourse pour les PME-ETI sur un principe de proximité territoriale compte tenu de la notoriété de ces entreprises. La régulation de ces valeurs et de ces marchés doit tenir compte des spécificités de ces entreprises, notamment la modicité de l'épargne qu'elles mobilisent. La promotion de ces marchés ainsi que l'animation et la création de produits de financement des entreprises comme le marché obligataire doivent être portées par un opérateur boursier et une communauté financière volontaristes. Il faut donc y consacrer des investissements sur la durée.

Le label « PME » préconisé par la commission européenne constituerait une avancée parce qu'il donne un éclairage supplémentaire à cette activité, mais le financement des PME-ETI par le marché financier exige aujourd'hui davantage d'engagement. ■

**Propos recueillis par M.-F. B.**



© DR

## « Sortir de la tyrannie de la valeur instantanée du marché »

La performance économique et la performance de marché peuvent-elles se mesurer à l'aune de la même valeur ? Michel Pébereau, ancien président de BNP Paribas, alerte depuis longtemps sur les effets pervers induits par le dogme comptable de la « *fair market value* ». Il faut en finir, comme il l'a souligné dans un discours<sup>(1)</sup> prononcé à l'occasion de la séance solennelle de rentrée des cinq académies en tant que délégué de l'académie des Sciences morales et politiques dont voici extraits les éléments de sa réflexion sur ce thème.

**La crise actuelle n'a pas de précédent** et aux yeux de l'opinion publique, elle trouve son origine dans l'emprise croissante que la finance, et plus particulièrement les marchés, exerceraient sur la vie économique. En fait, le choix du marché pour la finance a contribué à une vingtaine d'années de forte croissance et de relative stabilité des prix dans le monde. Ce qui est à l'origine de la crise, ce n'est pas ce choix, mais bien une foi excessive dans l'efficacité du marché et dans l'accélération de la finance de marché poussée par la révolution des technologies de l'information [...].

Dans les années 1980, à la suite des États-Unis, les pays avancés ont déréglementé, décloisonné et désintermédié leurs activités financières pour attirer les capitaux nécessaires à leur développement. Les marchés, jusqu'alors essentiellement nationaux, se sont globalisés. Ils ont exploité immédiatement les progrès des technologies de l'information. C'est que l'objet même de la finance, l'argent, peut être traité comme une information numérique. La finance est devenue un univers électronique. À la crie des agents de change ont succédé des marchés dont l'unité de temps est la microseconde ; qui assurent l'accès direct des professionnels du monde entier via internet ; et qui fonctionnent sans interruption. Les marchés ont multiplié les innovations et apporté leurs propres réponses aux besoins de l'économie : pour le financement et pour la gestion de l'épargne, mais aussi pour la couverture des risques, avec la création des produits dérivés. Ils en sont venus à assurer l'essentiel du financement des économies américaine et britannique, alors que c'est l'intermédiation bancaire qui occupe toujours cette place en Europe [...].

Dans l'enthousiasme de ces années de croissance, une foi excessive dans l'efficacité des marchés a conduit à oublier l'importance de la confiance pour la stabilité financière. [...] Ce sont l'utopie des marchés efficaces, et sa traduction comptable, la « *fair market value* », qui ont entraîné une partie de la finance dans cet univers virtuel.

**L'utopie de l'efficacité des marchés est née d'une simple hypothèse** formulée par un professeur de l'Université de Chicago. « *Dans un marché efficace* », disait Eugène Fama en 1970, « *la concurrence entre de nombreux investisseurs intelligents conduit à une situation où, à tout instant, le prix effectif du titre est une bonne estimation de sa valeur intrinsèque* ». La meilleure prédiction que l'on puisse faire sur le prix futur d'un actif financier serait donc son prix de marché présent. Ce qui était une hypothèse est devenu le postulat sur lequel, aux États-Unis, le courant économique dominant et les banques d'investissement ont construit le socle intellectuel d'un univers virtuel de la

finance. L'hypothèse a été intégrée dans les outils de décision de financiers. Plus grave : des responsables d'entreprises cotées se sont focalisés sur la valeur boursière de leur société. Analystes financiers et investisseurs les ont poussés à des gestions de court terme plutôt qu'à des stratégies de long terme.

Pourtant, cette hypothèse ignore les nombreux facteurs qui affectent la rationalité des acteurs : en particulier leur mimétisme et leur instinct grégaire, qui sont générateurs de bulles et de crises. Et puis, avec leur volatilité croissante, les marchés sont de moins en moins susceptibles de fixer la valeur fondamentale des actifs financiers.

La théorie des marchés efficaces a entraîné une partie de la finance dans un monde parallèle dont le seul guide est le prix du marché.

Les conséquences ont été d'autant plus lourdes que l'influence de ce courant a conduit les normalisateurs comptables à imposer aux entreprises un système fondé sur le principe dit de la « *full fair market value* ».

Pour les tenants de cette nouvelle orthodoxie comptable, la seule valeur juste (*fair*) d'un actif est sa valeur de marché. Toute variation du prix de marché d'un actif doit avoir un impact direct sur les comptes des entreprises qui le détiennent.

Ce principe a joué un rôle central dans l'accélération et l'élargissement de la crise financière. Les instruments dont le marché s'est quasi fermé à partir de l'été 2007 n'ont plus eu de « valeur juste », faute de valeur de marché. Comment les comptabiliser ? C'est ainsi que la défiance s'est installée.

L'application de ce principe explique aussi l'inquiétude qu'ont récemment suscitée certaines dettes publiques européennes : l'augmentation de leur prime de risque conduit à une dépréciation des titres correspondants dans les comptes des investisseurs qui les détiennent.

Le monde virtuel du marché efficace et les nouveaux dogmes comptables ont ainsi fini par affecter l'économie, l'économie réelle. La volatilité actuelle des marchés et leurs excès démontrent chaque jour l'invalidité de l'hypothèse du marché efficace. La valeur instantanée de marché est incontestablement la juste valeur pour les activités des professionnels de marché, mais pour elles seules.

La comptabilité doit permettre d'apprécier la qualité de la gestion des responsables d'entreprises ; et il faut rendre à la stratégie la place qui doit être la sienne dans cette gestion. Il est irrationnel de pénaliser les placements de long terme. Le traitement comptable des actifs stables ne doit donc plus être soumis à la tyrannie de la valeur instantanée de marché [...].

### Faut-il pour autant renoncer aux marchés ?

Certainement pas. Le marché est indispensable à l'exercice de la liberté économique, de la liberté d'entreprendre. C'est un outil irremplaçable : un moyen d'allocation des ressources simple et décentralisé ; et aussi un détecteur intraitable des promesses non tenues, des erreurs dissimulées ; un contrepoids à l'opacité de certains acteurs publics ou privés. Il a bien des défauts. Mais il reste pour l'économie, comme la démocratie pour la politique, la moins mauvaise des solutions.

Mais la liberté ne peut être durablement assurée sans responsabilité : en matière financière comme dans tous les autres domaines. Pour la finance, la responsabilité c'est de corriger certains errements et de se concentrer sur sa mission : servir ses clients et l'économie, et assurer avec efficacité son rôle d'intermédiaire financier. ■ **Michel Pébereau**

(1) La finance ne serait-elle que virtuelle ? Académie des Sciences morales et politiques, 25 octobre 2011

## Trouver des alternatives crédibles au modèle excessivement « financiarisé » de normes comptables

L'Autorité des normes comptables (ANC), constituée en janvier 2010 et qui vient de tenir ses deuxièmes États généraux de la Recherche comptable, a pour objectif de remettre l'intérêt général au cœur des normes comptables internationales face au système fondé sur le principe de la « full fair market value », aujourd'hui sérieusement remis en question. Son président, Jérôme Haas, met en perspective les enjeux de la normalisation comptable pour l'Europe.

**Les normes comptables sont la « langue » de la vie économique. Ne reflètent-elles pas des habitudes culturelles et des choix économiques profondément divergents ?**

**Jérôme Haas :** Notre appréhension du débat comptable s'est effectivement fondée sur cette différence culturelle. Nous assistons, depuis cinquante ans, à une opposition assez nette entre deux traditions. La première est juridique, inscrite dans une économie dominée par les entrepreneurs industriels de long terme : les différentes branches du droit – droit social, commercial, de la faillite, fiscal... – sont ordonnancées de façon harmonieuse autour du système productif. Ce qui compte, c'est la mesure, sur la longue durée, de la différence entre ce que vous dépensez et gagnez effectivement, qui forme donc votre résultat comptable, prudemment évalué, servant à de nombreux usages (impôts, dividendes...), et dont l'accumulation forme le patrimoine transmissible. C'est le modèle européen continental. Il est l'aboutissement d'un développement qui date de la Renaissance, aujourd'hui stabilisé notamment dans les directives comptables européennes.

S'oppose à cette tradition séculaire une tradition plus marchande, où l'on veut saisir la valeur instantanée du patrimoine, mesurée comme s'il était à vendre ; en ce cas, le profit est une variation de valeur de marché, inévitablement établie par une mesure approximative (néanmoins baptisée « fair value ») et potentiellement volatile : c'est elle qui, seule, est réputée intéresser les investisseurs boursiers, considérés comme les principaux utilisateurs des comptes des entreprises. Ces deux mondes s'opposent.

Lorsque les directives ont été adoptées dans les années 70, elles ne correspondaient pas à la manière marchande de conduite des affaires, d'autant plus que la finance venait de s'installer comme l'avenir de l'Angleterre. S'il manquait indubitablement à la comptabilité continentale des règles de comptabilisation des instruments financiers complexes, notons que ceux-ci n'existaient pas encore, d'autant qu'ils n'étaient



pas plus qu'aujourd'hui indispensables au financement de nos économies.

À l'ANC, nous allons démontrer que la comptabilité traditionnelle est parfaitement capable de produire les règles nécessaires à l'appréhension d'instruments financiers plus simples aujourd'hui utilisés par les entreprises. Autrement dit, l'Europe a perçu trop tard que les IFRS<sup>(1)</sup>, malgré des objectifs ambitieux et certains mérites, avaient été conçues par l'IASB en opposition à la comptabilité continentale, et n'ont en définitive eu d'autre but et d'autre effet que de favoriser le développement des marchés financiers. Avec les IFRS, le

marché a toujours raison et cette approche a abouti à des résultats indésirables, voire dangereux.

Dans un débat récent, la Chambre des Lords a identifié qu'un principe fondateur de la comptabilité, la prudence, avait disparu du référentiel IFRS - privilégiant ainsi le court sur le long terme, jusqu'à retenir dans les comptes toutes les variations instantanées et même, le cas échéant, non réalisées. Les comptes d'une entreprise doivent montrer la spécificité de sa performance économique et non reproduire la volatilité de marché.

### Une division si forte peut-elle être dépassée ?

**J. H. :** C'est possible. Tout récemment, la *Financial Services Authority* a écrit que le fait essentiel de la crise bancaire de 2008, qui a été en partie précipitée par des pertes mesurées en « fair value », a été de conduire à une récession économique qui a alors généré des pertes réelles sur les créances des banques. Nous avons démontré dans le Plan stratégique de l'ANC 2010-2011 que, même s'il est évident que la comptabilité n'est pas la cause de la crise, la « fair value » a masqué la réalité économique par un phénomène de miroir : les comptes des entreprises reflètent les mouvements du marché lui-même et donc personne – entreprises, marchés, régulateurs – ne peut voir ce qui se passe réellement dans l'économie. La comptabilité y perd son âme, car son rôle est de fournir des chiffres sûrs, de servir d'ancre au système économique, et non d'amplifier les bulles ou d'accélérer des krachs. ►►►

►►► Aux États-Unis notamment, des professeurs prestigieux commencent à mesurer ce phénomène de « pro-cyclicité », en utilisant exactement le même langage que le nôtre.

L'Europe a donné trop rapidement mandat à l'IASB et s'est abstenue de réfléchir pendant trop longtemps pour faire place nette aux IFRS, en attendant de ces normes plus qu'elles ne pouvaient donner. À ce titre, certains ont même cru qu'un organisme privé de normalisation permettrait une meilleure prise en compte des réalités économiques. Un parallèle peut être fait avec les agences de notation : une part d'autorité publique a été déléguée, volontairement ou non, à des autorités privées. L'expérience, avec le recul, incite à agir pour modifier la donne.

### Comment faire bouger les lignes ?

**J. H. :** On le peut si un certain nombre de conditions sont remplies. La première est d'établir que le recours excessif à la valorisation à prix de marché (« *fair value* ») a joué le rôle « pro-cyclique » que le G20 a mis en évidence, qui la condamne comme règle de référence : elle ne devrait donc être utilisée que pour les activités de marché à court terme. La deuxième condition est qu'il y ait un accord politique. Ce n'est pas encore acquis et, comme dans d'autres domaines de la régulation financière, l'inertie est forte.

Mais, par exemple, le coût de la nationalisation de leurs banques devrait être de nature à faire évoluer nos amis britanniques. Surtout,

le débat est fortement engagé entre eux comme il l'est au plan global, avec grande virulence parfois, notamment dans la plupart des pays d'Asie, beaucoup plus qu'on ne le dit, ainsi qu'aux États-Unis. Le rôle de la Commission européenne, principal « client » des IFRS, sera décisif. Dernière condition, élaborer des alternatives techniques crédibles au cadre conceptuel qui prévaut à l'IASB et au FASB américain. Nous y travaillons avec nos amis, allemands, japonais, mais aussi américains et chinois, avec le but que les normes reflètent mieux la réalité économique.

Depuis deux ans à l'ANC, nous demandons un débat sur la finalité et les enjeux économiques des normes comptables et le débat international y vient aujourd'hui. Nous faisons déjà des propositions pour préparer ce débat ; nous développons aussi la recherche. Le corps de normes comptables globales, que tous appellent de leurs vœux, ne peut pas être fondé sur une vision exclusivement financière et court-termiste. ■

Propos recueillis par Marie-France Baud

(1) En 2002, l'Europe a décidé d'adopter les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) à travers un processus européen d'adoption norme par norme lui permettant d'exercer une forme de supervision sur l'organisme privé producteur des normes IFRS, l'*International Accounting Standards Board* (IASB), basé à Londres.

## Banque-fiction

# 2021 : quel paysage bancaire européen ?

**Il est impossible de définir avec précision quel sera le paysage bancaire européen en 2021, et ce, pour deux raisons. D'abord parce que la crise actuelle est une crise systémique et qu'elle laisse tous les opérateurs concernés dans le doute face aux choix qu'il convient d'opérer pour sortir de la crise dans les meilleures (ou, au moins, les moins pires) conditions. Par ailleurs, selon les choix qui seront opérés, il existe un scénario « noir » et un scénario « rose » de banque fiction qui s'opposent en tout point. Ils constitueront, dans cet article, les bornes de la réflexion de Michel Castel et Olivier Pastré, respectivement chargé de cours à l'Université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense et professeur à l'Université Paris VIII.**

### Il n'est pas inutile de tourner le dos,

un instant de raison, à l'avenir pour se pencher sur notre passé. Quel était le paysage bancaire en 2000 ? Comment, à grands traits, a-t-il évolué au cours de cette décennie ?

Des marchés nationaux émiettés. En 2000, seul l'euro fiduciaire vient d'être introduit et l'Europe des quinze pays membres de l'Union reste la juxtaposition



© DR

de quinze marchés bancaires nationaux, fortement cloisonnés en matière de langues et de cultures, mais surtout pénalisés dans leurs efforts d'européanisation par de très nombreux obstacles juridiques, économiques et fiscaux. À l'exception du Benelux, l'ensemble des banques étrangères ne représente pas plus de 10 % des crédits sur aucun marché national (et encore beaucoup moins en ce qui concerne



© DR

les dépôts). La plus grande banque européenne représente ainsi moins de 5 % du marché de l'Union. L'élargissement de l'Union aux PECO (pays d'Europe centrale et orientale) en 2004 puis en 2007 ne change pas cette donne, sauf que la diversité des environnements passe de 15 à 27 ! « Un 28<sup>e</sup> régime » – qui aurait été une offre paneuropéenne de services financiers transcendant les parti-

cularismes dans quelques secteurs clés, comme un crédit d'accession à la propriété, un produit d'épargne bancaire grand public, voire un produit d'épargne retraite – n'a pas pu émerger. S'il s'est bien créé un marché interbancaire européen et une offre concurrentielle assez complète pour le financement des très grandes entreprises, voire des collectivités locales, rien de tel pour la banque de détail. Les opérations

d'installations directes dans les autres pays membres, par des succursales dotées du passeport européen ou par la création de filiales, n'ont pas vraiment concerné ce segment du marché, à l'exception de quelques produits dans quelques pays (crédit à la consommation et crédit-bail en Italie, au Portugal et en Pologne, notamment). La pénétration d'un marché domestique passe, en fait, par des prises de contrôle d'entités existantes.

Or, les opérations transfrontières de cette nature sont restées peu nombreuses (HSBC et – CCF –, Dexia et le Crédit Communal de Belgique, Santander et Abbey National, Unicredit et HVB, BNP, BNL et Fortis), récentes pour la plupart et d'ampleur finalement assez limitée, même si elles ont suscité de nombreux commentaires lors de leur réalisation. Dans le même temps, il y a eu plusieurs quasi-retraits de groupes antérieurement installés sur tel ou tel de ces marchés (les banques anglaises et italiennes de France par exemple, Citigroup d'Allemagne). Pendant les années 1980, les banques européennes ont plus souvent développé leur présence commerciale aux États-Unis et dans les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) que dans les autres pays de l'Union. Derrière les obstacles traditionnellement évoqués pour expliquer ce faible attrait pour la banque domestique en Europe, il faut dire que la période 1999-2007 a été caractérisée par un relatif délaissement de l'activité de banque de détail de la part de tous les grands groupes bancaires occidentaux au profit des activités de banque de marché beaucoup plus rentables. Il a fallu la crise pour retrouver des vertus à la banque classique. Par ailleurs, la crise, commencée à la mi-2007, a également fortement bousculé la donne dans la hiérarchie des groupes bancaires et certains des prédateurs d'hier (ou considérés comme tels) sont devenus des cibles quand, tout simplement, ils n'ont pas disparu (ABN AMRO juste avant la crise et FORTIS pendant).

### Une coordination des régulateurs bancaires encore très limitée

En ce qui concerne la coordination des régulateurs, celle-ci a été très marquée pour arrêter les principes fondateurs de Bâle II, qui a été le grand chantier de cette décennie, avec la mise en route de Bâle suite à la crise, ainsi que pour se mettre d'accord sur le corpus principal des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), à savoir la *fair value*, même si, en dernière phase, une réaction forte s'est opérée lorsqu'il s'est agi d'appliquer la *full fair value* à l'activité bancaire classique. Pour ce qui concerne la coopération dans le contrôle des groupes ayant des activités importantes dans d'autres pays de l'Union (une trentaine), les autorités prudentielles ont assez généralement joué le jeu de la concertation et des échanges d'informations en créant des collèges ad hoc présidés chacun par le superviseur sur base consolidée, suite aux recommandations du Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS). Toutefois, et sans faire de procès d'intention à quiconque, les bases juridiques et les résultats ont été considérés comme tellement insuffisants – la crise aidant – que la Commission a mandaté, en octobre 2008, un groupe présidé par Jacques de Larosière pour lui faire des propositions sur la supervision financière dans l'Union. Celui-ci, en remettant ses conclusions – reprises par les Vingt-Sept –, a conclu – il convient de le noter – au « manque de franchise et de coopération pour parler de la vulnérabilité de certains des établissements surveillés »... En novembre 2010 ces réflexions et travaux ont abouti à l'adoption de règlements instituant un Comité

européen du risque systémique et trois autorités : une pour les banques, une pour les assurances et une pour les marchés financiers dont l'effectivité des pouvoirs et des actions reste à démontrer. Au terme de ce trop rapide flash-back, il est possible de tirer deux conclusions.

Au plan des opérateurs, après avoir participé à la consolidation de leurs marchés nationaux, certains d'entre eux, et non des moindres, ont timidement commencé à participer à la recomposition du marché bancaire européen sans que cela soit réellement visible pour l'homme de la rue. Au plan des régulateurs, le moins que l'on puisse dire est que ceux-ci se sont « hâtés lentement ». À la veille de la crise dite des subprimes, on en était encore à comparer les avantages respectifs de l'harmonisation et de la LPS (libre prestation de services) ! Politiquement, il n'était bien sûr pas question d'envisager un régulateur bancaire unique européen. Et, quant aux normes comptables, l'Europe, qui avait renoncé à sa souveraineté comptable au profit d'une fondation sur laquelle ne s'exerçait aucun contrôle, l'International Accounting Standards Board (IASB), s'émerveillait jusqu'à une date récente sur la capacité de la norme IAS 39 à définir la « juste valeur » de tous les actifs bancaires, y compris ceux qui ne s'échangeaient sur aucun marché ! C'est avec ce recul – peu encourageant – qu'il est possible de se projeter maintenant dans l'avenir, en revenant à l'étymologie du mot « crise » qui constitue un « crible », mais qui se traduit, dans la plupart des cas, par une accélération de l'histoire.

### Le scénario « noir »

Nous sommes en 2021. L'Europe contrairement aux pays émergents et aux États-Unis, s'est enfoncée dans la crise et n'arrive pas à en sortir. Incapables de s'entendre entre eux, les régulations bancaires sont presque aussi fragmentées qu'il y a dix ans. Les stress tests et les testaments bancaires n'ont jamais convaincu les analystes et les marchés, pas plus que les exigences accrues de Bâle III... toujours pas appliquées aux USA ! Certes, quelques progrès ont été faits en matière de défense des consommateurs sur certains métiers bancaires (notamment en matière de moyens de paiement grâce au Single Euro Payments Area, SEPA). Mais toute banque qui voudrait opérer sur tous les marchés bancaires dans l'ensemble des pays de l'Union (désormais élargie à 31) « subit » près de 100 régulations différentes. Une Europe des crédits à l'habitat, pourtant le cœur de l'endettement des ménages, reste à bâtir et la sécurité de l'offre des OPCVM transfrontières laisse à désirer. Quant au contrôle exercé sur les hedge funds, il est resté de pure forme. Rien d'étonnant à ce que, dans ces conditions, les industries bancaires nationales aient continué à céder à leurs vieux démons. Les banques allemandes sont toujours aussi émietées avec un pic de faillites en 2012-2014. Sauf exception, les banques anglaises sont toujours aussi fragiles. Après avoir été dénationalisées, elles sont en effet retournées à leurs antiques passions pour la spéculation boursière. Mais elles ne sont pas les seules. La plupart des grandes banques européennes ont continué à privilégier les opérations de marché, malgré des alertes régulières. Il faut dire que la réglementation pousse toujours à désintermédiaire les financements et les produits dérivés prospèrent grâce à la sécurité qu'apporte leur passage en chambre de compensation. Les banques du Benelux ne se sont pas remises de la crise. Les banques suisses, quant à elles, ont terriblement souffert de la lutte contre les paradis fiscaux, qui constitue presque la seule avancée des G20 qui se sont succédé après celui de Londres en avril 2009. Dans ►►►

►►► ce contexte, les banques françaises figurent parmi celles qui s'en tirent le mieux. Stabilisées autour des six groupes existant depuis le début des années 2000, elles sont arrivées à « limiter la casse » grâce à l'équilibre entre les métiers bancaires que la banalisation, inscrite dans la loi bancaire de 1984, leur a permis de trouver. Mais cette solidité n'est que relative. D'une part, les banques françaises ont, pour la plupart, « raté le coche » de l'internationalisation. BNP Paribas mise à part, la plupart des banques françaises n'ont pas su accompagner la montée en puissance des pays émergents. La Société Générale, quant à elle, a souffert de la crise durable des PECO dans lesquels elle disposait d'une part de marché significative. La Banque Postale a été longtemps pénalisée par les limites, plus politiques que réglementaires, imposées à son internationalisation. Et les banques mutualistes, mal préparées culturellement à l'activité internationale, ont continué à acheter trop cher des banques opérant sur des marchés de second rang, à l'image de ce qu'avait fait le Crédit Agricole en Grèce en rachetant Emporiki. Mais là n'est peut-être pas le plus grave, car BNP Paribas est très récemment passée sous contrôle d'investisseurs majoritairement indiens et la Société Générale sous contrôle chinois. La fragilité capitaliste des banques privées françaises n'a pas résisté à la crise. Malgré le vibrant appel lancé par le gouvernement au « patriotisme économique », le principe de réalité a prévalu dans ce domaine. De plus, les autorités bancaires n'ont pas pu s'opposer à cette prise de contrôle, suite à la directive 2007/44/CE qui corsete considérablement les pouvoirs des autorités prudentielles lors d'opérations transfrontières. Quant à la Banque Postale, sa privatisation partielle s'est traduite par la montée en puissance dans son capital de Bank of America, de Barclays et du fonds d'investissement Fidelity. Les capitaux étrangers contrôlent ainsi désormais près de 40 % du marché bancaire français. Et ce qui est vrai en France, l'est aussi dans la plupart des autres pays européens (à l'exception de l'Allemagne). Le résultat ne s'est pas fait attendre. Dès qu'il y a un problème de rentabilité et/ou d'arbitrage stratégique majeur à opérer, les banques européennes sous contrôle étranger font désormais porter prioritairement l'ajustement sur les effectifs et le financement des économies européennes... Rien d'étonnant à ce que les PME européennes aient de plus en plus de mal à se financer et que la création d'emploi soit au point mort. Même les dettes publiques de la zone euro n'ont plus la faveur des banques. Il est loin le temps où celles-ci s'en gorgeaient, profitant notamment de leur coût nul en fonds propres sous Bâle I et II...

### Le scénario « rose »

Changement de décor. L'Europe, enfin sortie du marécage, a profité de la crise pour se doter d'une esquisse de gouvernance économique. C'est le secteur bancaire, initialement le plus durement touché par la crise et le plus vital pour le financement de l'économie, qui a, en premier, bénéficié de ce sursaut politique. Petit à petit, l'harmonisation financière européenne s'est faite, ce dont témoignent deux événements majeurs : la création d'un superviseur bancaire européen en 2013. Ce superviseur, nettement renforcé dans ses pouvoirs par rapport aux dispositions des règlements de novembre 2010, est directement en charge de la vingtaine de groupes de dimension véritablement européenne. Les quelque 8 000 autres banques qui existent en Europe restent contrôlées nationalement, car il a été jugé qu'il serait inefficace de les faire contrôler par un superviseur unique

éloigné du terrain. Plus encore, ce superviseur est étroitement associé au Fonds de garantie de l'Union qui vient d'être mis en place (en 2018) pour le traitement des défaillances des groupes à dimension européenne. Les différents fonds nationaux y adhèrent et y cotisent obligatoirement.

Ce Fonds de garantie a des pouvoirs de même nature que ceux dont dispose la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux États-Unis, tant dans la détermination des assiettes de cotisation que dans le traitement des défaillances ; la fusion d'Euronext et de Deutsche Borse en 2012. Cette opération a ouvert la voie à la compensation des marchés dérivés dans la zone euro encouragée par la BCE.

Deux autres grands changements seront apparus pendant la décennie 2010. Le premier, en début de période, correspond à la création, dans chaque pays, d'une Autorité unique de protection des consommateurs pour les opérations de banque et d'assurance, Autorité qui agit en subsidiarité de l'instance européenne du même nom, pilotée conjointement par les Directions de la consommation et du marché intérieur de la Commission. Le second changement correspond à la révision de la directive 2007/44 sur les prises de contrôle transfrontières. Alors que le premier texte avait ouvertement privilégié la libre circulation des capitaux sur les approches prudentielles, le nouveau texte rédigé en 2012 a inversé la tendance. Il est vrai que la crise est passée par là et que la sécurité bancaire est apparue comme méritant d'être mise en balance par rapport aux tentations ultra-libérales qui avaient en partie dicté le texte de 2007. Sur la base d'un marché bancaire européen en cours de constitution, la banque européenne a ainsi enfin pu livrer sa très grande bagarre. Ce sont les banques espagnoles et françaises qui ont, le mieux, su tirer leur épingle du jeu dans ce domaine :

- Santander a racheté Commerzbank en 2012 ;
- BNP Paribas a racheté la troisième Landesbank allemande en 2014 ;
- HSBC a racheté Intesa en 2014 ;
- la Société Générale a racheté Lloyds TSB ;
- UBS a échangé des participations avec Casa en 2016.

L'industrie bancaire européenne est ainsi désormais structurée autour d'une dizaine de grands opérateurs transfrontières. De son côté, la place financière de Paris a pris sa revanche sur celle de Londres : les grands émetteurs ont enfin accepté de jouer le jeu et les grandes banques françaises ont progressivement rapatrié à Paris une partie significative de leurs salles des marchés londoniennes.

L'industrie bancaire européenne ne s'est pas contentée de se restructurer en interne. Elle a aussi profité de la crise bancaire américaine (bien plus profonde que ne le laissait penser la santé florissante des « majors » de la banque d'affaires) pour consolider ses positions, à Wall Street d'abord mais aussi sur la banque de détail à l'échelle de l'ensemble du continent américain. Et surtout, les banques européennes ont su prendre le virage de l'émergence des pays du Sud. Et, en 2021, les banques européennes occupent ainsi deux des dix premières places dans les classements des banques brésiliennes, russes, indiennes et chinoises, les désormais célèbres BRIC, dont la crise de 2007-2013 a marqué l'avènement au firmament de l'économie mondiale...

Ce scénario « rose » est parfaitement crédible. À tout le moins, peut-on rêver. Et il faut alors se rappeler que, du rêve à la réalité économique, il ne manque généralement qu'une chose : la volonté politique, en l'occurrence une volonté européenne. ■

**Michel Castel, Olivier Pastré**

## LES BANQUES COOPÉRATIVES EUROPÉENNES

## Au défi d'une science sans conscience

La crise financière, en mettant à jour la résilience des banques coopératives, a suscité un regain d'intérêt pour ces institutions financières et leur finance patiente au service du développement de l'économie réelle à l'appui d'une démarche de *stakeholder*. Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif et de l'Association Internationale des Banques Coopératives, détaille leur démarche et leurs atouts et revendique leur utilité dans un secteur financier diversifié.

Depuis la faillite de la banque Lehmann Brothers, le secteur bancaire européen traverse des moments chahutés : modifications substantielles et rapides des règles prudentielles (passage aux exigences de solvabilité Bâle 2.5, pour la fin juin 2012, avant le passage à Bâle 3 encore plus exigeant), dégradation rapide par les agences de notation du fait des encours de dettes souveraines détenus (placements considérés jusque-là sans risque pour des investisseurs institutionnels). En outre apparaissent d'autres facteurs significatifs de changement : nouveaux ratios de liquidité tendant à radicalement changer le métier d'intermédiaire<sup>(1)</sup>, en réduisant significativement la fonction de transformation ; mais aussi la résurgence du débat sur la séparation du métier de Banque de dépôt de celui de Banque d'investissement<sup>(2)</sup>.



à la deuxième catégorie. En dépit des discours et des campagnes de communication valorisant le sentiment de proximité géographique ou d'empathie humaine, l'opinion publique et les clients sociétaires perçoivent un écart entre pratiques et discours. Il s'accrédite l'idée que l'utilité sociale de ces banques a diminué, du fait d'une banalisation résultant de la pression d'un modèle unique promu par les agences de notation et les régulateurs.

**Les causes de cette évolution sont multiples<sup>(5)</sup>.**

Parmi, les plus importantes : l'obligation pour les banques coopératives de se conformer à des standards d'analyse prudentiels conçus pour les banques capitalistes. Nombre de ces critères peuvent sembler des évidences techniques, il faut cependant avoir conscience qu'ils conduisent à ►►

Face à ces chocs, certaines banques n'ont pas résisté, il a fallu l'intervention des États pour les sauver et les restructurer<sup>(3)</sup>. Dans ces circonstances, les banques coopératives – même si elles ont connu également des moments difficiles – sont, globalement, apparues comme des pôles de résistance. Les facteurs explicatifs à cette résilience sont connus : du fait de leur large implantation dans le tissu économique et social, dans l'économie réelle, les banques coopératives ont été moins affectées que les banques de financement et d'investissement par la crise des marchés financiers. Toutefois, ces facteurs de résistance à la crise financière peuvent maintenant devenir des éléments moins favorables lors d'une crise économique générale. Du fait de leurs métiers, les banques coopératives européennes seront plus susceptibles d'être affectées par le moindre appétit des ménages et des PME à s'endetter pour s'équiper en logements ou en biens de production. De même, la baisse des revenus affectera la capacité à honorer sans défaillance les prêts contractés auprès de ces banques. La plus grande sensibilité des banques coopératives à la conjoncture économique qu'à la conjoncture financière démontre clairement qu'elles sont pleinement immergées dans l'économie réelle. C'est pour cela qu'il est important que les banques centrales européennes assument pleinement et clairement à leur égard leur responsabilité de financeur en dernier ressort.

Ces difficultés conjoncturelles ont exacerbé la remise en cause de l'utilité économique et sociale des banques. Les phénomènes d'appel au retrait des dépôts de banques qualifiées de « inutiles » au profit de « bonnes » banques en est un révélateur<sup>(4)</sup>. Il est particulièrement préoccupant de constater que certaines grandes banques coopératives européennes ne sont plus considérées comme appartenant

(1) À la différence des États Unis, en Europe les banques jouent un rôle plus important que les marchés dans le financement des entreprises, pour ce faire elles « transforment » l'épargne liquide ou à court terme en prêts à moyen ou long terme. Ainsi, elles assument un risque de transformation (risque de liquidité résultant de la différence entre l'horizon des passifs : restitution des dépôts des clients épargnants et celui des actifs : remboursement des clients emprunteurs).

(2) L'exemple typique est le rapport Vickers présenté en Grande-Bretagne.

(3) Ce n'est pas par hasard que la Grande-Bretagne, le pays ayant connu le plus massivement la démutualisation au nom de l'efficacité du marché a connu le plus d'interventions significatives de l'État pour sauver des banques en déroute.

(4) Cf. l'appel du footballeur Cantona en France et aux États-Unis, les transferts au profit des Credit Unions et banques locales du fait de la volonté des banques de Wall Street de maintenir leurs bénéficiaires en facturant aux ménages la baisse des facturations des cartes de crédit sur les commerçants.

(5) Cf. l'analyse d'universitaires français : « *Have cooperative banks lost their soul ?* » (A neo institutional analysis of the standardization process towards a "dominant shareholder model" in the cooperative banks: focus on the French case). Jean-Noël Ory, Andrée De Serres, Mireille Jaeger. Article diffusé lors de la conférence sur la recherche de l'Alliance Coopérative Internationale les 25-27 août 2011 à Mikeli, Finlande. Les auteurs montrent que les normes comptables internationales et du comité de Bâle n'intègrent pas spontanément les spécificités coopératives. Ils montrent que « l'hybridation » des organes centraux et la distance de leurs dirigeants par rapport aux sociétaires ont conduit à la banalisation des réseaux coopératifs français.

►► une dénaturation des banques coopératives. Au-delà des éléments invoqués dans l'article référencé supra, l'analyse historique est également éclairante.

**Quelle finalité y a-t-il à demander davantage de fonds propres aux banques ?** Les banques coopératives européennes ont été constituées avec des capitaux initiaux limités, du fait de la capacité contributive des souscripteurs de parts sociales. Pour autant les régulateurs historiques étaient-ils inconscients ? Non, car ils adaptaient la capacité d'action (territoriale ou professionnelle) de ces banques.

Ils leur imposaient des garanties entre les banques locales ainsi que des sécurités externes, comme la centralisation de la trésorerie auprès d'un organisme, parfois contrôlé par l'État. Utilisant, volontairement, un anachronisme, les régulateurs avaient organisé un « *Glass Steagall Act* ». Aujourd'hui, chez certains organes centraux de banques coopératives, la volonté de se conformer aux injonctions des agences de notation a conduit à donner une position éminente à la fonction d'actionnaire de l'activité de banque de financement et d'investissement par rapport aux autres fonctions historiques.

L'autre atout historique des banques coopératives européennes a été leur capacité à bien connaître leurs clients par le recueil des dépôts avant l'octroi des crédits. Au-delà de l'apport de ressources permettant « d'amorcer la pompe » à crédits, cette relation commerciale permet d'avoir une bonne connaissance du niveau de risque du client en tant qu'emprunteur. La banque a non seulement une connaissance dans ses livres des revenus, mais surtout une connaissance fine de sa capacité à respecter ses engagements. Ce modèle de connaissance des clients diminue la dissymétrie d'information entre le prêteur et l'emprunteur. Il est plus fiable et moins onéreux qu'un système uniquement fondé sur les assertions de l'emprunteur et la notation externe.

Ces exemples montrent que la mesure de l'utilité des banques coopératives ne saurait se réduire à des indicateurs d'efficacité financière conçus pour les banques capitalistiques. La crise de 2009 a démontré l'intérêt pour nos pays de ne pas avoir fait reposer leur capacité sur un seul modèle bancaire.

Sur ce continent où sont nées les banques coopératives, il est de la plus grande importance qu'elles refusent une sujétion volontaire à une pensée unique. Il est grand temps que les représentants des sociétaires-clients fassent en sorte que leur conscience oriente la « science » des régulateurs et de ceux qui la mettent en œuvre. ■

**Jean-Louis Bancel**

## La finance éthique au service d'une économie durable

**La prochaine décennie sera essentielle pour définir le développement économique, financier et environnemental vers lequel s'orientera notre planète. Porteuse de valeurs autres que celle de la quête du profit maximal, la finance éthique offre un horizon d'action positif pour l'économie réelle, respectueux pour l'homme et son environnement.**

**Témoignage de Fabio Salviato, président de la fédération européenne des banques éthiques et alternatives.**



© DR

**D'ici à 2020, le rapport « Mapping the global future »** du National Intelligence Council (NIC) – le centre qui élabore les études stratégiques pour le gouvernement des États-Unis – prévoit que le revenu par habitant aura augmenté d'environ 50 %, les classes moyennes, fondamentales pour le développement économique, ayant émergé pour la première fois dans les pays aujourd'hui considérés pauvres. Le Produit Intérieur Brut de la Chine pourrait devenir le second au monde, derrière celui des États-Unis, tandis que l'Inde aura rattrapé les principales nations européennes.

Ce même rapport, publié en 2004, et élaboré sur la base de consultations avec des experts d'institutions non gouvernementales, confirme cependant que « *les disparités économiques entre Nord et Sud du monde continueront à être significatives* », l'analphabétisme devrait diminuer, mais néanmoins restera « *dix-sept fois plus prégnant dans les pays pauvres que dans ceux de l'OCDE* ». Et dans au moins quarante pays, en particulier en Afrique, en Asie Centrale et en Russie, l'expectative de vie sera inférieure aux valeurs de 1990.

Entre temps, la demande totale d'énergie continuera à augmenter, malgré les progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique, et l'essentiel de l'énergie proviendra encore du pétrole. Toujours selon le NIC, en 2020, les énergies renouvelables satisferont un peu moins de 10 % de la demande totale d'énergie et la course au pétrole, accompagnée par un épuisement progressif des réserves, sera la cause des plus grandes tensions géopolitiques qui se vérifieront dans le monde. L'exploitation croissante des gisements de gaz déplacera progressivement l'épicentre du pouvoir énergétique du Moyen Orient à la Russie, à l'Afrique du Nord, au Canada.

Voilà pour l'environnement, mais ce n'est pas le seul problème. La crise que nous sommes en train de vivre est bien plus profonde. Nous pouvons tran-



quillement parler d'une crise systémique, c'est-à-dire d'un ensemble de crises différentes : financière, environnementale, sociale, culturelle et politique. Pour la première fois dans l'histoire de l'être humain, l'homme pourrait, de son fait, par ses actions, engendrer sa propre fin, et c'est donc vraiment dans cette décennie que notre génération aura le devoir de trouver des solutions adaptées permettant d'offrir une vie digne aux 9 milliards d'habitants de notre planète en 2020.

L'humanité est en train de courir comme une locomotive affolée vers l'autodestruction. Nous n'en sortirons pas aisément, nous devons nous armer de beaucoup de détermination et patience, aussi d'un peu d'imagination et de volonté de combattre. Ce sera un chemin long et difficile, nous devons avoir la capacité de savoir « ajuster le tir » progressivement.

### Le modèle de la finance éthique

Depuis quelque temps, est entré dans le lexique économique le concept de finance éthique, soit une finance attentive à ce que l'argent serve le développement humain. Une telle conception a cependant presque toujours existé et sa mise en pratique, en relation à une adhésion à une pensée préexistante, remonte en 1760 avec John Wesley, fondateur de l'église Méthodiste. Il soutenait fermement l'exigence de lier éthique et finance, étant convaincu que les investisseurs ne devaient pas agir comme propriétaires mais comme gardiens des biens entrant dans leur système de propriété, sans créer de richesse au détriment de leurs prochains. Depuis, la finance éthique s'est diffusée et consolidée, soit comme intermédiaire bancaire destiné à soutenir les projets liés aux activités sociales et environnementales, soit vis-à-vis d'une finance socialement responsable, à travers la sélection d'entreprises cotées en Bourse, en utilisant des critères d'évaluation fondés sur l'éthique et la durabilité environnementale. La finance éthique a pour finalité une activité dans laquelle l'argent est un instrument direct, vérifiable et dédié au service de pratiques économiques qui visent essentiellement non pas à une croissance neutre du bénéfice tiré des activités financières (intérêts, dividendes, capital, gain et autres), mais à une croissance socio-économique au service des mêmes sujets économiques ancrés dans les territoires, sans pour autant renoncer à un gain honnête.

#### DES VÉHICULES D'INVESTISSEMENT

Créée en 2001 par le Crédit Coopératif, la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, la Banca Etica italienne, Hefboom en Flandre à Bruxelles, le Crédal en Belgique francophone et la Tise en Pologne, la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives ([www.febea.org](http://www.febea.org)) a pour objet de mettre en commun des moyens techniques et financiers favorisant le développement des établissements financiers éthiques, solidaires ou sociaux qui souhaitent présenter une alternative au système financier.

Parmi les initiatives nées de l'activité de la FEBEA, citons le fonds de placement Choix solidaire, labellisé par l'association Finansol, que gère le Crédit Coopératif, la société européenne de financement éthique et alternatif, gérée par la Banca Etica. Depuis 2008, malgré la crise, les banques éthiques européennes ont vu leur collecte augmenter de 20 %, ce qui leur a permis de contribuer à financer globalement environ 200 000 entreprises. **F. S.**

Aujourd'hui, le terme éthique appliqué à l'économie est très utilisé par tous (même trop), au point que l'on en arrive à cette considération que dans l'économie, comme dans la finance, il y a besoin d'éthique et que cette éthique trouve des applications concrètes. C'est ainsi que le 25 mai 2011, le Parlement européen a demandé à la Commission qu'elle reconnaisse la finance éthique comme un système bancaire qui favorise et soutient le développement de l'économie et de l'emploi.

### Les banques éthiques en Europe

Les banques éthiques en Europe sont actuellement au nombre de 24, elles sont présentes dans treize pays de la Communauté européenne, et la grande partie est affiliée à la FEBEA (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives). Il s'agit d'établissements à vocation éthique et solidaire, ils recueillent environ 35 milliards d'euros, et comptent environ 65 000 associés. Ces banques soutiennent le développement de l'économie sociale dans le secteur de l'environnement, des associations, de la coopération sociale, toutes les initiatives qui s'investissent dans une économie éco-compatible, et soutenable vis-à-vis de l'environnement. Au cours des derniers dix ans, les banques qui adhèrent à la Fédération ont contribué à la création en Europe d'environ 5 millions de nouveaux emplois, ce qui est loin d'être négligeable dans le contexte de profonde crise que nous traversons. Nous réfléchissons à une utilisation ciblée des ressources communautaires qui pourrait/devoir être gérée directement par des banques éthiques.

Importante a aussi été la création des fonds éthiques, c'est-à-dire des fonds qui évaluent les entreprises cotées dans les principales bourses du monde, qui répondent aux critères de responsabilité sociale. Le rôle joué par Banca Etica en Italie et par les banques éthiques en général a toujours été de stimuler le système bancaire et financier afin d'impulser le nécessaire changement de modèle et de valeurs. La finance éthique est l'avenir d'une finance qui ne pourra plus être spéculative et à la recherche du profit maximal, mais qui devra se placer de plus en plus au service de l'individu et avoir la capacité de pouvoir répondre aux besoins exprimés par les citoyens et par les communautés.

Est arrivé le moment que s'installe un rapport plus direct et authentique vis-à-vis du monde de l'économie et de la finance. D'ailleurs, de mon point de vue, il n'y aura pas de solutions miraculeuses pour dépasser cette crise, seul un processus lent et progressif de changement de notre style de vie permettra d'y parvenir. Ce qui nécessitera capacités, intelligences, détermination, volonté de comprendre quels seront les outils nécessaires. De la part de la finance éthique il s'agira sûrement d'utiliser le microcrédit, de recouvrer les capitaux non utilisés qui peuvent être investis en activités innovantes, telles que l'agriculture biologique ou les énergies renouvelables, emblématiques des nouveaux défis d'une société en constant changement.

Un vœu donc à nous tous, citoyens socialement responsables parce qu'à travers l'usage responsable de notre argent et de notre consommation, nous pourrions commencer à construire ce nouveau monde, qui aujourd'hui n'est pas seulement possible mais qui devient de plus en plus nécessaire. ■

**Fabio Salviato**

## HOMMAGE À VACLAV HAVEL

# Un grand Européen, conscience de notre temps

Vaclav Havel est mort le 18 décembre dernier. Trois jours durant, la foule grandissait, pour l'accompagner ensuite, en cortège silencieux, une dernière fois sur la route du Château de Prague. Pavel Fischer, ancien ambassadeur tchèque à Paris, a été son conseiller pendant huit ans. Il témoigne combien cet homme de culture entré en politique était un humaniste.

### Quel héritage nous a-t-il légué ?

En sa qualité d'auteur de pièces de théâtre absurde, il faisait observer que si ses textes étaient en général plutôt réalistes, l'époque au cours de laquelle il écrivait était absurde. Après avoir été propulsé sur le devant de la scène, il n'a pas trahi ses origines d'homme de théâtre ; son intuition de la parole, du temps et du geste en a fait un acteur public sensible et avisé.

Sa chasse gardée, le dernier pré-carré littéraire, fut la rédaction des discours politiques. Ils gardent la fraîcheur de la pensée, des observations qui n'ont pas vieilli, ou des tournures qui font écho aux fameuses *Lettres à Olga* de 1983, rédigées en prison.

Pour lui, l'expérience de prisonnier l'a rendu sensible à une solidarité entre opprimés. Remis en liberté, il expérimentait combien l'exercice était parfois difficile. Car, derrière les barreaux, point de décisions à prendre. Conformité et obéissance aveugles suffisaient. Ce vertige de la liberté inespérée peut devenir insupportable et explique pourquoi certains préfèrent la récidive pour retourner en maison d'arrêt. Et Havel, en écrivant, parlait aussi de ses concitoyens à lui qui avaient tant de mal à jouir de toutes les libertés retrouvées.

S'il devait citer un nom d'homme politique français, cela aurait été François Mitterrand. Car lors de sa visite à Prague, le 9 décembre 1988, le président de la République l'invite à la table de l'Ambassade de France. Ce petit-déjeuner avec des dissidents ignorés de leur propre État, unique en son genre, est devenu mémorable. Car Havel, habitué à l'abus des gardes-à-voir à usage politique, s'attendait à être arrêté à tout moment, et n'avait donc pas oublié de prendre sa besace avec, à l'intérieur, sa brosse à dents. Ce jour-là, il n'en a pas eu besoin. Plus tard, compte tenu de son expérience, il n'a jamais perdu de vue que l'engagement en faveur des droits de l'homme doit rester essentiel dans l'exercice du pouvoir. Là où les autres chefs d'État préféraient garder une certaine pudeur, lui, au contraire, donnait des noms de prisonniers, désignait des régimes, critiquait ouvertement et apportait son soutien.

La question est loin d'être banale. De nombreuses représentations diplomatiques européennes hésitent encore aujourd'hui à décider



s'il est approprié d'inviter à des manifestations organisées par leurs Ambassades des dissidents. Pour ne pas déranger, ou bien pour entretenir un éventuel renforcement de liens de coopération économique, des diplomates préfèrent ne pas chatouiller le pouvoir totalitaire en place. Dans ce cas, l'éclat des discours engagés au sujet des droits de l'homme perd bien vite de son intérêt. Pour Vaclav Havel, persécuté et ignoré par son propre pays, il était fondamental d'avoir pu être reconnu par des représentants d'États de l'Europe démocratique.

Ainsi, ne nous surprenait-t-il pas quand il s'insurgeait face aux pratiques des États démocratiques, au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, qui consentaient à inviter, une fois de plus, des tyrans à table, au lieu de leur témoigner de leur fidélité à la cause de l'universalité des droits de l'Homme.

Pour Vaclav Havel, s'engager en faveur de ce qui a du sens était incompatible avec des compromis ou des excès de tactique. En l'absence de résultat, il ne faut surtout pas désespérer, car toute inspiration moralement bonne se valorisera un jour. D'ailleurs, elle s'inscrit dans « *la mémoire de l'Être* », expression dont il se servait pour désigner un au-delà. Par ces paroles, il s'opposait à l'esprit de conciliation d'un Alexander Dubcek en 1969. Ainsi, en 2010, il encourageait des dissidents chinois associés dans une initiative appelée Charte 08. Ayant longtemps fréquenté des hommes politiques, il invite les parlementaires, lors de son dernier message en 2003, à ne pas se laisser impressionner par des sondages d'opinion publique, car ils n'ont pas été élus pour plaire en permanence. Au contraire, ils ont été mandatés afin d'œuvrer en faveur des intérêts de long terme, de la liberté et de la démocratie. Inspiré par la pensée de T. G. Masaryk, premier président tchécoslovaque élu en 1918, Vaclav Havel remarque que la carrière politique ne peut pas constituer un but en soi. Au contraire, elle doit se subordonner au verdict de la vérité et de la conscience. Ainsi, une fois ancrée moralement, une fidélité peut se dessiner et, finalement, devenir politiquement même plus payante qu'un opportunisme primaire.

Réputé pour son affabilité et sa politesse, Vaclav Havel surprenait par la fermeté de certaines de ses prises de position. À ce propos, il remar-

quait qu'il ne fallait jamais céder devant le mal. D'ailleurs, à l'exemple de Munich, il notait que les accords de 1938 ont consenti à démembrer la Tchécoslovaquie, pays démocratique et libre, avec le seul but d'apaiser l'appétit de Hitler. Néanmoins, le but escompté n'a pas été atteint, bien au contraire : la voie à l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale était ouverte. Havel rappelait que des compromis dans les situations graves n'apportaient pas de solution espérée. Au contraire, ils faisaient le lit à un déluge de crimes plus néfastes.

Son texte *Le Pouvoir des sans-pouvoir* écrit en 1978 apportait un encouragement à ceux qui se considéraient sans voix. Une résistance non violente était conceptualisée. Et si nous lisons comment il résumait en 2005, la caractéristique d'un comportement citoyen, nous retrouvons les mêmes résonances. Un citoyen ne doit pas avoir peur, bien au contraire : convaincu de sa cause, il doit être prêt à défier une majorité. Prêt au sacrifice, il cultive le sens de l'honneur et de la dignité, mais sans orgueil, ni arrogance. Et, enfin, pour que l'image du citoyen soit complète, une approche de responsabilité et d'intérêt à ce qui se passe dans le monde est indispensable.

**L'identité est une interrogation** qui tracasse Vaclav Havel. La réponse, la trouve-t-il dans son dialogue avec Michael Jackson ? En se promenant sur l'Île de Pâques, en rencontrant les aborigènes en Australie, ou bien en rendant visite aux habitants d'une réserve en Amazonie ? Ou encore, lorsqu'en guise d'ouverture de ses visites officielles, il fréquente des bistrotts du pays avant de se rendre dans les palais des chefs d'État ? Il avait besoin de sentir le peuple, comme il disait. Et si jamais la question de l'identité nationale venait envenimer un débat concernant l'intégration européenne, il se plaisait à rappeler que le concept même avait été vidé de son sens par ceux qui l'érigaient en principe. Car leur usage de la langue, ou le peu de respect qu'ils manifestaient à l'égard du patrimoine trahissait un manque de culture, voir de sens d'identité flagrants. L'ultime trahison de notre identité, c'est nous qui la fabriquons, remarquait-il.

L'intégration du continent européen aurait dû se faire en deux temps, notait-il rétrospectivement, en 2008. L'OTAN d'abord, qui venait pour préparer le terrain pour l'élargissement de l'Union européenne, les deux processus allant de pair et se renforçant mutuellement. L'Europe, ce n'est pas que l'argent, et ce n'est pas que Bruxelles. C'est nous, et c'est à nous de la faire vivre, de contribuer à son essor et la faire vibrer de ses valeurs. Dans les moments de crises, les pays d'Europe doivent rester solidaires et ne pas se lasser de chercher ce qu'ils ont en partage. Le but ultime de l'Europe ne peut se limiter à

#### REPÈRES

- Vaclav Havel est né le 5 octobre 1936 à Prague. En 1968, après l'écrasement du « printemps de Prague » par les troupes soviétiques, il entre en dissidence. En 1977, après la rédaction de la Charte 77, un mouvement de défense des droits de l'homme dont il est l'un des trois porte-parole avec Jan Patocka, il connaît sa première incarcération : il est condamné à quatre ans de prison où il écrit ses *Lettres à Olga*, sa première femme.
- En novembre 1989, il négocie la fin du régime communiste. Le 29 décembre, il est élu président de la Tchécoslovaquie puis, à partir de 1993, de la République tchèque jusqu'en février 2003.
- Homme de théâtre, *La Fête en plein air*, *Conspirateurs*, *Hôtel des cimes*, *Largo Desolato*, *Audience et vernissage*, *La Tentation...*, il a aussi écrit des essais : *Interrogatoire à distance*, *Ma conception d'une nouvelle Europe* (1990), *Réflexions d'été*, *À vrai dire*, inspiré par ses années de présidence.



© Oldrich Stachna

Soirée Vaclav Havel, sa vie, son œuvre. Lecture des *Lettres à Olga* et projection de son film *Sur le départ*. Avec la Fondation de La Poste, dans le cadre du festival « L'Europe autour de l'Europe », le 10 avril 2012 à 19 heures au Musée de La Poste, 75014 Paris

des données statistiques illustrant la distribution de richesses par habitant, ni à un slogan tel que « rattraper et dépasser les USA », but qui trahit un certain manque d'imagination ou d'ambition. Pour Havel, la responsabilité de l'Europe consiste plutôt à chercher des alternatives à une quête de croissance sans bornes. Cette tâche représente aussi de ne pas oublier l'acte de naissance des deux idéologies meurtrières, le nazisme et le communisme, toutes deux engendrées sur le sol européen et exportées sur d'autres continents. Ainsi, nos pays doivent veiller à promouvoir la liberté plutôt que de chercher à obtenir des gains politiques ou économiques, qui ne sont d'ailleurs souvent que des chimères.

**Soucieux du respect de l'environnement**, il rappelait que l'expression même trahissait un anthropocentrisme dangereux, car l'homme n'a pas à « s'environner », mais doit rester partie de la nature. Et si un certain sens du souci des générations à venir ne suffit pas pour inspirer ce respect d'environnement, il faut susciter un sursaut de conscience, car le vrai changement doit se faire dans le domaine de la pensée, et non dans le domaine d'une régulation excessive.

Vaclav Havel, interrogé récemment sur des qualités requises pour l'exercice de président de la République, répondait du tac au tac : compétence, intégrité et une capacité certaine de ne pas se prendre trop au sérieux. Ceux qui ont visionné son premier et dernier film, intitulé *Partir* (pièce de théâtre en 2007, film en 2010), ont constaté qu'il avait réussi cet examen. Il savait s'observer avec beaucoup d'humour. Milan Kundera, en apprenant sa disparition, aurait déclaré : « sa vie, c'est toute une œuvre d'art ». Le prenant au mot, quelles ont été les dernières retouches de l'artiste, avant qu'il remette son tablier ? Deux jours avant de s'éteindre, Vaclav Havel a signé encore une série de lettres de soutien, toutes adressées aux huit prisonniers politiques incarcérés en Biélorussie. Un beau témoignage de cette solidarité des opprimés, dont il parlait souvent. Mais un autre exemple suit : comme en réponse à son engagement de longue date en faveur d'Aung San Suu Kyi (il avait proposé sa candidature au Prix Nobel de la Paix), la dépêche annonçant que son parti politique Ligue Nationale de la Démocratie est officiellement autorisé à participer à la vie politique de Myanmar, tombe le jour de la cérémonie des obsèques de Vaclav Havel. Point d'orgue ? Peut-être. En tout cas, un beau clin d'œil hommage à celui qui se donnait tant de peine pour faire vivre ce qu'il avait prêché sa vie durant. ■

Pavel Fischer

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

*Le pari réussi des Entretiens Économiques Européens*

Co-organisés par Confrontations Europe, la Fondation Astrid et Bertelsmann Stiftung, soutenus par la Commission européenne, les Entretiens Économiques Européens ont réussi le formidable pari d'un colloque véritablement européen à Paris, les 23 et 24 novembre 2011, rassemblant plus de 400 participants et 66 intervenants venus de France, d'Italie et d'Allemagne, mais aussi de Pologne, de Roumanie, d'Angleterre, du Portugal, de Belgique, de Turquie et de Chine. Les débats ont été préparés en amont par cinquante réunions et conférences publiques, avec la participation de l'ensemble de nos partenaires sociaux et économiques et des responsables de la Commission, notamment les DG EAC, DG Markt, DG Ecfm et plus particulièrement la DG EMPL qui a financé cette initiative. Les comptes rendus problématisés de ces réunions sont disponibles sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org).

Aux côtés des organisateurs, ont participé des personnalités importantes telles que Giuseppe Recchi, Fabrizio Saccomanni, Ulrich Schröder, Augustin de Romanet ou encore Elisa Ferreira, Alain Lamassoure et Marcel Grignard. Représentants d'entreprises, partenaires sociaux, experts du monde académique, représentants des institutions européennes et acteurs engagés de la société civile se sont réunis pour débattre des solutions à promouvoir pour répondre aux énormes défis actuels de l'Europe. La synthèse de ces échanges sera reprise dans l'ouvrage collectif, sous le titre *Pour une Europe compétitive et solidaire* à paraître en janvier 2012 aux éditions Le Manuscrit.

Au moment où le débat s'accélère sur une réforme des Traités européens, les trois associations de la société civile ont adopté un manifeste

**les trois associations de la société civile ont adopté un manifeste**



**européen pour une Eurozone solidaire et intégrée et lancent une campagne pour en promouvoir les objectifs.** Il repose sur trois leviers : **établir une politique budgétaire commune** basée sur un deal politique entre discipline et mutualisation des dettes souveraines ; **œuvrer au renforcement de la compétitivité** et du potentiel de croissance de chaque pays tant par des actions en faveur d'une politique industrielle européenne que via des investissements de long terme ; et **promouvoir un investissement social** puissant et solidaire en faveur de la formation et de l'emploi. Ce sont là les trois axes de réforme débattus lors du colloque et promus par ce manifeste, disponible dans le cahier central, et dont sont emblématiques les interventions suivantes. Ainsi, Markus Vogt revisite le concept de l'ordolibéralisme allemand, Franco Bassanini et Jean-Paul Herteman développent les enjeux de l'investissement de long terme et du développement industriel tandis que Claude Fischer et Nicole Alix introduisent des éléments de réflexion sur un nouveau welfare social. ■

### Aller vers une économie sociale de marché européenne

*Pour Markus Vogt, professeur, Université Ludwig Maximilians, à Munich, sans l'économie sociale de marché, l'Allemagne n'aurait connu ni de Wirtschaftswunder ou « miracle économique » ni la liberté dont jouissent aujourd'hui ses citoyens. Ce modèle, plus que tout autre, épouse la perception chrétienne de l'Homme, ce qui peut expliquer ses principes moraux et l'évolution continue et indispensable du concept.*

**Il ne faut pas prendre l'économie sociale de marché pour une variante plus modérée du capitalisme :** sa nature est foncièrement différente. Elle repose sur un système de valeurs centré sur la personne humaine et façonné par les principes et les lois fondamentales des constitutions démocratiques, à savoir la dignité de l'homme, la liberté et la justice. La compréhension, l'acceptation et la mise en œuvre concrète de ce modèle sont toutefois source d'agacement et de confusion, même en Allemagne où il laisse indifférent près de 70 % des personnes, et est soutenu par 31 % seulement. Nous avons en effet progressivement miné le concept, ou du moins échoué à l'adapter aux circonstances actuelles : c'est pourquoi il ne parvient pas à intégrer la liberté, la libre concurrence du marché et la responsabilité sociale. La crise actuelle de la dette et des finances fait clairement ressortir ce défaut d'orientation persistant. En 2004 déjà, le compendium de la doctrine sociale catholique caractérisait le désengagement de l'économie réelle et financière comme un renversement de l'ordre des choses, risquant de transformer le cycle économique en un maelström et d'aboutir à l'enrichissement de quelques pri-

vilégiés au lieu de défendre la création de valeur et le peuple en général. Pour instaurer un modèle d'économie sociale de marché au niveau européen, voire international, il faut que celui-ci soit révisé et constamment adapté aux nombreux défis de notre époque. La renaissance du concept ne peut passer par la modification ou la restauration du modèle traditionnel, il doit évoluer constamment. Les éléments structurels de base, liberté, concurrence et compensation sociale, doivent être complétés par la durabilité écologique. L'économie sociale de marché doit devenir une économie éco-sociale de marché si elle souhaite pouvoir être en mesure de relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. L'économie de marché éco-sociale est l'expression normative du concept de durabilité.

La doctrine sociale catholique doit également élargir et renforcer la base des principes sociaux classiques. En plus de la personnalité (garantie de la liberté), de la subsidiarité (coordination décentralisée des actions) et de la solidarité (protection contre les risques de base), ils doivent englober la durabilité (garantie de la durabilité écologique des mesures économiques).

**Cohérence anthropologique de l'économie sociale de marché**

L'économie sociale de marché est une structure hautement complexe et fragile dont les éléments de base relèvent des mêmes prémisses anthropologiques que la théorie de la justice d'Aristote. Cette base est façonnée par les concepts de la concurrence, de la coopération et de la solidarité. La concurrence s'exerce sur le libre marché, la coopération dans le domaine du travail et la solidarité dans le système de sécurité sociale. L'équilibre de ces éléments doit être réévalué en fonction de l'évolution mondiale et de la crise financière internationale pour garantir la fiabilité et l'efficacité des mesures économiques. Cela est plus facile à dire qu'à faire, car le concept repose sur des éléments extrêmement hétérogènes qui doivent être combinés de la bonne manière pour éviter qu'ils ne se nuisent entre eux : les interventions visant à renforcer les dimensions sociales du marché pourraient déboucher sur des incitations peu judicieuses et des résultats injustes et antisociaux.

Sur le plan institutionnel, l'économie sociale de marché souscrit à ces éléments par le biais d'un ordre politique fondé sur la primauté du droit, une économie de marché et l'État providence. Elle présente néanmoins une dynamique propre due au fait que ces éléments ne se contentent pas de coexister mais s'interpénètrent, se renforcent, se limitent et se stabilisent mutuellement.

On ne peut pas pour autant nier que l'économie sociale de marché requiert des normes culturelles et institutionnelles élevées. Or, celles-ci ne sont pas encore établies en de nombreux endroits. Le modèle de l'économie sociale de marché est une entreprise de liberté qui ne peut aboutir sans l'éducation, la culture et la primauté du droit.

**Origine catholique du « capitalisme social »**

En Allemagne, le modèle catholique de l'État providence a fortement inspiré le capitalisme rhénan. Il a donné naissance au concept de « capitalisme social » qui vise à concilier les intérêts du travail et du capital. L'accent mis sur la solidarité par le concept du capitalisme rhénan ne limite pas l'efficacité et la concurrence mais favorise l'aptitude et la disposition à assumer la responsabilité sociale et à contribuer à la société. En termes économiques, cette forme de capitalisme s'appuie sur la protection et le développement du capital social. Il a pour objectif de venir en aide aux marginalisés sans miner les processus du marché libre. Dans les conditions actuelles, on peut appeler ce concept une méritocratie façonnée par la solidarité. Dans la mesure où la politique sociale fournit la condition préalable de l'efficacité par le biais de la prévention des risques, l'accessibilité à l'éducation doit être une partie intégrante de l'économie de marché. L'élément social est un investissement dans le développement et les capacités des futurs acteurs du marché ; il s'agit de réintégrer ceux que la société a laissés pour compte mais de les intégrer, et ce d'autant plus face à la concurrence économique mondiale et à l'évolution démographique.

Comment le concept de l'économie sociale de marché va-t-il/doit-il évoluer ? Il doit être fondé sur un État providence fort, en particulier à la lumière des défis économiques et sociaux actuels. L'éducation est la clé pour un développement économique efficace dans les pays pauvres en ressources comme l'est par exemple l'Allemagne. Une réforme des institutions et un modèle d'économie sociale de marché à l'échelle internationale sont les conditions préalables à la survie de notre civilisation. ■

**Promouvoir l'investissement de long terme**

*« Nous devons aller plus vite » insiste Franco Bassanini, président de la fondation Astrid. Il estime que la Commission européenne a beau insister sur la nécessité de bâtir un cadre réglementaire plus favorable aux investissements de long terme, rien n'est fait pour concrétiser ce discours. Il faut changer les règles et soutenir de nouveaux instruments financiers.*

**Le contexte dans lequel se déroulent nos débats est dramatique :**

la fragilité monétaire et les déséquilibres économiques mettent en péril l'avenir de l'Europe ; l'euro est soumis à de fortes attaques sur les marchés. La nécessaire consolidation des finances publiques, déjà difficile sur le plan politique, l'est rendue plus encore par la crise économique et financière, voire par un risque de récession. Le consensus entre citoyens européens s'érode et dans certains cas laisse même place à une opposition à l'Europe. Les réformes en faveur de la croissance ne sont pas faciles à mettre en œuvre. De toute façon, même si l'on y parvient, elles ne procureront pas avant un certain temps les résultats dont nous avons un besoin urgent.

La modification des traités, nécessaire pour disposer des instruments financiers et assurer la discipline budgétaire des pays de l'Union, ou tout au moins de la zone euro, et pour convaincre les pays plus solides financièrement d'accepter une forme de mutualisation de la dette, demande du temps. Et les marchés ne nous le donnent pas.

La crise de l'Europe n'est pas seulement une crise financière et budgétaire, mais une crise de la croissance et de la compétitivité. C'est en cela que nos débats se situent bien au cœur du problème. Devant l'ampleur de la crise, née outre-Atlantique, on remet d'abord en cause le paradigme



ultralibéral selon lequel les marchés sont capables de s'autoréguler, dans une logique de court terme. On crut brièvement à la revanche de l'économie sociale de marché. Mais l'évolution de la crise a montré ce que ces premières analyses avaient de simpliste. De façon paradoxale, la recherche de garanties de la stabilité financière qui mobilise aujourd'hui l'attention de tous les États, de toutes les institutions et de tous les régulateurs internationaux a fini par engendrer des comportements encore plus court-termistes et procycliques.

En vérité la crise, plutôt que de réhabiliter l'économie sociale de marché, l'a placée face à un défi : comment se réinventer pour ne plus apparaître comme un obstacle, mais comme un atout dans la compétition internationale ? Comment concilier solidarité et compétitivité ? [...] Comment rendre cette économie sociale de marché compétitive afin de maintenir, tout en innovant, les valeurs de solidarité, de recherche du bien commun et les droits fondamentaux qui nous sont propres ?

On touche ici à une préoccupation fondamentale : quel rôle peut jouer l'État dans une économie de marché de façon à favoriser la croissance et à garantir les droits fondamentaux sans mettre en cause les vertus de cette économie de marché, à savoir un marché ouvert et une concurrence gage d'efficacité ?



►►► Pour aborder ce problème difficile, les vieux schémas ne suffisent plus. Certes, les institutions doivent assurer une régulation favorable mais la réponse ne se résume pas à la régulation. Elle met en jeu le rôle que les institutions publiques peuvent jouer dans une économie de marché pour favoriser la croissance et la compétitivité ainsi que l'ouverture du marché ; pour créer un environnement favorable : sécurité des personnes et de l'activité économique, formation du capital humain, infrastructures matérielles et immatérielles, autant d'éléments d'un système de services aux personnes et aux entreprises efficace et durable.

Une étude du cabinet McKinsey prévoit que les besoins mondiaux d'investissements, dus à la très forte demande de financement d'infrastructures et de production des pays émergents et aux dépenses destinées à alimenter la compétitivité et la croissance des économies matures, pourraient s'établir à 24 000 milliards de dollars en 2030, contre 11 000 milliards actuellement. Dans ce contexte, soit l'on parvient à diriger une très forte partie de l'épargne mondiale, actuellement stockée dans des emplois financiers de

court terme, vers l'économie réelle et des investissements de long terme, soit la compétition financière destinée à attirer les rares investisseurs disponibles se traduira par une forte hausse des taux d'intérêt des coûts.

Des règles et des instruments financiers nouveaux doivent donc être définis. Les règles actuelles, rédigées avec l'obsession de la stabilité financière, ont pour conséquence de réduire encore les possibilités d'investissement de long terme. Certaines ont été définies au niveau international, mais d'autres résultent d'initiatives européennes. Or, quel sens y a-t-il, par exemple, à appliquer les règles de Solvabilité II aux fonds de pension ? Cette directive est pénalisante, comme l'illustre l'exemple des obligations de projet (project bonds). La Commission et la BEI avaient par ce moyen imaginé une initiative intéressante visant au financement des projets d'infrastructures européens. Les compagnies d'assurances, comme les fonds de pension, auraient pu être partie prenante à de tels projets mais la directive Solvabilité II a rendu difficile la souscription de ces titres par ces acteurs. [...] ■

## Innovation et politique industrielle en Europe

*La crise économique est une raison supplémentaire d'accroître nos efforts dans un des domaines, l'aéronautique, où la mondialisation est une chance pour l'Europe, explique Jean-Paul Herteman, PDG de Safran.*

**Il y a quarante ans, nos prédécesseurs ont eu une vision** et une ambition qui ont créé le secteur de la construction aéronautique et du transport aérien que nous connaissons aujourd'hui. Cette vision ne s'envisageait pas dans un autre cadre qu'euro-péen : les institutions européennes, ayant compris le besoin de mobiliser des ressources, ont créé les programmes COST et BriteEuram. L'effort a été poursuivi et amplifié jusqu'à la création de la première organisation européenne dédiée à la démonstration de technologies aéronautiques, la Joint Technology Initiative Clean Sky.

Dans les années 1970, de nouveaux avions ont mis sur le marché des applications de technologies nouvelles. Le leader mondial du moteur d'avion de l'époque, Pratt & Whitney, n'a pas su maîtriser ce changement. Il a progressivement cédé la première place à CFM, la coentreprise entre Safran et General Electric, dont la famille de réacteurs à fort taux de dilution CFM56 a conquis 70 % du marché mondial dans sa catégorie. Parallèlement, McDonnell Douglas n'a pas su innover suffisamment et a fini par fusionner avec Boeing tandis qu'Airbus, partant de très loin, est devenu un leader mondial. Désormais, l'aéronautique et le transport aérien sont des contributeurs majeurs à la prospérité des peuples d'Europe.

Au cours des quarante dernières années, le transport aérien a cru deux fois plus vite que le PIB. Cette croissance est loin d'être terminée, d'abord dans les pays émergents mais aussi dans les régions développées et en Europe. Elle a été rendue possible, malgré une augmentation structurelle du prix du pétrole, parce que les technologies aérospatiales ont permis de diminuer de 70 % la consommation de carburant par km et par passager. Pour continuer de croître à ce rythme, nous avons besoin d'une amélioration correspondante de notre empreinte carbone pendant les décennies qui viennent. Cela est possible mais nécessitera la mobilisation de l'élite du monde scientifique et industriel. À ce niveau, il s'agit d'un défi posé à la société. Un défi mondial. Nous avons besoin de véritables ruptures technologiques et industrielles pour y parvenir, accompagnées de ruptures dans la manière dont nous gérons le trafic aérien.



© R. Frankenberg

Au moment où frappe une crise économique qui touche simultanément l'activité des entreprises, le crédit et les budgets publics, la tentation pourrait être forte de concentrer l'argent disponible sur des objectifs de court terme. Cette tentation doit être repoussée, aussi bien par le secteur public que par les entreprises car les défis d'une part, et nos ambitieux concurrents brésiliens, chinois et russes de l'autre, ne nous laisseront aucun répit.

En mars 2011, la Commission européenne a rendu public un document de politique d'innovation dans le

transport aérien. Ce texte, intitulé « Vision 2050 », est l'aboutissement de six mois de réflexions communes entre la Commission et tous les acteurs. Il formalise un compromis entre les objectifs publics d'amélioration de la mobilité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, du bruit, avec les efforts technologiques, industriels et donc financiers nécessaires pour y parvenir.

L'industrie aérospatiale est un des rares leviers que possède l'Europe pour faire de la mondialisation non pas une menace mais une opportunité pour ses citoyens. Je pense personnellement que cette force de notre industrie est essentiellement fondée sur sa capacité d'innovation.

L'industrie aérospatiale n'a d'autre choix que d'investir pour des innovations qui seront sur le marché dans vingt ans ou plus et les avions vendus en 2030 voleront encore en 2050. Nous avons donc besoin d'une vision commune entre politique et industrie, entre objectifs à atteindre et moyens pour y parvenir. C'est cette logique qui sous-tend le travail effectué en commun entre l'industrie et les commissaires Kallas (Transport) et Geoghegan Quinn (Recherche) et a abouti à la publication de « Vision 2050 ».

Vision 2050 va fournir un cadre cohérent pour d'une part les décisions de politique publique et de l'autre l'investissement privé. De cette logique découle aussi le principe d'un financement mixte public-privé dans le Programme Cadre de Recherche et Développement. Des plans nationaux, comme en France dans le cadre du grand emprunt, s'inscrivent dans la même vision commune. En résumé : c'est une politique industrielle européenne. ■

LES EEE

*Images choisies*



1 La nef du Collège des Bernardins 2 Philippe Herzog et Claude Fischer 3 Giuliano Amato 4 Marcel Grignard 5 Francis Mer 6 Alain Lamassoure  
7 Isabelle Hoffmann 8 Dominique Maillard 9 Michel Aglietta 10 Lenia Samuel 11 Philippe Tillous-Borde 12 Michel de Virville, Franco Bassanini  
et Claude Fischer 13 Ulrich Schröder 14 La table ronde sur l'investissement à long terme, autour d'Augustin de Romanet 15 Olivier Guersent 16 Anne-Marie Idrac

### Plus d'un Européen aura plus de 65 ans en 2060

EUROSTAT – l'Office statistique européen – vient de publier ses prévisions sur le vieillissement de la population de l'Union européenne et sa diminution à l'horizon 2060<sup>(1)</sup>.

#### Vieillesse

- La part des plus de 65 ans passerait de 17,4 % en 2010 à 29,5 % en 2060. 22 % en Irlande, 24,5 % au Royaume-Uni, 25 % en Belgique, 26,6 % en France... 32,5 % en Allemagne, 34,8 % en Roumanie.
- La part des 80 ans et plus passerait de 4,6 % à 12 % : 9,2 % à Chypre, 11 % en France... 13,5 % en Allemagne, 14,2 % en Italie, 14,2 % en Espagne.

#### Démographie

- Quelques pays connaîtront une croissance démographique : + 46 % en Irlande, + 27 % au Royaume-Uni, + 24 % en Belgique, + 23 % en Suède.
- D'autres connaîtront un déclin : - 27 % en Bulgarie, - 26 % en Allemagne, - 19 % en Roumanie.

Les pays les plus peuplés seraient alors en 2060 le Royaume-Uni avec 79 millions d'habitants, la France avec 74 millions, alors que l'Allemagne ne compterait plus que 66 millions d'habitants.

(1) Publiées dans le journal de l'Ipse (Institut de la protection sociale européenne), Folio 58, juillet 2011

### Vers la définition d'une politique européenne intégrée ?

La communication du 6 septembre 2010<sup>(1)</sup> marque une nouvelle étape dans la définition d'une politique européenne du vieillissement qui se cherche depuis 1990 avec la création de l'Observatoire européen du vieillissement actif des personnes âgées, puis la résolution – sous présidence française – sur l'emploi des personnes âgées en 1995, la stratégie européenne pour l'emploi en 1997, la communication « Vers une Europe pour tous les âges » en 1999, et la stratégie de Lisbonne avec des objectifs concrets (un taux d'emploi à 50 % pour les 55-64 ans en 2010 ; un relèvement de 5 ans de l'âge moyen de sortie d'activité).

L'âge, reconnu comme domaine de discrimination, devient une compétence en 1997 et fait l'objet du programme communautaire Progress depuis 2006. La stratégie UE2020 se fixe l'objectif d'un taux d'emploi de 75 % pour la population de 20 à 64 ans, et propose dans son initiative « New skills new jobs » des mesures ciblées pour les personnes âgées. La lutte contre la discrimination fondée sur l'âge, la formation tout au long de la vie et les retraites sont au cœur de toutes les directives et contribuent à faire de la politique européenne du vieillissement actif une politique intégrée qui a toutefois peu d'impacts sur les marchés du travail.

Dans le cadre de l'année européenne, la Commission a lancé une consultation sur le vieillissement actif et la bonne santé qui devrait déboucher sur la création d'un projet d'innovation pilote et a proposé de construire une base de données plurinationale de recherche sur le vieillissement actif.

(1) [COM (2010) 462 final]

## 2012, ANNÉE DU VIEILLISSEMENT ACTIF

# L'Europe, une chance pour les seniors

*Plus d'un Européen sur trois aura plus de 65 ans en 2060. C'est dire s'il est urgent de se poser la question de la place des seniors dans nos sociétés ! La Commission européenne a proposé de faire de 2012, l'année du vieillissement actif. Basée sur la solidarité intergénérationnelle, permettra-t-elle d'associer les seniors au défi de croissance et de compétitivité que l'Europe doit relever ?*

### La valeur travail au cœur des cycles de vie

Plus nombreux, encore jeunes et pour plus longtemps, les seniors aspirent à garder leur liberté d'action et à préserver leur lien social<sup>(1)</sup> sans dépendre des jeunes générations qui – avec ou sans la crise – ne pourront pas assumer cette écrasante solidarité. Nous vivons une mutation des cycles de vie, une révolution anthropologique, qui nous oblige à repenser l'activité dans nos sociétés, et donc la valeur travail. Simone Veil<sup>(2)</sup> ne conçoit pas d'activité libre hors du travail socialement responsable, qu'elle définit comme un fondement spirituel d'une civilisation. Ce qui ne veut pas dire accepter les conditions et la productivité du travail telles qu'elles se sont développées, et notamment au cœur du contrat de travail : subordination, séparation du travail intellectuel et manuel, de l'emploi de la formation et de la production... Certes le droit du travail a permis au salarié d'être protégé et de partir à la retraite de plus en plus tôt, mais la retraite n'a jamais été pensée comme une activité sociale. Elle a figé les situations entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas, et exclu de fait de la vie active toute une partie de la population.

### Un modèle économique tiré par la consommation

L'abaissement de l'âge de la retraite a été proportionnel à l'allongement de la durée de vie et a favorisé un modèle économique tiré par la consommation au détriment de la production de richesses. De nouveaux marchés se développent dans les services, mais « l'inutilité sociale » accélère le vieillissement et la dépendance qui nécessiteront beaucoup de solidarités et la refonte de nos systèmes de protection sociale. Alors que les défis de compétitivité menacent de faire éclater la zone euro et l'Union tout entière et que la solidarité a du mal à se trouver, peut-on penser l'avenir de l'Europe en excluant de l'activité sociale un tiers des hommes et des femmes aujourd'hui, un sur cinq demain ? Quel pourrait être alors le rôle des seniors, et quelle serait leur place dans l'emploi, la formation et la production quand le chômage frappe les jeunes de plus en plus nombreux ? L'idée qu'un départ à la retraite libère un emploi pour les jeunes est ancrée mais l'analyse économique et les réalités prouvent le contraire : l'Allemagne et la Finlande qui enregistrent les meilleurs taux d'emploi de seniors au travail ont aussi les plus bas taux de chômage des jeunes.

### Créer une dynamique formation/emploi/production dans la mutation des cycles de vie

Le marché européen offre un potentiel extraordinaire de créations d'emplois et d'activités : développer les réseaux, mutualiser les technologies, créer un espace de recherche et d'innovation, investir dans les nouvelles industries. Tous ces projets – en harmonie avec l'environnement – redonneront

sens au travail et nécessiteront un développement sans précédent des capacités humaines, une élévation de la qualité des emplois et la création d'une dynamique formation/emploi/production dans les mutations des cycles de vie. Car comment croire que l'on réalisera ces projets sans remobiliser toutes les catégories de la population ? Déjà, on manque de jeunes en Allemagne et dans les pays de l'Europe de l'Est, le nombre de jeunes de 15 à 29 ans va chuter d'un quart d'ici 2020. Ce choc démographique se double d'une pénurie de compétences<sup>(3)</sup>. Des programmes massifs de qualification doivent être offerts : pour les chômeurs, les jeunes qui n'ont pas de formation professionnelle, les femmes touchées par la précarité, les travailleurs non qualifiés et les seniors qui veulent participer à l'activité sociale ou à la formation des jeunes. Ces stratégies sont à organiser dans les secteurs et sur les territoires de toute l'Europe qui est une chance pour les seniors, et le FSE pourrait activement contribuer à les mettre en place.

### Quel modèle social pour quelle solidarité intergénérationnelle ?

La solidarité est un concept superbe. Mais il peut avoir des effets pervers : on partage le travail, on partage les richesses créées ; on taxe le travail pour financer la santé et la retraite... Dans le contexte de la crise, le nombre de travailleurs pauvres grandit, et demain, ils deviendront des retraités encore plus pauvres. Quand il existe un actif pour un inactif, le problème intergénérationnel est devant nous et on ne pourra pas indéfiniment partager nos richesses si on n'en crée pas. Au-delà de la réforme des retraites<sup>(4)</sup> et de l'impôt (taxer le capital comme le travail), c'est la réforme du contrat de travail et de notre modèle social qui est à l'ordre du jour. Rétablir les liens entre salaires et productivité, changer les modes de rémunérations (salaire plus que protection sociale, intéressement...), inventer de nouveaux systèmes de participation et de relations sociales... les syndicats accepteront-ils de participer à ces mutations et en solidarité européenne ? Il s'agit avec eux de repenser nos relations sociales et industrielles et de donner toute leur place aux seniors. ■

**Claude Fischer**

(1) 66 % des Français veulent pouvoir changer d'activité après la retraite et si possible une activité rémunérée...

(2) Cf. Philippe Herzog dans *Une tâche infinie. Fragments d'un projet politique* aux éditions du Rocher, « la revalorisation du travail et de l'industrie »

(3) Cf. *L'Option de Confrontations Europe*, « Différence de compétitivité et complémentarités en Europe », hors-série, décembre 2010

(4) En France, l'objectif est de ramener le budget des caisses de retraites à l'équilibre en 2018 avec un départ à 62 ans (sauf pour les carrières longues), 41,5 trimestres de durée de cotisations, l'alignement des régimes spéciaux à partir de 2017...



ÉCONOMIE SOCIALE, COHÉSION SOCIALE ET TERRITOIRES

# Re-encadrer l'économie sociale dans l'économie, le politique et le social

« Sans la confiance des hommes les uns envers les autres, la société se disloquerait », écrit Georg Simmel. Or le compromis entre efficacité économique et solidarité sociale est caduc. Dans sa recherche d'une Meilleure appropriation du marché européen pour construire une économie sociale de marché solidaire, thème de ses *Entretiens Économiques Européens* de 2012, *Confrontations Europe* s'intéresse aux apports spécifiques de l'économie sociale, avec un groupe de travail ad hoc.

**D'utiles approches théoriques** de l'économie sociale et l'entrepreneuriat social ont été apportées tout au long de 2011 par Matthieu de Nanteuil, Marthe Nyssens et Jean-Louis Laville<sup>(1)</sup>, relayant la réflexion sur « Biens publics et appropriation citoyenne » de Philippe Herzog et Laurent Ghekière<sup>(2)</sup>. Notre démarche pourrait se revendiquer de K. Polanyi : re-encadrer l'économie dans la société. Elle rejoint aussi la théorie des biens communs d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie : « *les modèles non coopératifs nous renseignent sur ce que font les individus quand ils sont dans une situation qu'ils ne peuvent pas modifier, pas quand ils sont suffisamment autonomes pour élaborer leurs propres institutions et influencer les normes et bénéfices perçus* ». « *Appliquer des modèles hors de leur champ peut produire plus de tort que de bien.* »

Or c'est bien ce que l'on constate : l'extension du marché détruit les solidarités de proximité, sans avoir les moyens de les compenser par des systèmes de « protection sociale » durables.

Il est temps de montrer que les biens publics et les solidarités gratuites sont utiles et non contraires à l'économie de marché et qu'ils participent à la fixation des prix.

Il est temps de montrer qu'il existe d'autres modes de validation des échanges que les prix, que ce soit dans la santé ou dans la finance (comme l'économiste français André Orléan le démontre dans son dernier ouvrage *L'empire de la valeur : refonder l'économie*).

Il est temps de montrer que la diversité des formes d'entreprises, privées, publiques ou collectives permet la régulation du système économique et la stabilité. L'économie sociale repose sur l'implication des citoyens dans la sphère économique. Or ces initiatives à dimension citoyenne sont encore souvent suspectées d'amateurisme, considérées comme inadaptées à de grandes entreprises, parfois accusées de concurrence déloyale au regard des principes de marché « pur ».

Faire du marché intérieur européen une zone d'échanges, marchands ET non marchands est politiquement difficile : les acteurs n'ont pas confiance. L'économie sociale peut y contribuer, avec sa logique propre, non seulement de réparation (qu'on lui reconnaît volontiers), mais de production, autrement, en organisant le collectif. Circuits courts de producteurs à consommateurs, logiciels et semences libres, habitat collectif, monnaies locales, énergie décentralisée... ces nouveaux « marchés d'économie sociale » articulent innovations technologiques majeures (internet, énergie) et besoins pour préparer notre vivre ensemble de demain. Elles intéressent les collectivités locales.

## Un courant positif au sein de la Commission

L'un des douze leviers de l'Acte pour le Marché unique porte sur l'entrepreneuriat social. Le 25 octobre 2011, ont été annoncées une communication sur la responsabilité sociale des entreprises, une initiative pour l'entrepreneuriat social, accompagnée d'une approche plus axée sur les statuts de l'économie sociale : associations, fondations, coopératives, mutuelles.

Notre groupe a échangé longuement le 3 novembre avec l'expert coordonnateur de ces initiatives. La Commission vise des entreprises sociales :

- dont l'objectif est d'intérêt général : l'activité économique est pour elles un moyen pour atteindre l'objectif social ;
- dont les profits sont principalement réaffectés à la poursuite de l'objet social ;
- dont la gouvernance reflète, d'une manière ou d'une autre, l'objet d'intérêt général.

Social business, entrepreneurs sociaux, etc., la Commission ne veut pas de définition normative. Au niveau européen, le concept d'économie sociale est englobant et utilisé pour évoquer les coopératives, mutuelles, associations (économie sociale au sens strict) ET toutes les entreprises sociales (économie sociale et solidaire dans la terminologie française). Les entreprises sociales font partie de l'économie sociale, alors que toutes les entreprises de l'économie sociale ne sont pas forcément des entreprises sociales (cf. compte rendu sur le site).

L'initiative pour l'entrepreneuriat social propose :

- **un accès plus facile au financement** : cadre communautaire pour les fonds d'investissement solidaires, microcrédit, adaptation du nouveau règlement des fonds structurels ;
- **une plus grande visibilité** : outre la communication, d'autres actions sont envisagées : un label ? la comparabilité des labels existants ?
- **l'amélioration du cadre réglementaire**, notamment dans les marchés publics (inclusion de clauses sociales et environnementales), les services d'intérêt économique général (services locaux et sociaux) et les statuts (coopérative européenne, mutuelle pour lesquelles la Commission va repartir du rapport du Parlement, statut de fondation européenne). ■

Nicole Alix, administratrice déléguée, *Confrontations Europe*

(1) Voir groupe de travail « Économie sociale » sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(2) Voir groupe de travail « Marché intérieur », juin 2010, sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

## NOS AXES DE TRAVAIL 2012

Suivant à la fois son cap et l'agenda de la Commission, le Groupe a retenu comme axes de travail :

1. **RSE, mesures d'impact, reporting extra-financier** : spécificités de l'ESS ;
2. **Nouveaux financements sociaux** : fonds d'entrepreneuriat social européen, fonds structurels (perspective pour les infrastructures sociales via le FEDER) ; social impacts bonds ;

3. **Services d'intérêt général, marchés publics** : pour un droit positif des SIEG ;
4. **Biens publics européens et biens communs** : investissements de long terme, propriété collective, réserves impartageables, biens mutuels ou coopératifs/universels ;
5. **Nouvelle philanthropie et « marché des pauvres »** : entreprises et exclusion, fondation européenne, partenariats entreprises/ONG, bénévolat et rôle de l'État.

6. **Innovation sociale, empowerment et subsidiarité** : appropriation par les citoyens ; vieillissement actif.
7. **Statuts et labels** : incitations dans les États membres, statuts européens, groupes ou réseaux ; labels.
8. **Circuits courts, peer to peer, monnaies locales** : nouvelles formes d'économie sociale.

N. A.

## ÉTONNANTS ESTONIENS

*Les artistes en quête de spiritualité*

*Le Festival Estonien a été l'occasion pour l'Estonie de faire découvrir pendant deux mois au public de Paris et d'Ile-de-France la variété des œuvres et la qualité de ses artistes. Pour cette occasion rare – c'est le premier festival en France depuis l'indépendance de l'Estonie en 1991 –, les Français se sont déplacés en nombre pour découvrir l'imaginaire de ce petit peuple discret et méconnu du Nord de l'Europe. La journaliste et réalisatrice Françoise Pons en était.*

**Au cœur de cet événement**, le grand compositeur contemporain Arvo Pärt a présenté un florilège de ses compositions : *De profundis*, *Da pacem Domine*, *And one of the Pharisees*, *Most Holy Mother of God*, *Adams's Lament*, etc. La dimension spirituelle de son œuvre – très influencée par la liturgie catholique même si Arvo Pärt est orthodoxe –, surprend de la part de ce pays réputé le moins religieux et l'un des plus sécularisés d'Europe et où, qui plus est, la religion catholique est très minoritaire. Seulement 18 % de la population déclare appartenir à une religion.

L'Estonie n'a pourtant pas échappé à la christianisation. Le catholicisme a d'abord été introduit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Un Français, l'évêque Foulques, originaire de Bourgogne, a le premier vers 1160 converti les Estoniens dans le sillage de la colonisation danoise. Puis les envahisseurs suivants, les Suédois, au XV<sup>e</sup> ont imposé la Réforme luthérienne qui est dominante en Estonie jusqu'aujourd'hui. Deux siècles plus tard, les Russes ont envahi le pays avec, un peu plus tard, la religion orthodoxe.

Pourtant, la christianisation a laissé une faible empreinte avant même la période soviétique qui fut destructrice pour toutes les religions. En effet, les colonisations successives ont été souvent brutales. Le Clergé, quelle que soit la religion, ne parlait pas estonien mais la langue de l'occupant – l'allemand principalement –, rendant difficile l'efficacité des missions auprès de la population, essentiellement rurale. Les religions se sont aussi heurtées à la force du peuple estonien qui a toujours gardé sa langue, sa culture, ses traditions, souvent païennes – l'Estonie ayant été un îlot de paganisme jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle –, où la nature a une place centrale.

**Néanmoins si l'Estonien est réputé « sans religion »,** il n'est pas dénué d'aptitude à la spiritualité. Celle-ci est liée essentiellement à la nature. Le climat rude, les hivers longs et rigoureux obligent à se sentir humble, proche d'elle. En se plongeant dans les *Laevas*, des immenses tourbières à perte de vue uniques en Europe, quasi intactes depuis des millénaires, peuplées de loups et pour une large part encore inexplorées, l'homme se sent atteindre au mystère du monde.

La spiritualité estonienne s'exprime aussi dans les chants, une tradition très ancrée dans les pays baltes. Depuis le Réveil estonien en 1869, l'Estonie organise tous les cinq ans un festival de chants de dimension pharaonique. Au *Lauluvaljak* (« la Place du Chant ») à Tallinn, 30 000 chanteurs interprètent en un chœur unique une variété de chants populaires issus d'un répertoire folklorique parmi les plus riches au monde et constamment renouvelé par des compositions modernes. Les chants exaltent la nature, le pays, les traditions mais aussi Dieu.

L'appartenance religieuse des Estoniens est en effet en croissance sensible même si dans l'absolu elle reste faible. La période de l'après-communisme a été très troublée, très dure puis la société de consom-

mation a déferlé avec le matérialisme consumériste. Certains ont éprouvé une sorte d'angoisse de la liberté, un saut dans le vide, d'autres ont ressenti les limites de la société de consommation, ce qui les a mis en recherche d'autre chose.

**Entre les deux grandes religions dominantes**, les luthériens et les orthodoxes, à proportion égale, la religion catholique a fait en vingt ans une percée remarquable. Ils étaient quelques centaines au sortir du communisme, ils sont aujourd'hui 9 000. Ce succès est lié à la réputation de non-compromission de l'Église catholique avec les communistes pendant la période soviétique, ce que les Estoniens n'oublient pas, mais aussi à la personnalité et au charisme de l'évêque français de Tallinn, Monseigneur Jourdan<sup>(1)</sup>. Nommé comme simple prêtre en 1995 pour réorganiser la mission catholique en Estonie à la suite de la visite du Pape Jean-Paul II dans les pays baltes en septembre 1993, il a su convaincre. Son immense talent a été d'apprendre la langue estonienne, si difficile, sur le bout des ongles et d'être totalement à l'écoute de la société, de ses évolutions. Il lui a fallu ensuite s'armer de courage et, au volant d'une solide voiture, arpenter le pays à longueur d'année, hiver comme été, la communauté catholique étant très dispersée. Spécificité nordique, les convertis catholiques estoniens sont essentiellement des intellectuels. Cette situation se retrouve dans les pays de tradition luthérienne du Nord de l'Europe. « *Dans ces pays la recherche spirituelle implique une certaine curiosité intellectuelle* » souligne Monseigneur Jourdan. On trouve ainsi de nombreux catholiques dans les milieux artistiques. Les musiciens et acteurs catholiques sont pléthores. Pas seulement dans le classique mais aussi dans le contemporain, le blues, le rock, etc.

Ainsi, le grand metteur en scène estonien Lembit Peterson, autre figure majeure du Festival estonien de Paris, est catholique. Il fut l'un des rares convertis de la période communiste. Le catholicisme fut pour lui une forme de résistance au communisme. Son art est imprégné d'une quête spirituelle, de la recherche du sens de la vie. De même Helena Tulve, jeune compositrice, dont l'œuvre a également été produite à Paris, Jaan Eik qui dirige le chœur de chants grégoriens de Paris Vox Clamantis, etc.

Ces artistes ont un succès considérable auprès des Estoniens. En 2009, la mise en scène par Lembit Peterson de *L'Annonce faite à Marie* de Paul Claudel, une œuvre pourtant difficile, connut un grand succès inattendu, surtout auprès des jeunes estoniens. Les œuvres religieuses d'Arvo Pärt sont produites en Estonie dans un silence religieux, quasi mystique. Étonnant pour le peuple réputé le moins religieux d'Europe. ■

**Françoise Pons**

Présidente du Club Grande Europe

(1) Pour plus d'informations, se reporter au film *Un évêque français à Tallinn*, octobre 2011, KTO-Zoulou Cie ([www.ktotv.com](http://www.ktotv.com)).

## L'itinéraire DE CLAIRE ROUMET

**Si mince, si diaphane...** Et rien de plus trompeur : la fragilité de l'apparence dissimule une femme forte qui éclabousse par la fermeté tranquille de ses convictions un monde où les vendeurs de vent ne sont pas en reste. Il est vrai que ni l'approximation ni le défaut d'appropriation ne sont de mise dans son milieu professionnel, le logement social, au Comité européen de coordination de l'habitat social (Cecodhas) dont elle assure le secrétariat général après avoir créé et structuré l'équipe et les axes de travail.

Claire est née à Bourges, la belle ville de Jacques Cœur, capitale du duché du Berry au XIV<sup>e</sup> siècle, au centre de la France... et le point le plus éloigné de toutes les frontières, ce qui prédispose à la recherche de nouveaux horizons : « *on est obligé d'en partir* » dit-elle simplement, quand bien même reste impénétrable dans chaque destinée le noyau véritable de l'être, écrivait Stefan Zweig. C'est en allant à Leipzig, deuxième ville de l'ex-RDA, derrière Berlin, devenue la première ville de Saxe, à l'occasion d'un voyage de fin d'études – dont le hasard a fait que, prévu de longue date, il intervienne un mois après la chute du Mur – que cette germaniste convaincue mesure combien, à son âge, les lycéens allemands faisaient preuve de maturité et d'expérience politique. Ce sera un premier déclic, qui s'inscrit dans un environnement familial engagé dans une participation active à la vie citoyenne et dans un désir d'Europe.

**Très vite, s'adjoint un autre phénomène déclencheur.** En effet, matheuse et économètre de formation, sa voie semblait toute tracée : elle rêvait de faire de la prospective. Elle prend conscience, lors de son année Erasmus à Mayence puis d'un stage à la Statistisches Bundesamt, l'équivalent allemand de l'INSEE (où on lui demande de démontrer que le modèle allemand est meilleur qu'Eurostat et les modèles français et anglais), « *que l'on peut faire dire n'importe quoi avec des chiffres et que l'économétrie consiste finalement à faire tourner des modèles, pour parler vite* ». Désillusion qui la décide à changer d'orientation pour prendre la voie d'un master de politiques européennes, à Strasbourg. Cursus qui lui permettra de décrocher son premier emploi à Bruxelles, au Lobby européen des femmes, puis de prendre un tournant très professionnel en rejoignant la Commission pour coordonner un réseau d'experts sur le capital local social, l'ancêtre du FSE, le Fonds social européen. Elle devient ensuite la représentante du Cecodhas et des organismes qui lui sont affiliés auprès des institutions européennes et internationales. Sa fonction est triple : recommandations politiques et lobbying pour renforcer l'influence du Cecodhas, promotion des activités des organismes et sociétés de logement social dans toute l'Europe, connaissance du secteur dans chaque pays et clarification des choix locaux et nationaux avec pour objectif la lutte pour



© Richard Baron

le droit à un logement décent pour tous les citoyens européens. Alors qu'elle aurait pu rencontrer le professeur Herzog à Nanterre pendant ses études d'économie, c'est alors que son chemin croise celui de l'ancien député européen qui s'est illustré au Parlement européen notamment par son travail sur les SIEG, services d'intérêt économique général, dont ceux à caractère social. Elle deviendra un adhérent fidèle, motivé... et motivant de Confrontations Europe.

**Au Cecodhas,** le travail est très mouvant et concentrique par ses multiples interconnexions, il colle à l'intégration européenne et témoigne que celle-ci avance : « *il y a dix ans, en ce qui concerne le logement social, les débats étaient centrés sur le fait que ce n'était pas une compétence européenne ; aujourd'hui, le logement social a investi avec les SIEG les directions générales Marché intérieur et Concurrence de la Commission ou encore la DG REGIO et la sphère de l'énergie avec l'éligibilité aux financements du FEDER*

*de la rénovation thermique des logements sociaux* », dit-elle. En ajoutant : « *l'intégration ne peut être linéaire, les secousses sont normales, c'est très dur de s'intégrer mais c'est ce qui est en train de se passer. Dorénavant, toutes les politiques du logement s'inscriront dans les lignes directrices de surveillance macro-économique qui spécifieront très précisément les politiques de logement* ».

Si de nombreuses brèches se sont déjà ouvertes dans la décennie, de nouvelles pistes se dessinent pour le secteur, telle celle de nouveaux financements spécifiques pour le logement social qui puissent être déclinés dans plusieurs pays. Avec ce paradoxe : cantonné à la sphère sociale dans les années 90, le logement social est un secteur d'investissement qui redevient la politique économique qu'il était par son poids, quand bien même, en raison des spécificités nationales, il soit très difficile d'évaluer sa portée économique en Europe. Une motivation très importante et un enjeu structurant pour l'équipe du Cecodhas qui ne se repose jamais sur ses acquis.

**Militante de l'intégration européenne** à laquelle elle œuvre avec son équipe à partir d'un travail très technique, Claire estime néanmoins « que l'Europe n'est pas nécessairement le bon échelon et que la dimension globale est complètement sous-exploitée en termes de construction politique ». Autre défi de taille pour celle qui, il y a encore peu, avec la modestie qui la caractérise, ne se sentait pas de taille à s'exprimer publiquement dans des enceintes telles les Entretiens Économiques Européens que Confrontations Europe a organisés à Paris les 23 et 24 novembre derniers. Les applaudissements nourris qui ont salué son intervention l'auront rassurée ! ■

Marie-France Baud

**CONFRONTATIONS EUROPE**  
*fête ses 20 ans*  
**Assemblée générale**  
**« Messages et chants d'Europe »**  
**le 5 avril de 16 heures à 21 heures**  
**à l'Auditorium d'AXA à Paris**

- de 16 heures à 17 heures : débat d'orientation/réserver aux adhérents
- de 17 h 30 à 18 h 30 : débat sur l'avenir de l'Europe
- de 18 h 30 à 20 heures : témoignages de nos amis d'Europe
- de 20 heures à 21 heures : cocktail-concert

*Inscrivez-vous nombreux !*

**CONFÉRENCE EXTRAORDINAIRE**  
**le 29 février à Bruxelles**  
*Quelle gouvernance pour la stabilité et la croissance de la zone euro et de l'Union ?*  
**Avec Michel Barnier**

**INITIATIVES EN PARTENARIAT**

- Le 31 janvier à Bruxelles – The Hotel  
**Annual Brussels Think Tank Dialogue**  
*"Solidarity and Austerity: the 2012 State of the EU"*
- Le 10 mars à Sciences-Po Paris  
**Les États généraux de l'Europe,**  
à l'initiative d'Europanova et du Mouvement européen
- Les 10 et 11 mars à Paris  
**Forum de la société civile,** à l'initiative de la CFDT

**SÉMINAIRE SOCIAL 2012**

**Séminaire préparatoire aux EEE 2012** qui se dérouleront au mois d'octobre, sur le thème « *L'investissement social et humain au cœur de la relance vers une croissance durable* ».

- **Première séance le 8 mars :** *Un marché européen du travail pour la mobilité dans la formation et l'emploi*
- **Deuxième séance en avril :** *New skills/new jobs et la gestion des transitions dans les grands groupes et les secteurs industriels*

**7<sup>e</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU CINÉMA AVEC EVROPA FILM AKT**  
et ses nombreux partenaires



**Silence et Bruits**  
**DU 14 MARS AU 14 AVRIL – PARIS**  
65 films de 25 pays d'Europe  
Ouverture le 14 mars à 20 heures  
à l'Entrepôt, Paris 14<sup>e</sup>

**CYCLE DE QUATRE DÉJEUNERS-DÉBATS À BRUXELLES**

**Pour un Pacte de solidarité énergétique européen**

- **en mars :** « *débat sur la Roadmap 2050. Quelle suite au triple 20 ?* »

**CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU FESTIVAL « L'EUROPE AUTOUR DE L'EUROPE »**  
**le 15 février de 17 heures à 20 heures**  
**au Musée de La Poste à Paris**

**Venez nombreux !**



Contact courriel : [leuropeautourdeleurope@gmail.com](mailto:leuropeautourdeleurope@gmail.com)

**Le livre des EEE 2011** **À paraître le 30 janvier**



**Dix-sept articles de fond, 450 p., anglais/français. Disponible à Confrontations Europe, 29,90 € (sans les frais de port).**

**LA LETTRE DE CONFRONTATIONS EUROPE**

227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86 – Courriel : [confrontations@wanadoo.fr](mailto:confrontations@wanadoo.fr) – Internet : [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org). **Directeur de la publication :** Philippe Herzog. **Rédactrice en chef :** Marie-France Baud. **Secrétaire de rédaction :** Juliette Aduayom. **Comité de rédaction :** Martine Buron, Michel Cruciani, Jacky Fayolle, Hervé Gourio, Andrej Grachev, Jacques Houbart, Claude Olga Infante, J.-R. Leonhard, Jacques Mistral, Jacques Rupnik, Alain Turc. **Photo de couverture :** © Fotolia/DR. **Réalisation :** C.A.G., Paris. **Impression :** S.I.P.E. - ZI des Radars, 10 ter, rue Jean-Jacques Rousseau, 91350 Grigny. Commission paritaire N° 0409 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337.